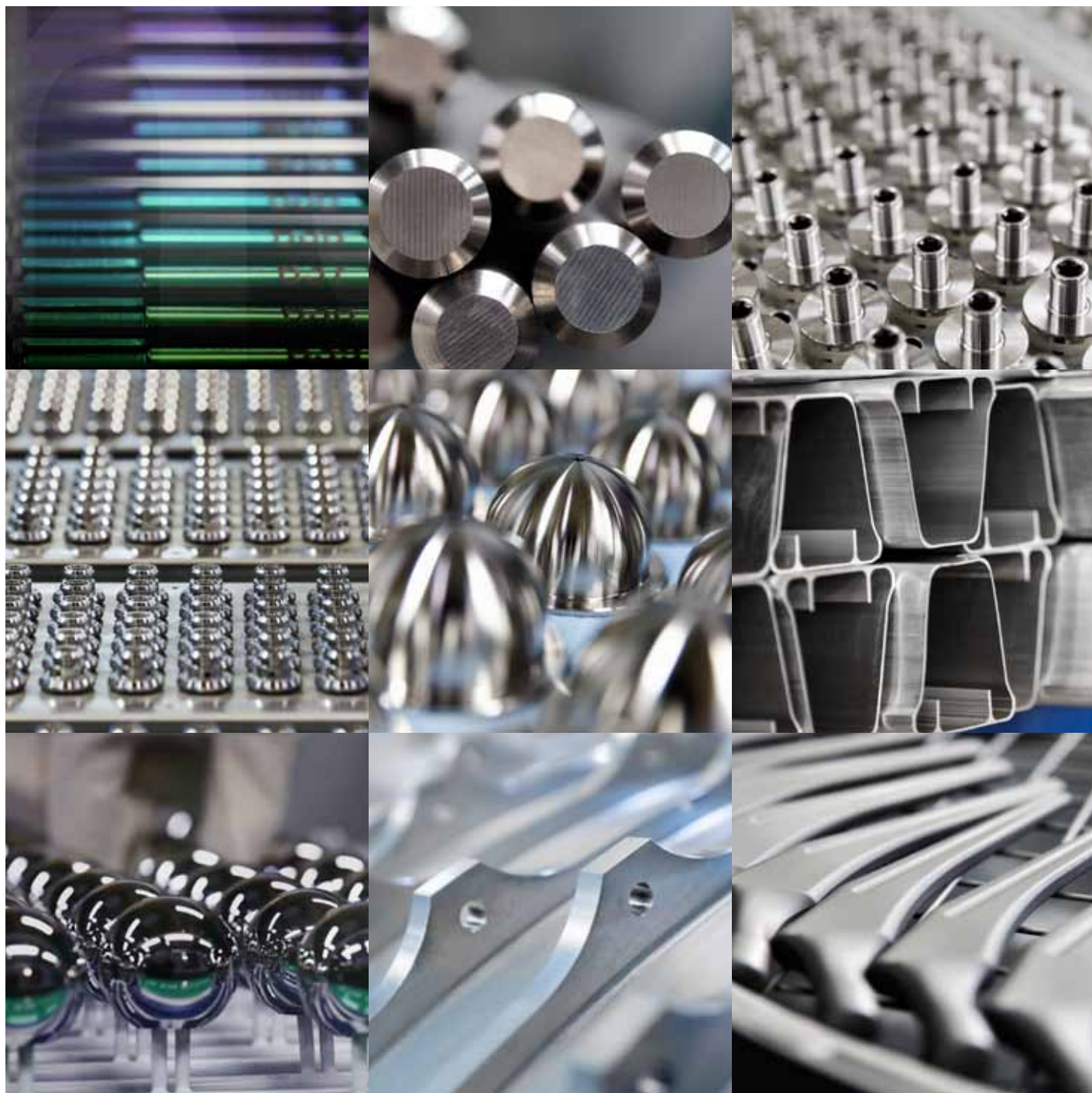




DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY

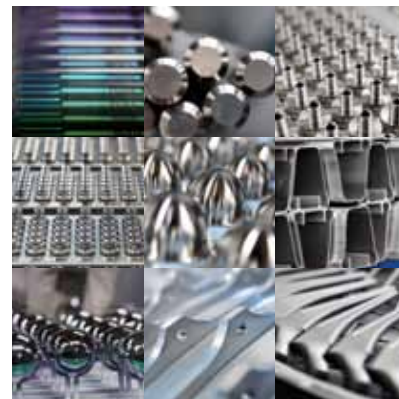
lisi



Autorité des Marchés Financiers

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2015 conformément à l'article 212-13 de son règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE



1 INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1	Responsable du document de référence et contrôleurs légaux	6
2	Politique d'information	6
3	Organigramme fonctionnel	7
4	Organigramme juridique	8
5	Chiffres clés	10
6	Informations concernant l'émetteur	10

2 SITUATION FINANCIÈRE

1	Aperçu des principales activités	16
2	Activité du groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	21

3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1	Les états financiers	30
2	Les notes annexes	35

4 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

1	Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	72
2	Les états financiers	74
3	Notes annexes aux comptes sociaux	78
4	Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices	86

5 FACTEURS DE RISQUES

1	Gestion des risques	88
2	Informations sur les risques de l'émetteur	88
3	Politique d'assurances	90

6 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

1	Volet Social	94
2	Volet Environnemental	102
3	Volet Sociétal	104
4	Tableau des indicateurs HSE	106
5	Tableau de correspondance	107

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1	Informations sur la société	110
2	Gouvernement d'entreprise	116
3	Le contrôle interne de la société	139

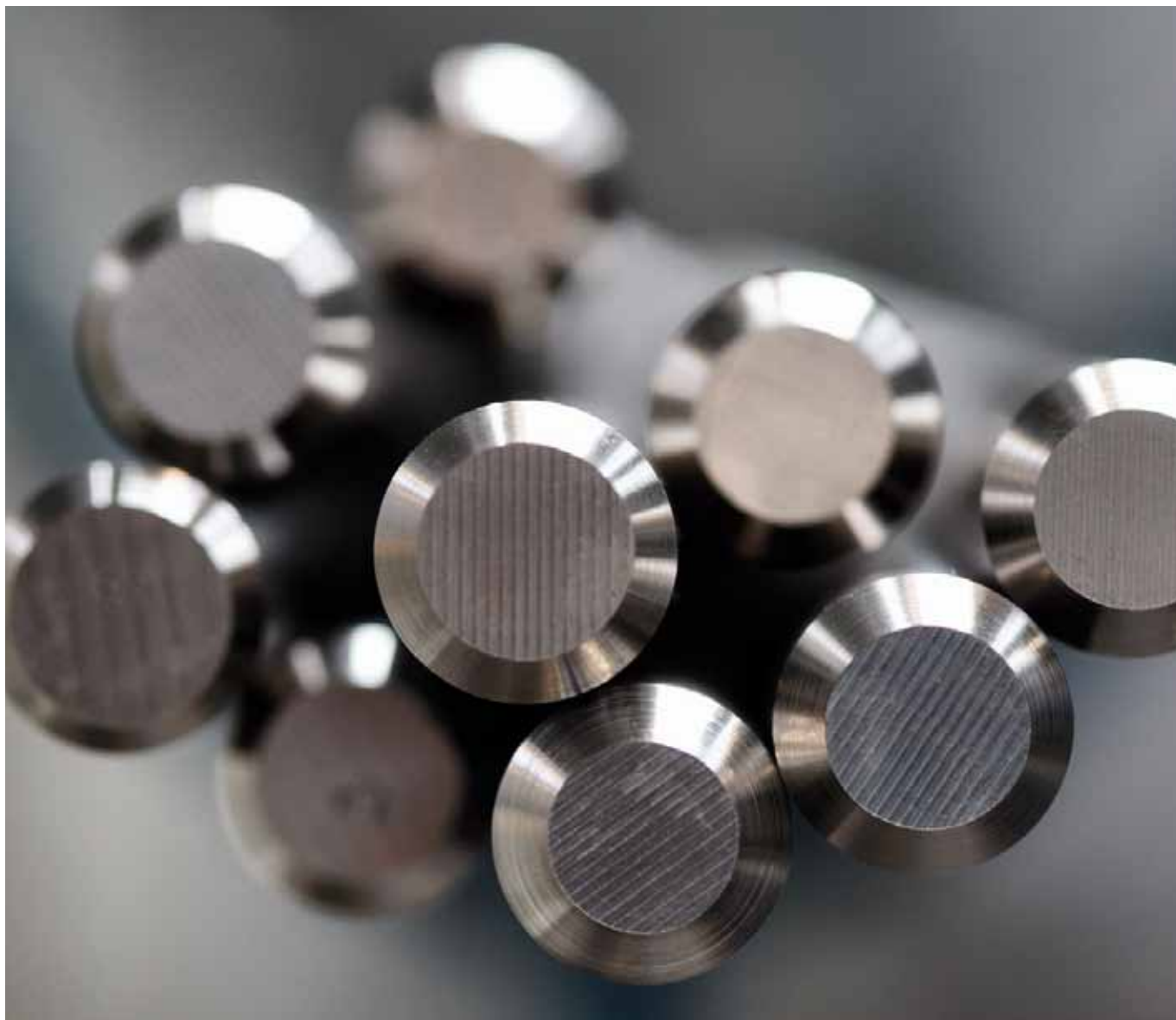
8 DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1	Rapport du Président du Conseil d'Administration	142
2	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LISI - Exercice clos le 31 décembre 2014	145
3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2014	146
4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2014	147
5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2014	148
6	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion - Exercice clos le 31 décembre 2014	149
7	Projet de résolutions	151

	Table de concordance	154
--	----------------------	-----

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1



1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX 6

1.1 | Nom et fonction du responsable
du document de référence 6

1.2 | Attestation du responsable
du document de référence 6

1.3 | Contrôleurs légaux 6

2 | POLITIQUE D'INFORMATION 6

2.1 | Responsable de l'information financière 6

2.2 | Documentation 6

3 | ORGANIGRAMME FONCTIONNEL 7

4 | ORGANIGRAMME JURIDIQUE 8

5 | CHIFFRES CLÉS 10

6 | INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR 10

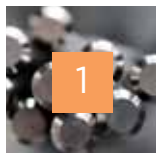
6.1 | Répartition du capital 10

6.2 | Historique 12

6.3 | Raison sociale – siège social et législation 13

6.4 | Constitution et durée –
acte constitutif et statuts 13

6.5 | Consultation des documents juridiques 14



1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX

1.1 | NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Mr. Emmanuel VIELLARD
Vice Président-Directeur Général

1.2 | ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young et autres et le cabinet EXCO CAP AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Paris, le 26 mars 2015
Emmanuel VIELLARD
Vice Président-Directeur Général

1.3 | CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires :

EXCO CAP AUDIT représenté par Philippe POURCELOT
2 rue Jules Emile Zingg – BP 9
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cabinet Ernst & Young et Autres représenté par Henri-Pierre NAVAS

Tour First
1, Place des Saisons
TSA 14444

92037 PARIS LA DEFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Philippe AUCHET

2 rue Jules Emile Zingg – BP 9
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cabinet AUDITEX

Tour First
1, Place des Saisons
TSA 14444

92037 PARIS LA DEFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2 | POLITIQUE D'INFORMATION

2.1 | RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Mr. Emmanuel Viellard

LISI
Le Millenium
18 rue Albert Camus
CS 70431
90008 BELFORT Cedex
Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77 / Fax : + 33 (0)3 84 57 02 00
Site internet : www.lisi-group.com
Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

2.2 | DOCUMENTATION

- Document de référence en français et en anglais (version papier et CD)
- Communiqué de presse

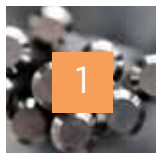
Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la société (à l'adresse ci-dessus) ou consultés sur le site internet. Les rapports annuels ainsi que les informations trimestrielles et toutes les informations réglementées y sont téléchargeables.



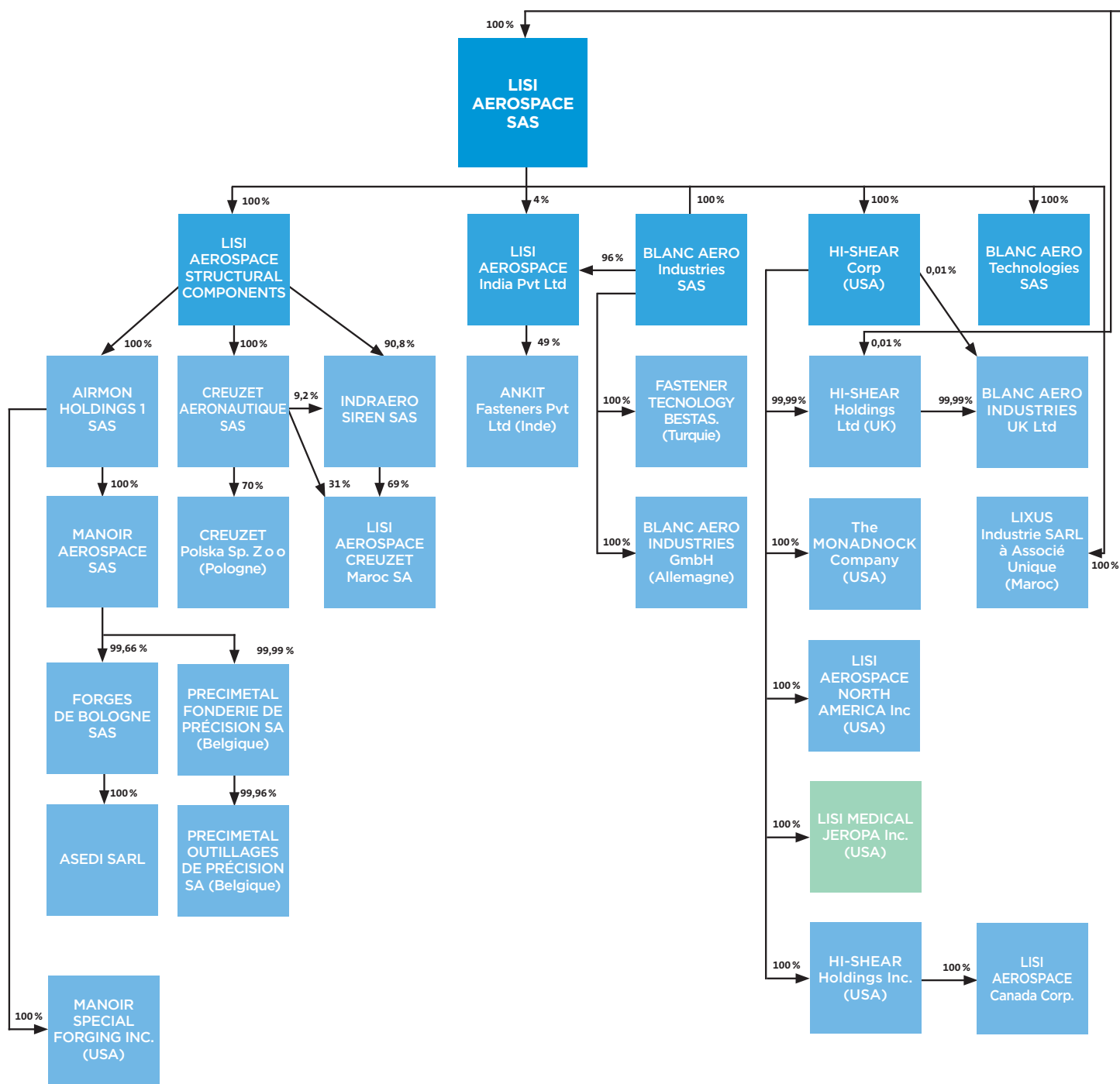
3 | ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

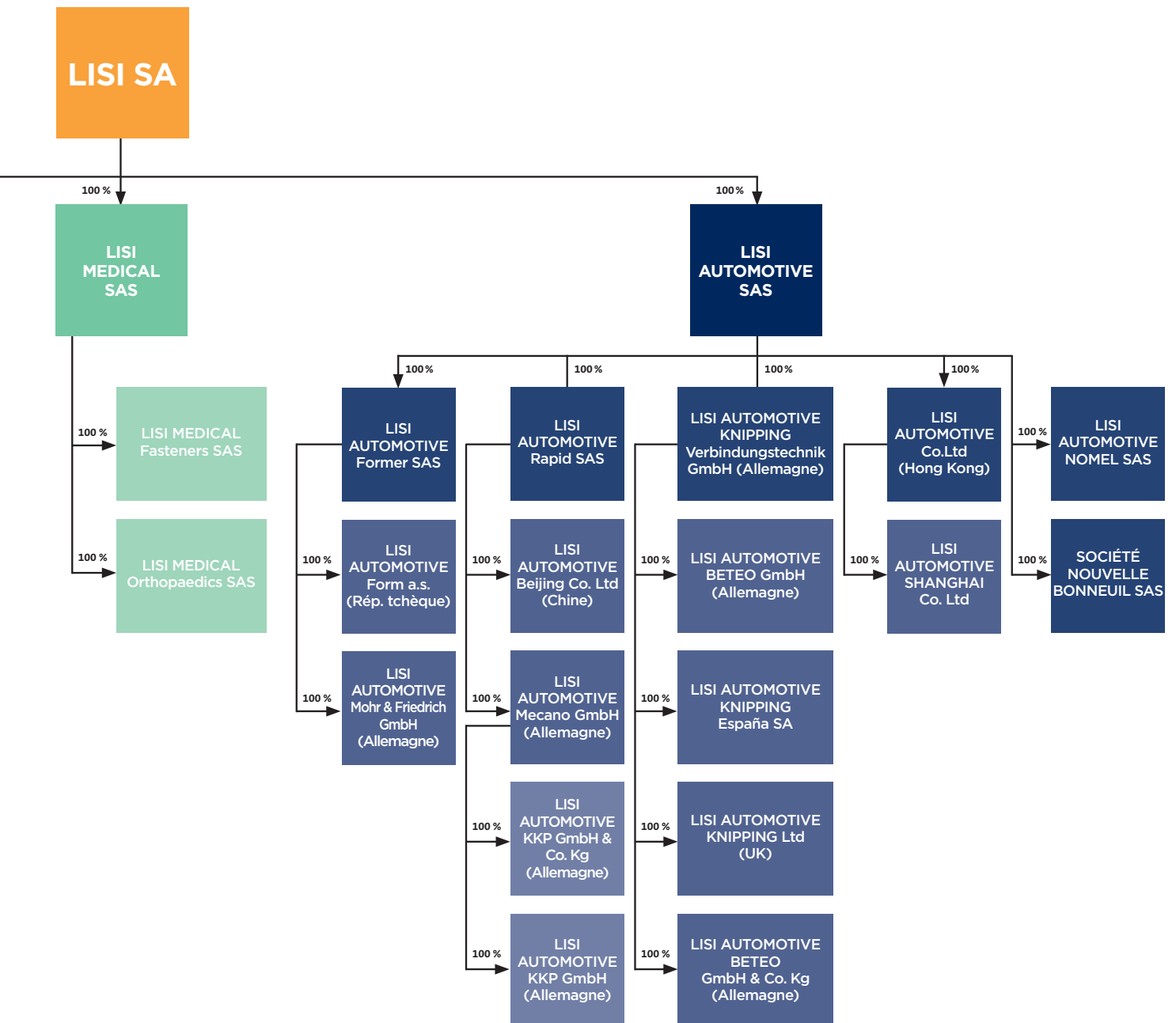


*Sites secondaires

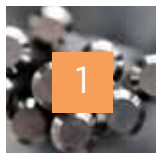


4 | ORGANIGRAMME JURIDIQUE





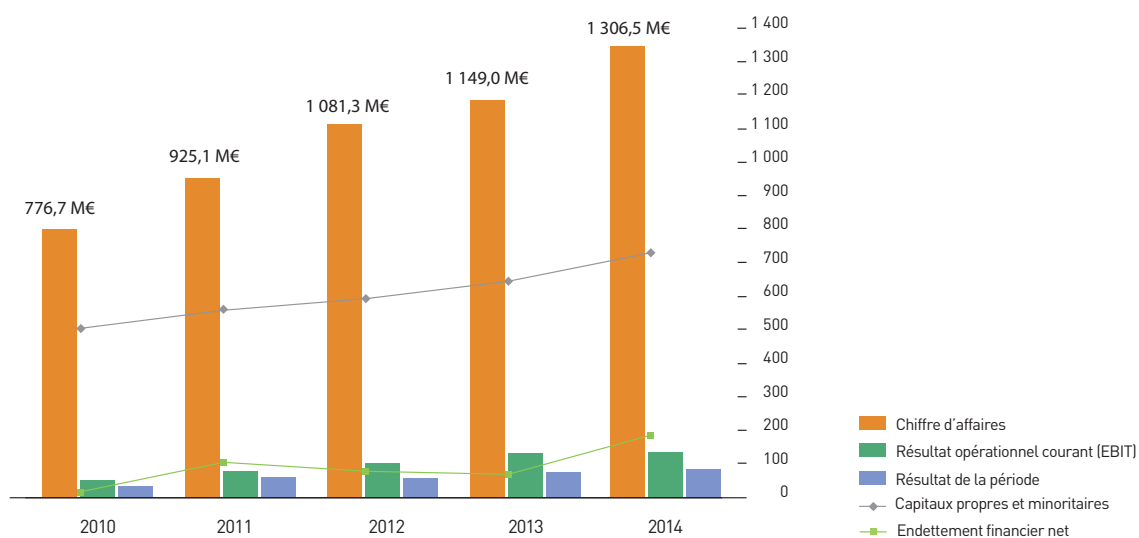
Les pourcentages affichés concernent la détention en capital.



INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5 | CHIFFRES CLÉS

En millions d'€	2014	2013	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	1 306,5	1 149,0	1 081,3	925,1	776,7
Résultat opérationnel courant (EBIT)	131,7	128,9	100,4	76,6	49,5
Résultat de la période	81,5	74,6	57,3	58,2	32,9
Capitaux propres et minoritaires	708,8	626,4	576,0	542,5	490,3
Endettement financier net	181,2	67,8	76,7	102,6	17,5



6 | INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

6.1 | RÉPARTITION DU CAPITAL

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : CFIL.PA

Code Bloomberg : FII.FP

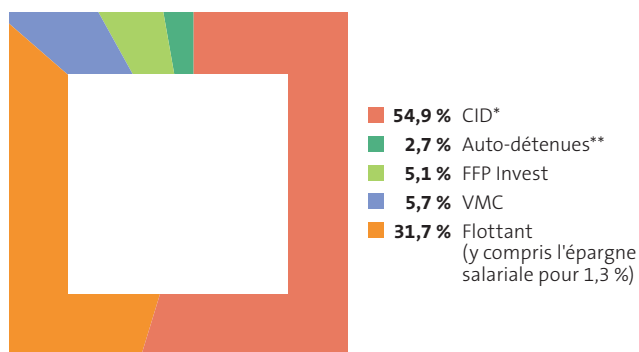
Compartiment : B Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 54 023 875

Capitalisation boursière au 31 décembre 2014 : 1 162 M€

Indices : CAC® AERO&DEF, CAC® All Shares, CAC® – All Tradable, CAC® Industrials, CAC® Mid & Small, et CAC® Small



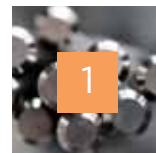
* Dont participations directes et indirectes :

VMC : 20,94 %

FFP Invest : 18,94 %

CIKO : 16,64 %

** Réservées aux programmes d'actions sous conditions de performance



LIQUIDITÉ DU TITRE

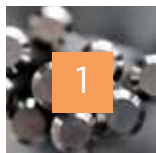
Taux de rotation du flottant : 34 %

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2014 : 9 728

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions	Titres traités dans le mois ⁽¹⁾
2012						
Janvier	59,00	60,70	49,41	55,06	5 256	95 817
Février	62,50	62,50	58,70	60,60	8 460	139 454
Mars	62,90	64,58	61,30	62,94	5 599	88 659
Avril	56,55	63,30	55,81	59,56	6 038	102 875
Mai	50,34	56,51	48,01	52,26	5 119	100 284
Juin	46,70	50,70	44,13	47,42	2 900	60 493
Juillet	53,10	54,00	43,80	48,90	4 255	89 142
Août	53,22	56,70	52,51	54,61	3 958	72 228
Septembre	53,29	53,50	51,95	52,73	2 542	48 138
Octobre	51,21	55,60	50,08	52,84	4 348	82 433
Novembre	56,00	56,50	49,58	53,04	9 389	180 982
Décembre	61,70	61,70	55,80	58,75	7 167	124 159
2013						
Janvier	64,98	66,70	59,90	63,30	7 286	115 582
Février	71,92	73,73	62,71	68,22	10 024	146 418
Mars	75,70	79,50	70,70	75,10	10 228	133 884
Avril	85,41	86,00	71,14	78,57	8 240	107 203
Mai	84,50	87,25	81,30	84,28	5 551	65 523
Juin	84,00	85,20	81,10	83,15	12 679	153 373
Juillet	99,00	99,80	83,91	91,86	11 849	129 078
Août	98,62	103,00	91,31	97,16	11 615	116 816
Septembre	105,00	108,38	98,44	103,41	11 741	114 178
Octobre	113,70	117,48	104,50	110,99	12 343	110 707
Novembre	111,97	114,50	102,00	108,25	11 311	103 756
Décembre	107,80	111,88	105,06	108,47	12 976	119 494
2014						
Janvier	124,50	129,50	107,45	118,48	12 401	103 969
Février	117,65	127,80	115,40	121,60	12 939	107 696
Mars	119,70	122,00	111,50	116,75	10 656	90 825
Avril	117,00	122,60	108,00	115,30	8 004	68 187
Mai	113,00	119,25	111,00	115,13	17 502	150 747
Juin	115,00	118,60	111,50	115,05	8 634	75 944
Juillet	116,40	128,00	114,50	121,25	7 807	66 148
Août	117,00	124,90	112,00	118,45	13 619	118 374
Septembre	23,00	25,00	22,30	23,65	5 836	174 527
Octobre	20,01	23,10	17,83	20,47	21 176	1 013 129
Novembre	21,75	21,80	19,10	20,45	5 343	282 218
Décembre	21,50	21,99	19,09	20,54	5 092	262 959
2015						
Janvier	22,00	23,46	20,50	21,98	6 702	304 334
Février	27,75	27,77	21,85	24,81	15 372	637 910

(1) Sauf hors système.

Il a été décidé le 8 septembre 2014 à effet du 12 septembre 2014 que la valeur nominale des actions de LISI S.A. sera ramenée de 2 € à 0,40 €, soit une division du nominal par 5.



INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et est effectué par :

ODDO FINANCE CORPORATE

Monsieur Eric BIGOTTEAU
Courriel : ebigotteau@oddo.fr
Tél. : +33 (0)1 40 17 52 89

6.2 | HISTORIQUE

1777

Création par Frédéric JAPY d'une fabrique de mouvements d'horlogerie à Beaucourt près de Montbéliard.

1796

Fondation à Morvillars dans la région de Belfort de la manufacture MIGEON & DOMINE qui deviendra la société VIELLARD MIGEON et Compagnie (VMC). Tout d'abord spécialiste dans la fabrication de fils, la société intègre rapidement des activités de transformation.

1806

La société JAPY Frères lance la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France en partenariat avec la société VIELLARD & MIGEON qui lui fournit « la fabrication de fil de fer de meilleure qualité »*.

1899

Création à Delle (Territoire de Belfort), par la famille DUBAIL - KOHLER, de la Société Industrielle de Delle qui se spécialise rapidement dans la fabrication de visserie par décolletage.

1968

Ces trois entreprises familiales (KOHLER, JAPY et VIELLARD) fusionnent pour constituer la société GFD qui devient alors le premier fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile. Les trois familles fondatrices se retrouvent aujourd'hui au sein de CID (Compagnie Industrielle de Delle) actionnaire de contrôle du Groupe LISI.

1977

GFD prend le contrôle de la société BLANC AERO, spécialisée dans les fixations aéronautiques et dans les composants d'emballage pour la Parfumerie. Le nouveau Groupe est baptisé GFI.

1989

GFI s'introduit sur le Second Marché de la bourse de Paris et devient GFI Industries.

1990 / 2000

Au cours de la décennie 90, GFI Industries s'est renforcé dans ses trois secteurs par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis.

2002

Pour mieux s'identifier à ses métiers, GFI Industries devient LISI, acronyme de Link Solutions for Industry ; ses trois divisions reprennent chacune ce nom en y ajoutant son secteur d'activité principal : LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS.

Poursuite de la stratégie de recentrage sur le Core Business :

- Cession des activités non stratégiques (GFD, Ars Industries et l'unité de production d'Aillevillers),
- Acquisition de la société californienne MONADNOCK (LISI AEROSPACE).

2004

Acquisition de la société FORM a.s en République tchèque (LISI AUTOMOTIVE).

2005

Acquisition de la société KNIPPING en Allemagne (LISI AUTOMOTIVE).
Démarrage d'une nouvelle usine au Canada (LISI AEROSPACE).
Cession de la société Gradel (LISI AUTOMOTIVE).

2007

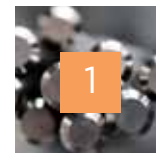
Création du sous-ensemble LISI MEDICAL suite aux acquisitions des sociétés :

- HUGUENY (Lyon), spécialisée dans les implants du rachis,
- JEROPA (Escondido-États-Unis), spécialisée dans les implants dentaires,
- SEIGNOL et INTERMED Application (Neyron-France) et LIXUS (Tanger-Maroc), spécialisées dans la sous-traitance de fabrication d'implants dentaires et orthopédiques.

2008

LISI AUTOMOTIVE accroît sa présence en Chine avec la reprise d'un site de production à Shanghai dédié à la fabrication de fixations vissées et de composants mécaniques de sécurité pour l'automobile.

* Pierre Lamard
Viellard Migeon & Cie « De la forge à la société holding »

**2010**

Le Groupe renoue avec la croissance externe par le biais de deux acquisitions importantes :

- Reprise par LISI AUTOMOTIVE de deux sites français du Groupe américain Acument Global Technologies, spécialisés dans la fabrication de fixations pour l'industrie automobile.
- Achat par LISI MEDICAL d'un site de production de prothèses de hanches au Groupe américain Stryker Corporation, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de technologies médicales.

2011

Le Groupe a poursuivi le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010. L'année 2011 est marquée par les opérations suivantes :

- La sortie de LISI COSMETICS du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011 à la suite de la cession réalisée au 6 avril 2011. Pour mémoire, cette division avait généré un chiffre d'affaires de 52,8 M€ en 2010.
- Le rachat du groupe Creuzet intégré au 1^{er} juillet 2011.

2012

Le 29 mai LISI AUTOMOTIVE a cédé 100 % des parts de sa filiale KNIPPING UMFORMTECHNIK GmbH à la société Gris Invest SAS pour un montant de 2,8 M€.

Fusion des sociétés Indraero Maroc et Creuzet Maroc.

2014

Spécialisé principalement dans la forge de pièces en métal pour des applications aéronautiques, le groupe Manoir Aerospace est consolidé depuis le 5 juin 2014 au sein de LISI AEROSPACE dans l'objectif de renforcer le pôle Composants de structure avec l'intégration de technologies complémentaires.

Dans une moindre mesure, il faut noter en juin 2014, l'acquisition de 100 % du contrôle de LISI AUTOMOTIVE Shanghai, dont un partenaire chinois détenait 25 % jusqu'alors.

6.3 | RAISON SOCIALE – SIÈGE SOCIAL ET LÉGISLATION

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. – Le Millenium – 18 rue Albert Camus – 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

6.4 | CONSTITUTION ET DURÉE – ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux... ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 17 – Répartition des bénéfices

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.



INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

■ L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

1. Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
2. Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou de supprimer ce délai.

■ Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président, le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'Administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

■ Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

1. À toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;
2. Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

■ Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société ; sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 – Déclaration de franchissement de seuil

■ Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

■ Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.

■ Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.

■ Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

■ Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

6.5 | CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., Le Millenium, 18 rue Albert Camus, CS 70431, 90008 BELFORT Cedex.

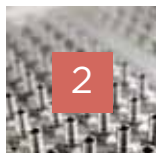


1 | APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS 16

1.1	LISI AEROSPACE	16
1.2	LISI AUTOMOTIVE	18
1.3	LISI MEDICAL	20

2 | ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR 21

2.1	LISI consolidé	21
2.2	LISI AEROSPACE	24
2.3	LISI AUTOMOTIVE	26
2.4	LISI MEDICAL	27



1 | APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

1.1 | LISI AEROSPACE

788,1 M€DE CHIFFRE D'AFFAIRES
60 % du CA consolidé**6 957**COLLABORATEURS
65 % de l'effectif du Groupe**51,3 M€**D'INVESTISSEMENTS
6,5 % du CA
57 % du total des investissements
du Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage et de structure
pour l'aéronautique

Produits phares

Cellule

Fixations de structure
principalement en titane ;
vis et écrous Hi-Lite™, Hi-Lok™,
Hi-Tigue™ ; fixations Pull-In™,
Pul-Stem™, Taper-Hi-Lite™, STL™ ;
écrous Starlite™ ; fixations serties
Lockbolts.

Moteur

Fixations moteurs (aciers haute
température, alliages base
cobalt ou nickel, superalliages à
très haute résistance), inserts et
goujons ; écrous d'arbre.

Pièces Spéciales

Fixations spéciales non
structurelles (écrous clippés,
quart de tour, entretoises, etc.),
verrous ; broches à bille, outillage
de pose.

Racing

Fixations et composants pour la
compétition automobile. Autres
fixations pour l'automobile haut
de gamme.

Composants de structure

Pièces primaires forgées,
formées ou chaudronnées et
pièces composites de structure,
sous-ensembles assemblés
complexes, intégrés à la cellule
ou au moteur de l'avion : aubes,
bords d'attaque, bras et OGV,
poutres, viroles, lèvres d'entrée
d'air, coin de malle, disques,
pignons, butée de porte,
planchers d'hélicoptère, tuyères
d'APU, etc.
Équipements intérieurs d'avion
et délesteurs pour hélicoptères.

Clients

Airbus ;
Boeing ;
Bombardier ;
Dassault ;
CFAN ;
EADS ;
Embraer ;
Eurocopter ;
Finmeccanica ;
GEAE ;
Pratt & Whitney ;
Rolls Royce ;
Safran ;
Spirit ;
Les écuries de Formule 1

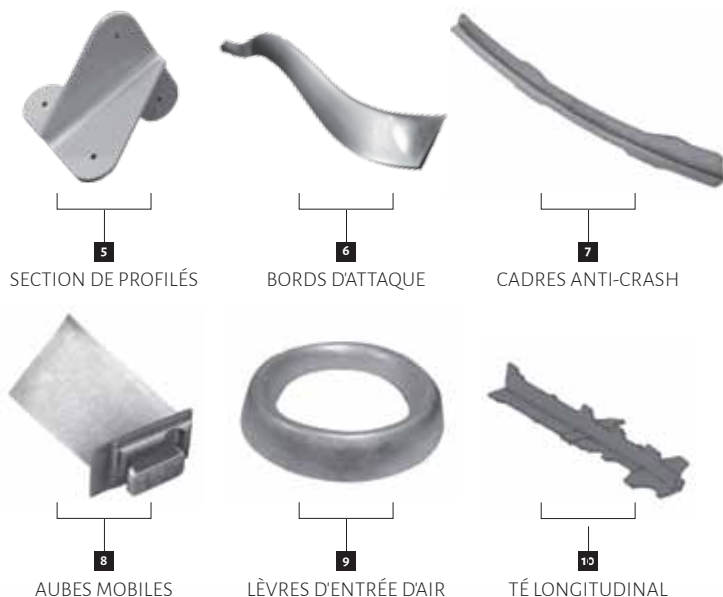
Concurrents

ACB ;
Alcoa Fastening Systems ;
Alu Menzinken ;
Breeze Eastern ;
BTL ;
Dembiermont ;
Doncaster ;
Figeac Aero ;
First Rikson ;
Forge Ital ;
Karlton-PCC ;
Klune ;
Lauak ;
Leistriz ;
Macsterlite ;
Mettis ;
MIFA ;
On Board ;
Otto Fuchs ;
PFW ;
Potez ;
Precision Castpart Corp ;
Slicom ;
TECT ;

FIXATIONS VISSÉES



COMPOSANTS DE STRUCTURE



FIXATIONS CLIPPÉES

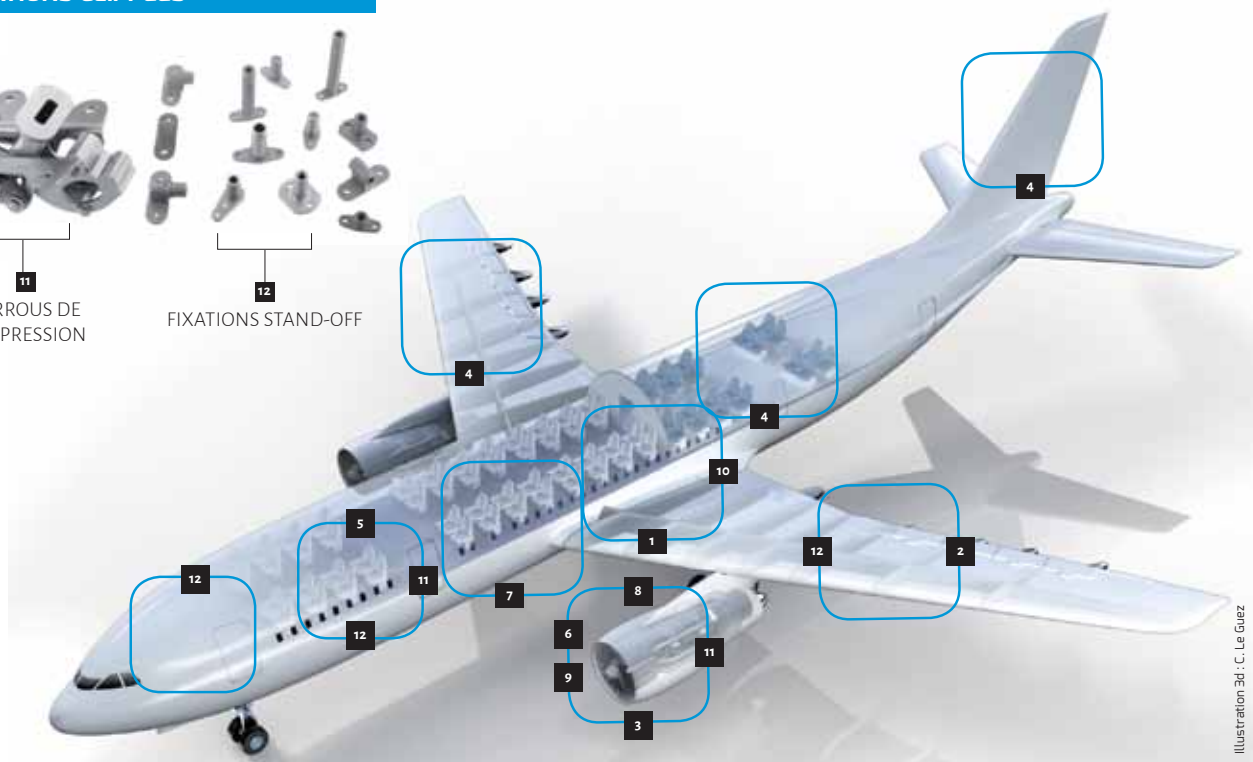
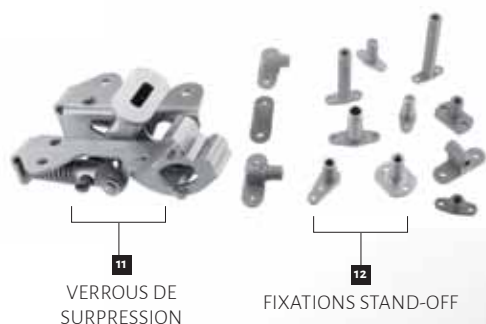
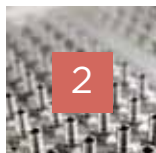


Illustration 3d : C. Le Guez

LISI AEROSPACE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AEROSPACE se positionne en tant que sous-traitant de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1^{ère} monte et de remplacement. Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance, titane, inconel...

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, le roulage, le taraudage, la frappe à chaud, la découpe métal, l'usinage, le traitement thermique, le traitement de surface, le contrôle automatique et l'assemblage.



SITUATION FINANCIÈRE

1.2 | LISI AUTOMOTIVE

448,3 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
34 % du CA consolidé

3 186

COLLABORATEURS
30 % de l'effectif du Groupe

34,7 M€

D'INVESTISSEMENTS
7,7 % du CA
38 % du total des
investissements du Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage pour l'automobile
et l'industrie

Produits phares

Fixations vissées

Fixations pour groupe
motopropulseur ;
vis et écrous de roue ;
fixations pour équipements
intérieurs et extérieurs ;
vis et écrous de structure ;
vis à tôle ; vis auto-taraudeuses ;
vis pour matériaux tendres ;
écrous, entretoises et corps
creux, vis et écrous à sertir
PRESSFIX® et matériel de pose.

Solutions clippées

Vis et écrous à clipper ;
systèmes d'assemblage clippés
pour tubes, câblage et faisceaux ;
pions et rivets ; fixations d'axes ;
obturateurs et passe-câbles,
attaches pour panneaux ; écrous
à pincer à fut taraudé ;
sous-ensembles
métalloplastiques
multifonctionnels.

Composants mécaniques de sécurité

Barres de torsion ;
pivot de rotule ;
tiges de guidage ;
raccords de frein ;
système de rattrapage de frein
de parking ;
pignons et axes pour mécanisme
de siège ;
composants moteur et boîtes
de vitesse, composants de
direction ;
composants de systèmes
d'airbag.

Clients

Constructeurs :

BMW ;
Daimler ;
Dongfeng ;
FAW ;
Ford ;
Opel ;
PSA ;
Renault-Nissan ;
SAIC ;
VW-Audi ;

Équipementiers :

Autoliv ;
Bosch ;
CBI ;
Faurecia ;
Jtekt ;
JCI ;
Magna ;
Plastic Omnium ;
TI Automotive ;
TRW ;
Visteon ;
ZF

Industrie :

AGCO ;
Alstom ;
Blanco ;
Bombardier ;
BSH ;
Claass ;
Electrolux ;
Evobus ;
Franke ;
Miele ;
Iris Bus Iveco ;
Schneider.

Concurrents

ABC ;
Agrati ;
A. Raymond ;
Brugola ;
Fontana ;
ITW ;
Kamax ;
Nedschroef ;
SFS ;
Stanley Fastenings ;
TRW Fasteners.

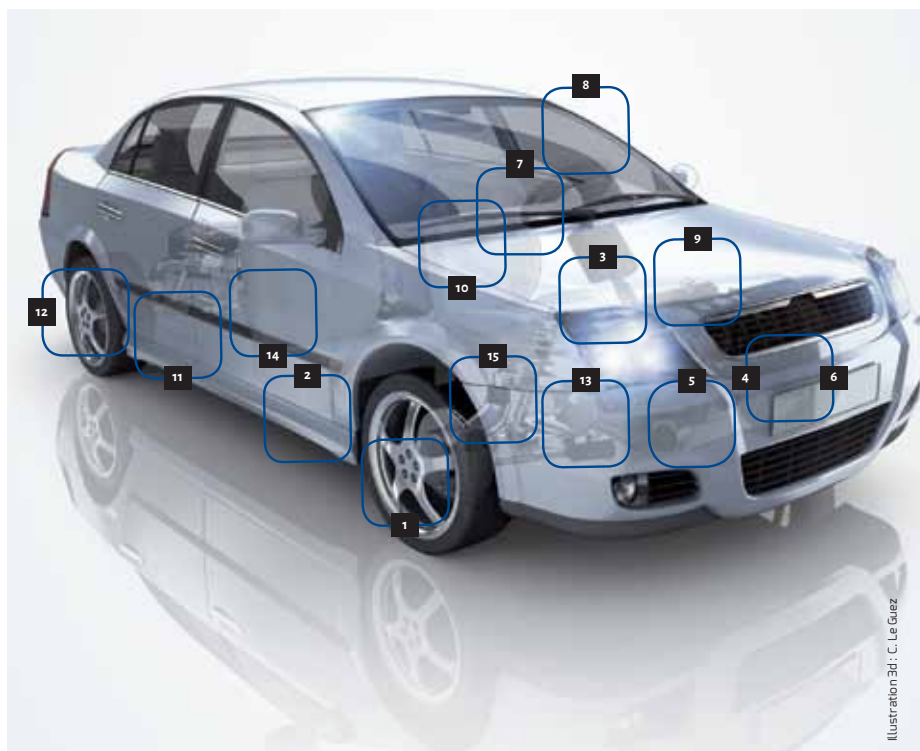
FIXATIONS VISSÉES



COMPOSANTS MÉCANIQUES DE SÉCURITÉ



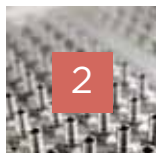
FIXATIONS CLIPPÉES



LISI AUTOMOTIVE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AUTOMOTIVE se positionne en tant que sous-traitant de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1^{ère} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers et plastique.

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, le roulage, le taraudage, la frappe à chaud, la découpe métal, le traitement thermique, le traitement de surface, l'injection plastique, le contrôle automatique et l'assemblage.



SITUATION FINANCIÈRE

1.3 | LISI MEDICAL

71,1 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
6 % du CA consolidé

538

COLLABORATEURS
5 % de l'effectif du Groupe

4,6 M€

D'INVESTISSEMENTS
6,5 % du CA
5 % du total des investissements
du Groupe

Activité

Sous-traitant d'implants
médicaux et d'ancillaires.

Produits phares

Reconstruction articulaire :

implants et instruments
orthopédiques de reconstruction
(hanche, épaule, genou).

Rachis, extrémités, traumatologie et dentaire :

implants et instruments
orthopédiques,
traumatologiques et
d'extrémités, rachidiens, maxillo-
faciaux et dentaires.

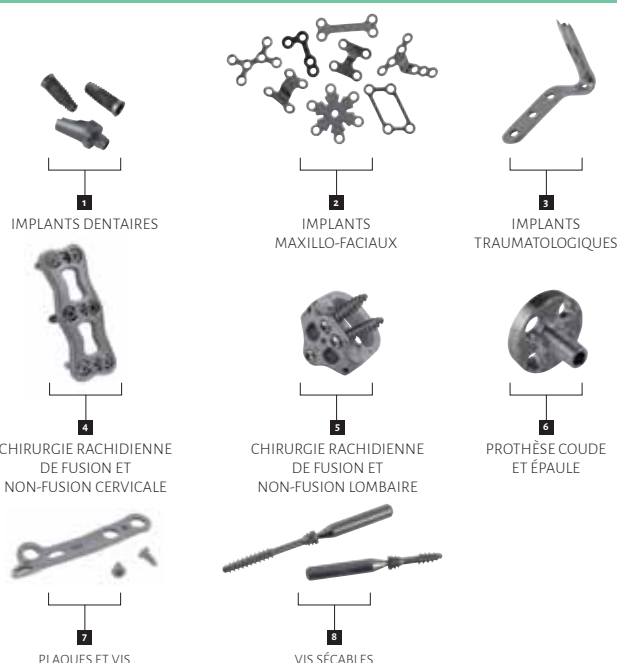
Clients

Ace Surgical ;
Biomet ;
Biosense Webster ;
C2F Implants ;
LDR Medical ;
Medacta ;
Medicrea ;
Newdeal Integra ;
Signature Orthopaedics ;
Smith & Nephew ;
Spineway ;
Stryker ;
Tornier ;
Zimmer.

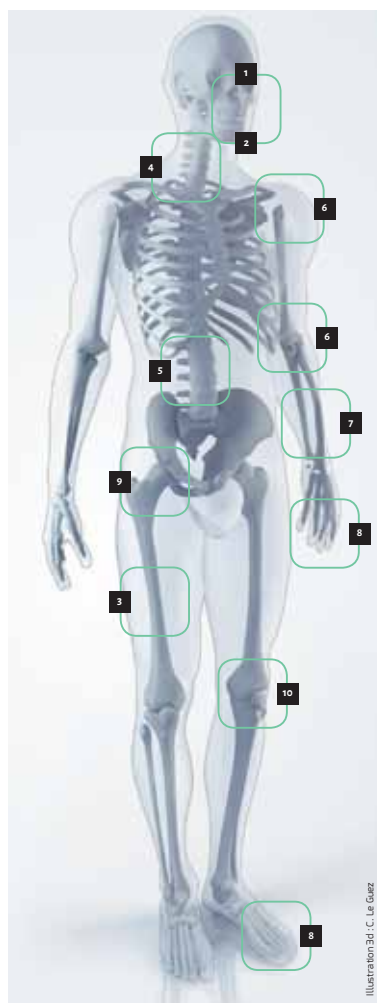
Concurrents

Accellent ;
Coors Tek ;
Greatbach ;
Marle ;
Norwood ;
Orchid/Sandvik ;
Paragon ;
Tecomet.

LISI MEDICAL Fasteners



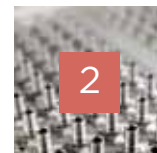
LISI MEDICAL Orthopaedics



LISI MEDICAL intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI MEDICAL se positionne en tant que sous-traitant.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, chrome, cobalt, plastique (peek) ...

Les principales technologies utilisées sont : décolletage, fraisage, forge, packaging en milieu stérile, marquage laser...



2 | ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 | LISI CONSOLIDÉ

A 1 306,5 millions d'euros, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2014 s'inscrit en hausse de + 13,7 % et de + 5,5 % à périmètre et taux de change constants. La contribution du Groupe Manoir, consolidé à compter du 5 juin 2014, s'est élevée à 94,8 M€, soit 7,3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les principales évolutions par division à taux de change courants sont les suivantes :

- dynamisme toujours solide de la division LISI AEROSPACE (+ 18,7 %) qui atteint des niveaux de chiffre d'affaires historiquement élevés, aussi bien dans les fixations aéronautiques que dans les composants de structure ;
- retour à la croissance de la division LISI AUTOMOTIVE (+ 6,2 % contre -1,0 % en 2013),
- redressement confirmé de LISI MEDICAL (+ 10,8 %, à comparer à - 1,1 % en 2013).

Commentaires sur l'activité du 4^e trimestre

	LISI Consolidé	dont LISI AEROSPACE	dont LISI AUTOMOTIVE	dont LISI MEDICAL
T1	311,3 M€	175,1 M€	117,8 M€	18,6 M€
T2	305,6 M€	172,7 M€	115,6 M€	17,5 M€
T3	339,2 M€	215,7 M€	107,4 M€	16,4 M€
T4	350,4 M€	224,5 M€	107,5 M€	18,6 M€
2014	1 306,5 M€	788,1 M€	448,3 M€	71,1 M€

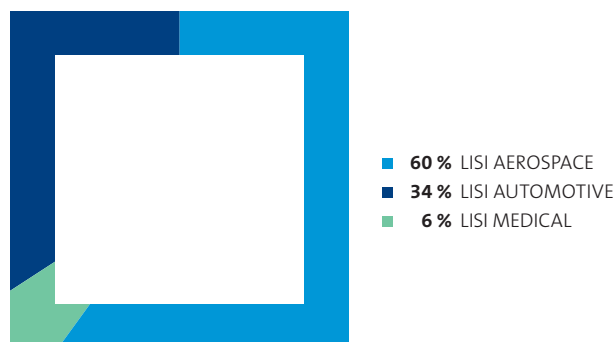
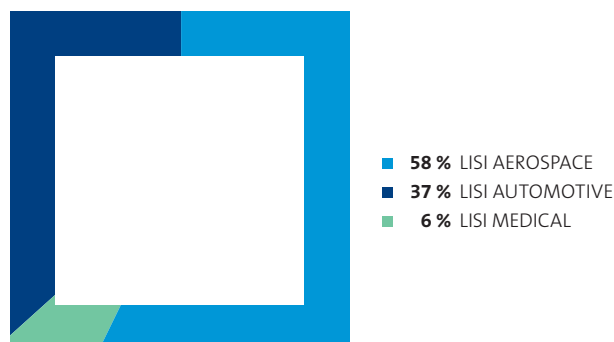
La hausse de + 26,4 % du chiffre d'affaires consolidé du quatrième trimestre 2014 par rapport à la même période de l'année précédente met en évidence une croissance dans l'ensemble des divisions avec des tendances supérieures à celles du 1^{er} semestre pour chaque division :

- la croissance de LISI AEROSPACE tient compte de l'entrée dans le périmètre du groupe Manoir Aerospace qui représente 12 % du chiffre d'affaires de la division. Le quatrième trimestre ressort ainsi à + 39,4 % soit une hausse de + 37,1 % au second semestre contre + 1,5 % au premier semestre.
- LISI AUTOMOTIVE a connu un taux de croissance régulier sur les 4 trimestres avec une légère accélération sur la fin de l'année. Le dernier trimestre ressort en effet à + 6,2 %, soit + 6,5 % au second semestre contre + 5,9 % pour le premier semestre.
- LISI MEDICAL a enregistré une forte accélération de ses ventes au quatrième trimestre (+ 23,7 %), soit + 10,9 % au second semestre, identique à celle du premier semestre (+ 10,8 %).

Activité résumée au 31 décembre

12 mois clos le 31 décembre

		2014	2013	Variations
Principaux éléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	M€	1 306,5	1 149,0	+ 13,7 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	M€	193,2	178,9	+ 8,0 %
Marge d'EBITDA	%	14,8	15,6	- 0,8 pt
Résultat opérationnel courant (EBIT)	M€	131,7	128,9	+ 2,2 %
Marge opérationnelle courante	%	10,1	11,2	- 1,1 pt
Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	M€	81,4	74,6	+ 9,0 %
Résultat net par action	€	1,55	1,42 ¹	+ 9,2 %
Principaux éléments du tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement	M€	140,8	142,3	- 1,1 %
Investissements industriels nets	M€	(90,6)	(87,7)	+ 3,3 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (<i>Free Cash Flow</i>) ²	M€	45,6	28,5	+ 60,0 %
Principaux éléments de structure financière				
Endettement financier net	M€	181,2	67,8	x 2,7
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		25,6 %	10,8 %	+ 14,8 pts

¹ Résultat par action retraité du fait de la division du nominal par 5 en 2014.² *Free Cash Flow* : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.**Répartition du chiffre d'affaires 2014****Répartition du chiffre d'affaires 2013****Faits marquants de l'exercice 2014**

- Spécialisé principalement dans la forge de pièces en métal pour des applications aéronautiques, Manoir Aerospace est consolidé depuis le 5 juin 2014 au sein de LISI AEROSPACE dans l'objectif de renforcer le pôle Composants de structure avec l'intégration de technologies complémentaires.
- Dans une moindre mesure, il faut noter en juin 2014, l'acquisition de 100 % du contrôle de LISI AUTOMOTIVE Shanghai, dont un partenaire chinois détenait 25 % jusqu'alors.

Informations sociales et sociétales (Art. R 225-105 du Code de Commerce)

Tout au long de l'année 2014, les filiales du Groupe LISI ont respecté leurs obligations réglementaires que ce soit par la négociation d'accords sociaux ou par la mise en œuvre de plans d'actions appropriés : emploi des seniors, égalité hommes/femmes, travailleurs handicapés, bien-être au travail, prime de partage des profits.

La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication est réelle dans les domaines de la santé, de la sécurité

et de l'environnement. A tous les échelons, la volonté du Groupe LISI reste de faire du respect de l'environnement et de la sécurité au travail un vecteur d'amélioration continue et d'atteindre le niveau d'excellence de ses performances dans ces domaines tout en maîtrisant les risques professionnels générés par ses activités.

Afin de garantir et de réaliser cette ambition, LISI s'est doté d'une politique et d'une organisation HSE (Hygiène Sécurité Environnement) visant à déterminer les principales voies de progrès, à prioriser ses objectifs, à en déduire les actions adaptées. Cette politique et cette organisation s'appuient sur le référentiel international OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail).

A fin 2014, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un collaborateur (TfO) s'améliore fortement pour atteindre 7,4 par million d'heures travaillées, soit un progrès de 29 % par rapport à 2013. Le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TFI) affiche 12,3, soit une baisse significative de - 24 % par rapport à 2013.

Informations environnementales (Art. R 225-105)

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est pleinement investi afin de placer les enjeux environnementaux au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques.

La politique et l'organisation mises en place s'appuient sur le référentiel international ISO 14001 (norme internationale relative au système de management de l'environnement).

Effectifs

Au 31 décembre 2014, le Groupe LISI emploie 10 701 salariés (effectifs inscrits), soit une augmentation des effectifs totaux de 1 462 personnes, ce qui représente une évolution de + 16 % par rapport à 2013.

Cet accroissement résulte :

- d'une forte augmentation au sein de la division LISI AEROSPACE (1 353 salariés de plus qu'en 2013, + 24 %) qui a intégré les effectifs du groupe MANOIR en juin 2014 (1 169 personnes). A effectif constant, elle est de 184 personnes, soit + 3,3 % par rapport au 31 décembre 2013.
- de recrutements au sein des divisions LISI MEDICAL (64 personnes) et LISI AUTOMOTIVE (43 personnes).

Effectifs à fin décembre :

	2014	2013	Ecart N/N-1	
LISI AEROSPACE	6 957	5 604	+ 24 %	1 353
LISI AUTOMOTIVE	3 186	3 143	+ 1 %	43
LISI MEDICAL	538	474	+ 14 %	64
LISI Holding	20	18	+ 11 %	2
Total Groupe	10 701	9 239	+ 16 %	1 462
Intérimaires	803	546		

Résultats financiers 2014

Dans la continuité des exercices précédents, LISI AEROSPACE est le principal contributeur aux résultats du Groupe. Comme attendu, la division LISI AUTOMOTIVE amorce son redressement en engrangeant les premiers bénéfices de l'important plan de réorganisation engagé en 2012. La division LISI MEDICAL, confirme son retour à la croissance.

Les principaux indicateurs de gestion sont en hausse. En progression de + 8,0 %, l'excédent brut d'exploitation atteint 193,2 M€ (contre 178,9 M€ en 2013), soit 14,8 %, du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel courant progresse de + 2,2 % et se situe à 131,7 M€ (contre 128,9 M€ en 2013). Le recul de la marge opérationnelle a été limité à 1,1 point par rapport à l'année précédente. Il s'explique principalement par la baisse de la rentabilité de la division aéronautique liée à un recul provisoire des appels de fixations sur le programme A350 et par un effet de dilution suite à la consolidation du Groupe Manoir. Elle s'établit néanmoins à 10,1 % et est donc conforme à l'objectif normatif du Groupe de 10 %.

Le niveau du résultat opérationnel non courant diminue très significativement à - 2,8 M€ après le niveau particulièrement élevé de 2013 (- 13,8 M€) (cf. chapitre 3 États financiers consolidés, § 2.6.6 Charges et produits opérationnels non récurrents).

Le résultat financier de - 4,8 M€ est constitué, d'une part, du coût de financement à hauteur de - 4,6 M€ - soit un coût moyen de la dette à 2 % - en hausse par rapport à 2013 en raison de la levée de lignes d'emprunts suite à l'acquisition du Groupe Manoir et, d'autre part, de l'effet des variations des devises. Elles génèrent sur l'exercice un gain de + 2,2 M€ à comparer à une perte de - 1,7 M€ en 2013.

La charge d'impôt calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés rapportée au résultat net avant impôt reflète un taux moyen effectif d'imposition de 34,4 % en légère hausse par rapport à 2013 (33,2 %).

A 81,4 M€, le résultat net est en augmentation de + 9,0 % par rapport à 2013.

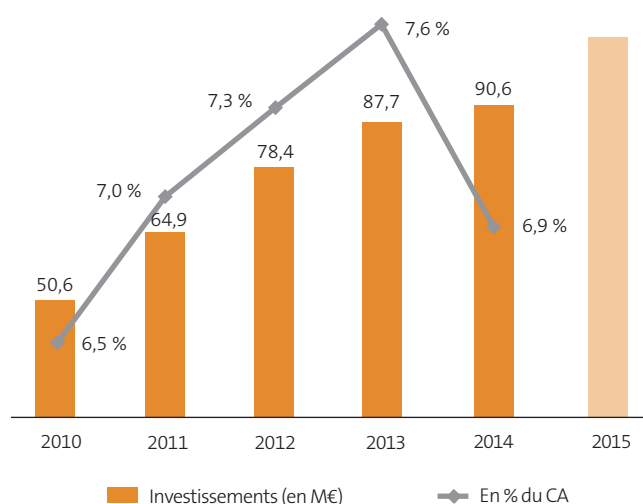
Le résultat net par action s'établit à 1,55 € contre 1,42 €¹ en 2013.

La structure financière se renforce après un effort d'investissement significatif

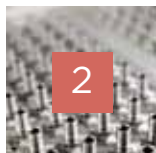
Le besoin en fonds de roulement consolidé est en augmentation à 90 jours (79 jours en 2013) en raison notamment de l'entrée du Groupe Manoir dans le périmètre en cours d'exercice.

Avec une capacité d'autofinancement de bon niveau à 140,8 M€, les investissements ont pu aisément être financés tout en dégagant un excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash Flow ») de 45,6 M€, en forte hausse par rapport à 2013 (28,5 M€).

A titre d'illustration, le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements industriels sur 5 ans.

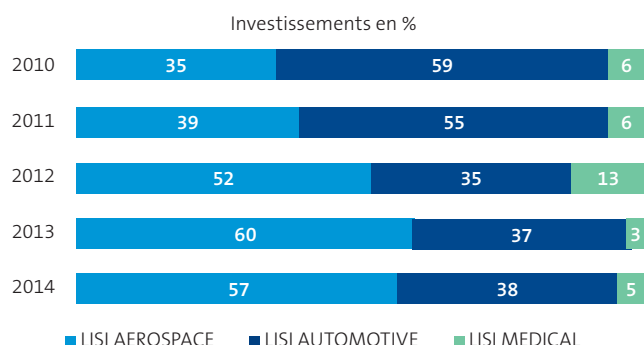


¹ Résultats par action retaité du fait de la division du nominal par 5 en 2014.



SITUATION FINANCIÈRE

Répartition des investissements par division :



Construction de 2 nouvelles usines avec l'extension de Marmande (nouveaux programmes moteurs et A350) + réfection complète de l'usine de Dasle (écrous automobiles)

LISI AEROSPACE

- Les nouveaux programmes et l'industrialisation ont généré plus de 18 M€ d'investissements ;
- Le pôle Manoir Aerospace contribue à hauteur de 3,7 M€.

LISI AUTOMOTIVE

- Les projets spéciaux et le remplacement d'équipements s'élèvent à 11 M€.

LISI MEDICAL

- 4,6 M€ d'investissements ont été comptabilisés sur la période.

La structure financière de LISI a permis de financer l'acquisition du Groupe Manoir, tout en préservant la solidité de ses ratios : après avoir connu un point haut au 30 juin 2014 à 215,7 M€, l'endettement financier net a reculé au second semestre pour s'établir à 181,2 M€ au 31 décembre, soit 25,6 % des fonds propres.

La rentabilité des capitaux employés, qui se situait à 19,2 % avant l'entrée du groupe Manoir Aerospace, soit en léger progrès par rapport à 2013) ressort à 16,6 % en fin d'exercice. Les capitaux employés ressortent à 996 M€ (contre 776 M€ en 2013).

PERSPECTIVES

Le Groupe devrait bénéficier en 2015 de perspectives plutôt solides dans l'ensemble de ses 3 activités avec des défis à relever à la hauteur de ses ambitions :

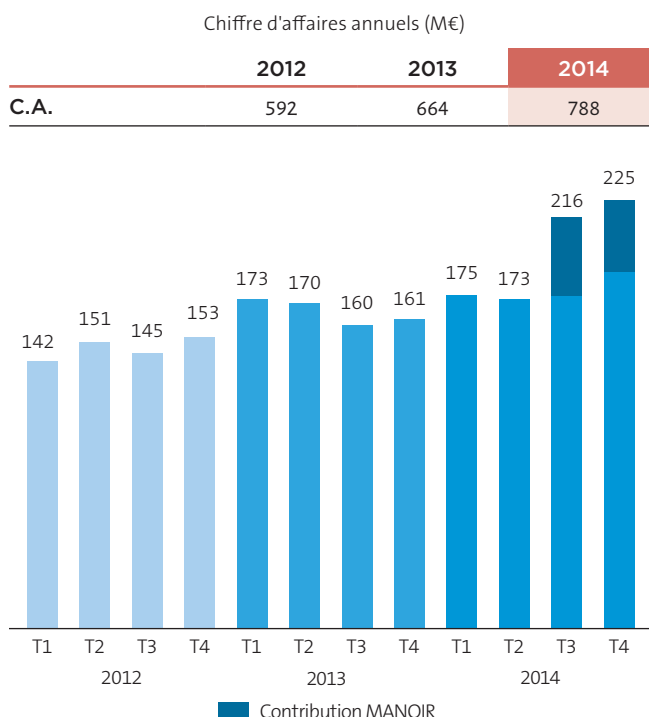
- Renforcer les liens avec ses principaux clients dans la continuité de 2014. Le chiffre d'affaires réalisé avec tous les grands clients a progressé sur cette période.
- Poursuivre les efforts d'excellence industrielle avec l'accélération du déploiement LEAP (LISI Excellence Achievement Program).
- Aligner l'ensemble des processus de management stratégique (définition des objectifs, plans d'actions, ...), de la Direction Générale jusqu'à l'unité de gestion.

2015 devrait être une nouvelle année de croissance pour le Groupe. La comparaison avec l'exercice précédent va bénéficier de la consolidation de cinq mois d'activité additionnels de Manoir Aerospace, tandis que l'ensemble des marchés du Groupe devrait rester bien orienté. Le Groupe

maintient ses objectifs de faire progresser l'ensemble de ses indicateurs de gestion exprimés en valeur absolue (EBITDA, résultat opérationnel courant, résultat net) et de dégager un *Free Cash Flow* largement positif alors qu'un plan d'investissements de plus de 100 M€ doit lui permettre d'entamer une nouvelle phase d'expansion dans des conditions optimales de qualité, de productivité et d'indépendance financière.

2.2 | LISI AEROSPACE

Présentation résumée de l'activité de LISI AEROSPACE :



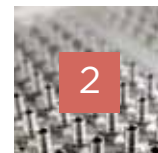
- Fasteners à + 4 % dont une progression des Etats-Unis de + 5 % comme attendu
- Bonne progression de Boeing (cadence 40 pour le B737, cadence 10 pour le B787 à compter du Q2 2014)
- Tassement anticipé de la demande A350 (Fasteners), cadences stables A320 (42),
- Motoristes toujours dynamiques
- Hélicoptères en baisse de cadences significative (- 20 %)
- Défense stable à un niveau bas

Commentaires sur l'activité de l'exercice 2014 et les perspectives :

- Marché mondial de l'aviation commerciale toujours très solide
- Consolidation de la filière Composants de structure avec l'intégration de Manoir Aerospace
- Maintien d'un niveau élevé d'investissements pour faire face à de nombreux nouveaux projets

Marché

Le trafic aérien passager a continué sa progression pour afficher + 4,9 % sur l'exercice. Le trafic fret est en forte augmentation à + 4,1 % à comparer à + 1,8 % en 2013.



Le marché mondial de l'aviation commerciale est toujours bien orienté, soutenu par une forte demande : les commandes ont augmenté pour la cinquième année consécutive, portant ainsi le carnet de commandes à près de dix années de production. Si Airbus reste derrière Boeing en nombre d'avions livrés en 2014 (629 contre 723), l'avionneur européen a

engrangé plus de commandes (1 456 contre 1 432) nettes des annulations. Les autres marchés aéronautiques souffrent davantage : le recul est net dans les segments « Défense » et « Hélicoptères ». Par ailleurs, les avions régionaux ne créent plus de croissance depuis plusieurs années.

Activité

En millions d'euros	2014	% Groupe	2013	Variations
Chiffre d'affaires	788,1	60 %	663,9	+ 18,7 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	114,1	87 %	118,2	- 3,5 %
Capacité d'autofinancement	106,2	75 %	107,5	- 1,2 %
Investissements industriels nets	- 51,3	57 %	- 52,3	- 1,9 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	43,9	96 %	32,6	+ 34,7 %
Effectifs inscrits fin de période	6 957	65 %	5 604	+ 24,1 %
Effectifs équivalents temps plein ²	6 800	63 %	5 951	+ 14,3 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

² y compris intérimaires

Faits marquants

Spécialisé principalement dans la forge de pièces en métal pour des applications aéronautiques, Manoir Aerospace est consolidé depuis le 5 juin 2014 au sein de LISI AEROSPACE dans l'objectif de renforcer le pôle Composants de structure avec l'intégration de technologies complémentaires.

Cette acquisition, qui représente une étape majeure dans le développement du Groupe LISI, a contribué à hauteur de 94,8 M€ (pour environ 7 mois d'activité) au chiffre d'affaires de 788,1 M€ réalisé par la division aéronautique en 2014. A 256 M€, l'activité Composants de structure en représente désormais près du tiers. La division montre ainsi une progression de + 18,7 % de son chiffre d'affaires ; retraits de l'acquisition de Manoir Aerospace et des effets de change, la croissance organique ressort à + 4,3 % sur l'ensemble de l'exercice (+ 9,0 % au quatrième trimestre 2014). Cette évolution est en ligne avec le ralentissement de l'activité qui était attendu, après le rythme de croissance exceptionnellement élevé enregistré depuis 2011.

En particulier, les ventes de l'activité Fixations en Europe marquent une pause (+ 0,5 %), tandis que la zone américaine est plus dynamique (+ 5,1 %).

À l'inverse, les Composants de structure ont bénéficié des développements des nouveaux produits, ce qui leur permet d'afficher une progression de leurs ventes de + 5,7 % sur l'ensemble de l'année.

Le résultat d'exploitation courant atteint 114,1 M€ (118,2 M€ en 2013). La baisse momentanée des appels de fixations sur le programme A350, que ne compense pas entièrement la bonne activité de Boeing, et les coûts d'industrialisation des nouveaux composants de structure ainsi que l'intégration de la société Manoir Aerospace ont pesé sur la marge. Celle-ci recule de 3,3 points à 14,5 % (17,8 % en 2013).

Les stocks passent de 192,8 M€ à 253,8 M€ du fait de l'entrée dans le périmètre de Manoir Aerospace pour 55,9 M€. Exprimés en nombre de jours de chiffre d'affaires, ils sont stables à environ 107 jours. Le Besoin en Fonds de Roulement augmente de + 9,3 M€, retraité du BFR de Manoir Aerospace. Après des investissements comptabilisés pour 53,1 M€, en légère hausse par rapport à 2013, le Free Cash Flow de la division est très largement positif : à 43,9 M€, soit 5,6 % du chiffre d'affaires, il progresse de plus de 10 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements engagés sont restés à un niveau élevé : ils représentent environ 55,6 M€ comptabilisés, dont près de 60 % consacrés à l'activité Fixations Europe (nouvelle usine de Villefranche-de-Rouergue), tandis que les Composants de structure ont engagé des montants importants sur les nouveaux produits (équipements de formage et d'usinage).

Les effectifs s'élèvent à 6 800 ETP (contre 5 951 en 2013), dont 1 341 ETP moyen en décembre pour Manoir Aerospace. La hausse, à périmètre constant, d'une centaine d'ETP provient essentiellement de l'activité Composants de structure.

PERSPECTIVES

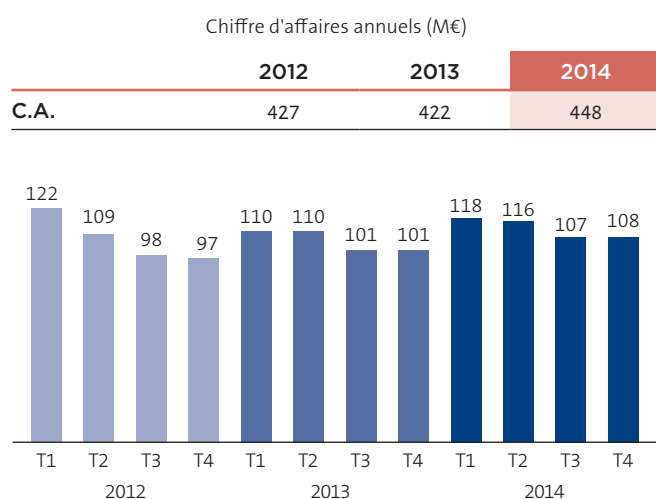
La division va bénéficier dans son ensemble d'un environnement de marché toujours solide mais aussi très exigeant en termes de rythme d'industrialisation et de montée en charge des nouveaux produits.

Dans l'activité commerciale dédiée aux fixations, LISI AEROSPACE devra cette année obtenir le renouvellement du contrat avec son principal client Airbus pour la période 2015-2020 et, aux États-Unis, réussir le développement de la distribution. Sur le plan industriel, le déménagement de l'usine emblématique de Villefranche-de-Rouergue, du site de Monadnock (City of Industry) ainsi que l'extension de l'usine de Saint-Ouen-l'Aumône marqueront un nouveau jalon dans la recherche de l'excellence industrielle. Localisés dans des pays à moindre coûts de production, les sites d'Izmir, de Tanger et de Bangalore sont appelés à monter en puissance.

C'est dans le pôle dédié aux Composants de structure que résident les plus importants défis industriels, notamment avec l'accélération attendue des cadences de deux programmes majeurs pour LISI AEROSPACE : le moteur CFM Leap et le best seller d'Airbus, l'A350. Ces deux projets concernent aussi bien les usines de Marmande (Creuzet) que celles de Bologne et Parthenay (Manoir Aerospace). Ces développements vont continuer à peser sur la rentabilité de cette activité en 2015 avant de s'améliorer progressivement. A moyen terme, la division est engagée dans un lourd programme de modernisation industrielle de l'ensemble des sites de Manoir Aerospace.

2.3 | LISI AUTOMOTIVE

Présentation résumée de l'activité de LISI AUTOMOTIVE :



Marché bien orienté (source estimations LISI)

- Ventes mondiales des constructeurs automobiles + 3,5 %, dont constructeurs français : + 3,9 %

- Production mondiale des clients LISI AUTOMOTIVE à + 4,3 %

Redressement des performances bien engagé

Gains de parts de marché dans un environnement assez dynamique

- CA : + 6,2 %, production : + 6,9 %
- Prise de commandes des nouveaux produits : 8,3 % (37 M€) du CA annualisé, contre 7,1 % en 2013
- Accélération des ventes au T4 : + 6,2 %
- Segments les plus dynamiques : BG Safety and Mechanical Components (T4 : + 15,4 %)

Commentaires sur l'activité de l'exercice 2014 et les perspectives

Gains de parts de marché dans un environnement assez dynamique

- Bonne exécution de tous les grands projets
- Troisième exercice consécutif de redressement des marges

Marché

Les marchés automobiles mondiaux ont été bien orientés en 2014 (+ 3,5 %) ¹, y compris en Europe (+ 5,4 %) à l'exception, toutefois, de la France (+ 0,3 %). Parmi les constructeurs, Renault (+ 13 %) et VW (+ 7 %) sont les plus dynamiques. LISI AUTOMOTIVE estime que le chiffre d'affaires réalisé dans le seul secteur automobile a augmenté en moyenne de + 6,9 %. Comparée à la hausse des performances du marché, la prise de parts de marché de LISI AUTOMOTIVE est donc bien réelle.

C'est avec les clients constructeurs allemands et les grands équipementiers mondiaux que la division a réalisé ses meilleures performances. La prise de commandes des nouveaux produits exprimée en chiffre d'affaires annualisé représente 8,3 %, soit environ 37 M€, contre environ 30 M€ en 2013 (7,1 % du chiffre d'affaires).

¹ source : ACEA Association des Constructeurs Automobiles Européens

Activité

En millions d'euros	2014	% Groupe	2013	Variations
Chiffre d'affaires	448,3	34 %	422,2	+ 6,2 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	13,3	10 %	11,3	+ 17,7 %
Capacité d'autofinancement	29,4	21 %	26,4	+ 11,4 %
Investissements industriels nets	- 34,7	38 %	- 32,1	+ 7,9 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ²	- 12,7	NA	- 6,2	+ 103,5 %
Effectifs inscrits fin de période	3 186	30 %	3 143	+ 1,4 %
Effectifs équivalents temps plein ³	3 334	31 %	3 220	+ 3,5 %

² Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

³ y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 448,3 M€ en hausse de + 6,2 % par rapport à 2013, soutenu notamment par une accélération des ventes au second semestre.

Fait marquant

- Acquisition en juin 2014 de 100 % du contrôle de LISI AUTOMOTIVE Shanghai, jusque là détenu à hauteur de 25 % par un partenaire chinois.

Résultats

Dans la perspective d'un bon niveau d'activité attendu au début de l'exercice 2015, la division a augmenté ses stocks de manière maîtrisée. La production s'élève à 451,4 M€, soit une hausse de + 6,9 % par rapport à 2013.

La majeure partie des opérations de restructurations a été exécutée conformément au plan « Ecrous » (fermeture de l'usine de Thiant (Nord), rapatriement de ses activités sur les 2 sites de Dasle (Doubs) et de la Ferté Fresnel (Eure-et-Loire). Elles doivent contribuer maintenant au redressement dans la durée des usines françaises spécialisées dans les fixations vissées. Ce vaste plan de réorganisation industrielle lancé en 2012 est également bien engagé dans les autres segments concernés (Allemagne, composants de sécurité, clips) et devrait porter ses fruits en 2015.

Ainsi, la marge opérationnelle de LISI AUTOMOTIVE se redresse pour la troisième année consécutive pour atteindre 3 % (2,7 % en 2013 et 0,5 % en 2012). Cette tendance à l'amélioration des performances a pu être maintenue grâce à une bonne maîtrise de l'exécution des opérations de réorganisation qui pèsent sur l'exploitation pour - 4,8 M€ ; elles ne devraient pas se renouveler en 2015. Par ailleurs, la fin du chantier en cours à l'usine de Dasle (Doubs) est prévue pour le courant du deuxième trimestre 2015 et devrait contribuer à raffermir la rentabilité de la division.

Les autres indicateurs de gestion sont en progression, en particulier les indicateurs de sécurité, de qualité, ainsi que ceux ayant trait au déploiement du programme LEAP (LISI Excellence Achievement Program).

Les stocks restent stables à 67 jours de chiffre d'affaires. Les autres éléments du Besoin en Fonds de Roulement consomment 3,5 M€ de trésorerie sur la période et tiennent compte des décaissements liés au plan de fermeture de l'usine de Thiant (environ 5 M€). Comme annoncé en février 2014, les investissements ont été maintenus à un niveau élevé avec des décaissements de 34,7 M€ (contre 32,1 M€ en 2013). En conséquence, le *Free Cash Flow* est négatif à - 12,7 M€ (- 6,2 M€ en 2013), nonobstant une capacité d'autofinancement en progrès de 3 M€ à 29,4 M€.

Les investissements élevés de la période ont été justifiés par de nombreux projets notamment d'infrastructures (7,4 M€ à Dasle, 2,7 M€ à Mellrichstadt, 4,8 M€ au siège) et d'équipements industriels dédiés aux nouveaux produits. Les engagements de la période s'élèvent à 33,1 M€ en décélération par rapport à la tendance des exercices 2012 et 2013.

Les effectifs s'élèvent à 3 334 ETP (contre 3 220 en 2013) pour 3 186 inscrits au 31 décembre 2014.

PERSPECTIVES

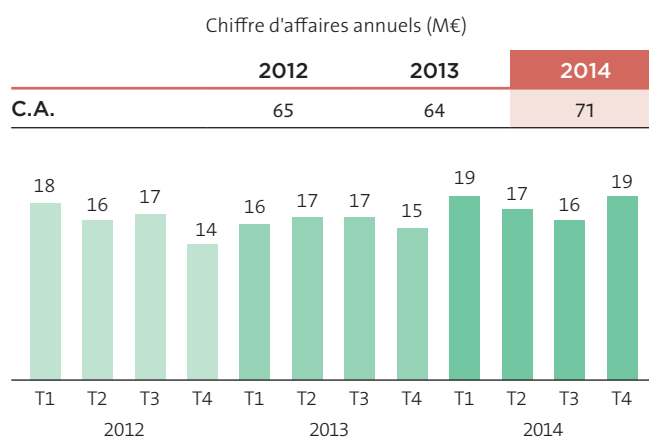
Le carnet de commandes à livrer pour le démarrage de l'exercice 2015 s'inscrit dans la tendance haussière du quatrième trimestre 2014, ce qui a créé une certaine tension logistique dans la filière. Au-delà du premier trimestre 2015, la croissance du marché restera à confirmer, notamment en Europe. L'objectif de l'exercice 2015 sera de recueillir les bienfaits des efforts d'organisation entrepris depuis 2012, de mener à bien le chantier de l'usine de Dasle et de poursuivre les progrès apportés par la mise en œuvre du plan LEAP (LISI Excellence Achievement Program) pour améliorer durablement la rentabilité opérationnelle. Trois des quatre « Business Groups » de la division sortent renforcées avec de vrais atouts concurrentiels et des liens commerciaux consolidés à l'instar des clients allemands ou équipementiers. L'activité des « Fixations vissées France » doit maintenant se stabiliser pour tirer pleinement profit des gains industriels après deux années d'efforts intensifs. La fin de la réorganisation du « Business Group Fixations vissées France » (fermeture Thiant, travaux à Dasle, nouveaux équipements) doit permettre de normaliser cette activité progressivement au cours de 2015.

L'exercice à venir doit voir une amélioration de l'activité et la baisse programmée des coûts non récurrents.

Le plan d'investissements sera moins ambitieux en 2015, ce qui devrait permettre de dégager un excédent de trésorerie d'exploitation (« *Free Cash Flow* »).

2.4 | LISI MEDICAL

Présentation résumée de l'activité de LISI MEDICAL :



Marché plutôt dynamique

- Nouvelle phase de reconstitution de stocks chez les clients
- Tendances de fond : recherche d'économies, notamment à travers l'innovation, lancement de produits génériques, d'ancillaires à usage unique, etc.

Progrès sensible des performances

- Amélioration tangible des indicateurs de qualité dans tous les sites
- Relations confortées avec le principal client orthopédique
- Commandes de nouveaux produits orthopédiques env. 2 M€

Commentaires sur l'activité de l'exercice 2014 et les perspectives

- Forte hausse de l'activité sur la fin de l'exercice et amélioration de la rentabilité
- Niveau record du carnet de commandes
- Bonnes perspectives pour 2015

Marché

Le marché mondial de l'orthopédie et de la chirurgie des implants a connu un exercice 2014 plutôt dynamique avec une phase nouvelle de

reconstitution de stocks. Le paysage concurrentiel aux Etats-Unis, où les sociétés de taille moyenne dominent, poursuit sa consolidation. D'une façon générale, les tendances de fond demeurent inchangées : recherche d'économies, notamment à travers l'innovation, lancement de produits génériques, d'ancillaires à usage unique.

LISI MEDICAL estime que le marché des implants orthopédiques est toujours en croissance de l'ordre de 3 à 4 % par an, mais avec des à-coups suivant les phases de stockage-déstockage.

Activité

En millions d'euros	2014	% Groupe	2013	Variations
Chiffre d'affaires	71,1	6 %	64,1	+ 10,8 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	3,5	3 %	2,5	+ 38,5 %
Capacité d'autofinancement	3,5	2 %	1,6	+ 123,9 %
Investissements industriels nets	- 4,6	5 %	- 3,1	+ 48,4 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« <i>Free Cash-Flow</i> ») ¹	- 1,0	NA	- 1,3	- 23,4 %
Effectifs inscrits fin de période	538	5 %	474	+ 13,5 %
Effectifs équivalents temps plein ²	597	5 %	536	+ 11,4 %

¹ *Free Cash Flow* : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

² y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 71,1 M€, soit une progression de + 10,8 % grâce à une forte hausse de l'activité sur le seul quatrième trimestre (+23,2 % à 18,6 M€). La production s'élève à 70,3 M€, permettant une baisse des stocks sur la fin de l'année.

Au niveau commercial, la prise de commandes des deux derniers mois est tout à fait encourageante avec un carnet record à 20,1 M€ à fin décembre 2014.

La marge opérationnelle bénéficie d'une meilleure couverture des frais fixes (méthodes, ingénieries, innovation) et atteint 5,0 % (4,0 % en 2013). Tous les autres indicateurs de gestion sont en amélioration. Les investissements restent élevés avec 4,6 M€ d'engagements et 4,2 M€ de comptabilisés (nouveaux équipements et extension des capacités de production). Avec des stocks à 80 jours de chiffre d'affaires (94 jours en 2013), le besoin en fonds de roulement s'inscrit en net recul. En conséquence, le *Free Cash Flow* s'améliore à - 1,0 M€ en 2014 (- 1,3 M€ en 2013).

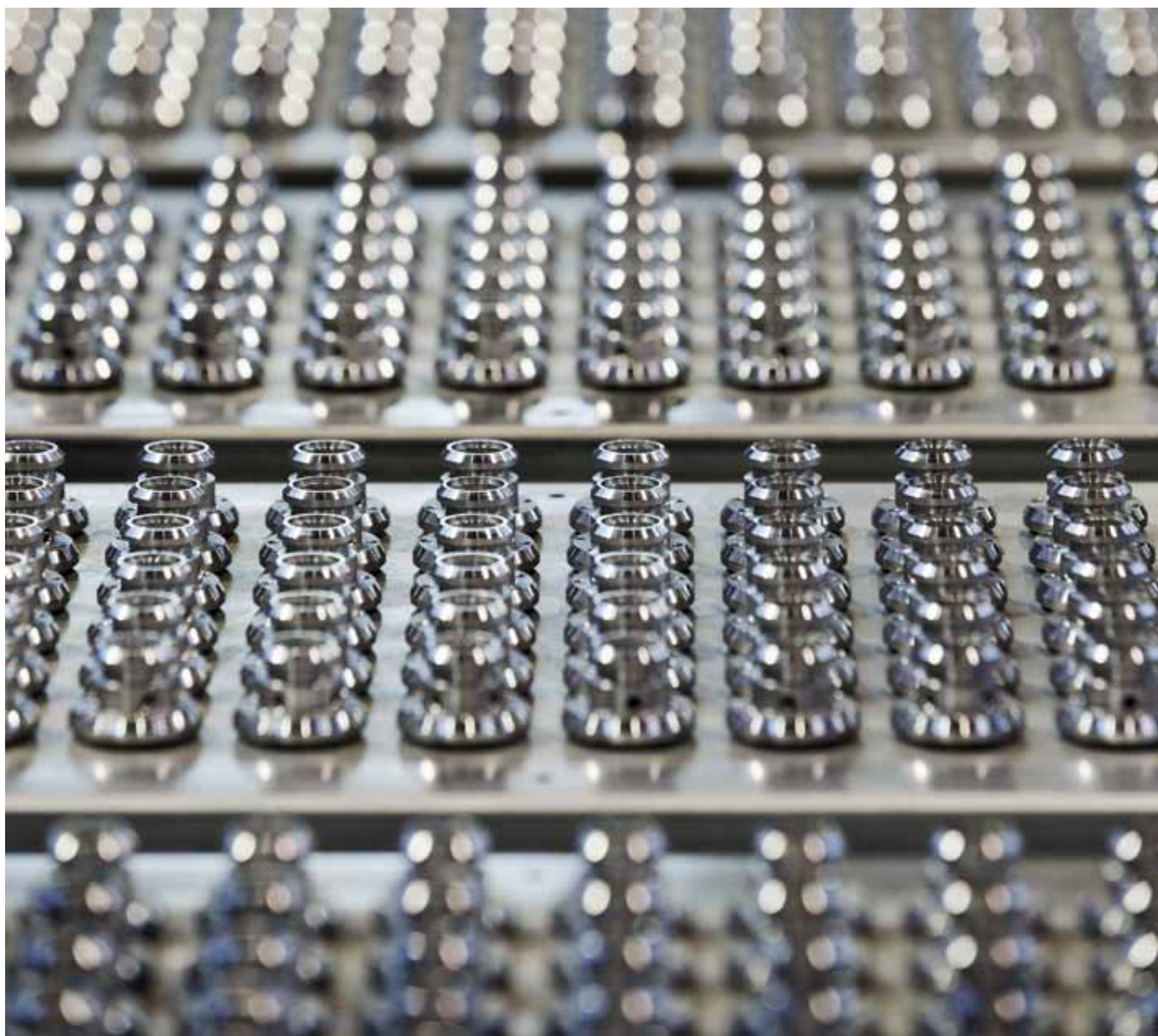
Pour faire face au surcroît d'activité, les embauches, en particulier d'opérateurs et de polisseurs, principalement sur le site de Caen, ont été accélérées. Ainsi, les ETP s'élèvent à 597 personnes en fin de période contre 536 sur l'année 2013.

PERSPECTIVES

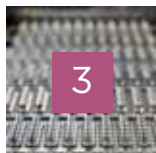
La division LISI MEDICAL démarre l'exercice avec l'assurance que le site principal de Caen bénéficie d'un carnet solide. Le développement de nouveaux produits avec de nouveaux clients reste l'objectif principal avec, en perspective, une extension de cette usine.

Les deux sites de Neyron (France) et Escondido (Etats-Unis) restent en situation de retournement et devraient atteindre la masse critique dans le courant de l'exercice.

En global, les perspectives s'inscrivent dans la continuité de 2014 avec une amélioration du volume d'activité et de tous les indicateurs de gestion. En complément, la division LISI MEDICAL va reprendre le volume réalisé par l'activité de Manoir Aerospace dans l'orthopédie (environ entre 300 – 400 K€ en année pleine) afin d'améliorer le niveau de service à ses clients.



1	LES ÉTATS FINANCIERS	30	2.3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	42
1.1	COMPTE DE RÉSULTAT	30	2.4	GESTION DU RISQUE FINANCIER	44
1.2	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	32	2.5	DÉTAIL DES POSTES DU BILAN	48
1.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	33	2.6	DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	61
1.4	ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES	34	2.7	AUTRES INFORMATIONS	64
2	LES NOTES ANNEXES	35	2.8	TAUX DES DEVISES EMPLOYÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES	69
2.1	ACTIVITÉ DU GROUPE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	35	2.9	ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE : INFORMATION SUR LES TENDANCES	69
2.2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	35			



1 | LES ÉTATS FINANCIERS

1.1 | COMPTE DE RÉSULTAT

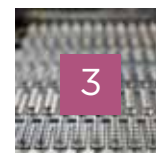
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires hors taxes	2.6.1	1 306 530	1 148 971
Variation stocks produits finis et en-cours		1 682	12 474
Total production		1 308 213	1 161 445
Autres produits *		17 440	14 016
Total produits opérationnels		1 325 653	1 175 461
Consommations	2.6.2	(344 613)	(310 892)
Autres achats et charges externes	2.6.3	(265 077)	(219 416)
Valeur ajoutée		715 963	645 154
Impôts et taxes **		(9 479)	(8 614)
Charges de personnel (y compris intérimaires) ***	2.6.4	(513 273)	(457 657)
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		193 211	178 883
Amortissements		(64 630)	(57 450)
Dotations nettes aux provisions		3 097	7 456
Résultat Opérationnel courant (EBIT)		131 678	128 889
Charges opérationnelles non récurrentes	2.6.6	(10 852)	(16 393)
Produits opérationnels non récurrents	2.6.6	8 058	2 639
Résultat opérationnel		128 883	115 134
Produits de trésorerie et charges de financement	2.6.7	(6 410)	(1 310)
Produits de trésorerie	2.6.7	807	1 948
Charges de financement	2.6.7	(7 217)	(3 258)
Autres produits et charges financiers	2.6.7	1 563	(2 504)
Autres produits financiers	2.6.7	28 285	12 676
Autres charges financières	2.6.7	(26 722)	(15 180)
Impôts (dont CVAE) **	2.6.8	(42 587)	(36 779)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		31	
Résultat de la période		81 479	74 540
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société		81 386	74 639
Intérêts ne donnant pas le contrôle		93	(99)
Résultat par action (en €) **** :	2.6.9	1,55	1,42
Résultat dilué par action (en €) **** :	2.6.9	1,55	1,42

* Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2014 le classement des produits liés au CIR (Crédit Impôt Recherche) en « Autres produits ».

** Au 31 décembre 2014, en conformité avec l'avis du CNC du 14 janvier 2010, le montant de la CVAE est classé en « Impôts » (sur les bénéfices) pour un montant de - 6,0 M€.

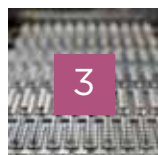
*** Le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) a été présenté en application des normes IFRS en déduction des charges de personnel pour un montant de 8,6 M€.

**** Division du nominal de l'action LISI par 5 en date du 12 septembre 2014.



ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat de la période	81 479	74 540
<i>Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres</i>		
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute)	(8 115)	2 718
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt)	2 930	(609)
Retraitement des actions propres (part brute)	(1)	388
Retraitement des actions propres (effet impôt)	0	(140)
Païement en actions (part brute)	1 227	2 248
Païement en actions (effet impôt)	(443)	(812)
<i>Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat</i>		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	23 341	(9 702)
Instruments de couverture (part brute)	1 535	(2 974)
Instruments de couverture (effet impôt)	(554)	253
Impact correction des impôts différés sur exercices antérieurs sur paiement en actions et retraitements des actions propres		(558)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	19 919	(9 187)
Résultat global total de la période	101 398	65 353



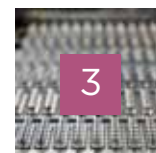
1.2 | ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			
Surveleur	2.5.1.1	256 511	174 768
Autres actifs incorporels	2.5.1.1	16 349	13 675
Actifs corporels	2.5.1.2	431 847	371 208
Actifs financiers non courants	2.5.1.4	9 357	6 385
Impôts différés actifs	2.5.7	22 992	11 066
Autres actifs financiers non courants	2.5.1.5	976	936
Total des actifs non courants		738 034	578 038
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.5.2.1	316 989	258 178
Impôts – Créances sur l'état		5 744	11 680
Clients et autres débiteurs	2.5.2.2	216 107	169 479
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.5.2.3	110 818	94 000
Total des actifs courants		649 657	533 337
TOTAL ACTIF		1 387 691	1 111 375

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

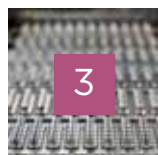
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2.5.3	21 610	21 573
Primes	2.5.3	72 584	70 803
Actions propres	2.5.3	(15 042)	(14 135)
Réserves consolidées	2.5.3	542 375	487 458
Réserves de conversion	2.5.3	11 248	(12 078)
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	2.5.3	(6 505)	(3 084)
Résultat de la période	2.5.3	81 386	74 639
Total capitaux propres – part du Groupe	2.5.3	707 657	625 179
Intérêts minoritaires		1 117	1 253
Total capitaux propres		708 777	626 434
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	2.5.4	83 474	60 680
Dettes financières non courantes	2.5.6.1	245 690	118 640
Autres passifs non courants	2.5.7	9 071	7 726
Impôts différés passifs	2.5.7	21 584	22 763
Total des passifs non courants		359 819	209 809
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	2.5.4	22 907	21 060
Dettes financières courantes*	2.5.6.1	46 363	43 178
Fournisseurs et autres créditeurs		244 261	207 627
Impôt à payer		5 566	3 626
Total des passifs courants		319 096	275 131
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 387 691	1 111 375
* Dont concours bancaires courants		10 066	8 224



1.3 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Activités opérationnelles		
Résultat net	81 479	74 540
Élimination du résultat des mises en équivalence	(31)	
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
– Amortissements et provisions financières et non récurrentes	66 886	60 695
– Variation des impôts différés	(318)	793
– Résultats sur cession, provisions passif et autres	(4 490)	8 405
Marge brute d'autofinancement	143 526	144 433
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	(2 757)	(2 099)
Capacité d'autofinancement	140 770	142 333
Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible	42 905	35 987
Élimination du coût de l'endettement financier net	4 837	2 824
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(8 557)	(12 640)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(4 305)	(4 278)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	175 649	164 227
Impôts payés	(34 577)	(45 206)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	141 072	119 019
Activités d'investissement		
Acquisition de sociétés consolidées	(127 735)	
Trésorerie acquise	8 841	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(92 548)	(88 980)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	(215)	(457)
Subventions d'investissement reçues		
Dividendes reçus		
Total Flux d'investissement	(211 657)	(89 437)
Trésorerie cédée		
Cession de sociétés consolidées		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 923	1 319
Cession d'actifs financiers		
Total Flux de désinvestissement	1 923	1 319
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(209 733)	(88 118)
Activités de financement		
Augmentation de capital	1 838	
Cession (acquisition) nette d'actions propres		
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe	(17 820)	(14 674)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Total Flux d'opérations sur capitaux propres	(15 982)	(14 674)
Émission d'emprunts long terme	155 307	5 137
Émission d'emprunts court terme	467	72 269
Remboursement d'emprunts long terme	(22 903)	(4 663)
Remboursement d'emprunts court terme	(33 105)	(87 170)
Intérêts financiers nets versés	(4 837)	(2 826)
Total Flux d'opérations sur emprunts et autres passifs financiers	94 928	(17 253)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	78 947	(31 926)
Incidence des variations de taux de change (D)	5 597	226
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D) *	(908)	(4 691)
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	14 975	(5 489)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	85 776	91 269
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	100 751	85 776
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 818	94 000
Concours bancaires courants	(10 066)	(8 224)
Trésorerie à la clôture	100 751	85 776

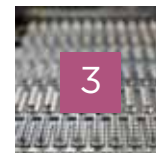
* Pour 2013 les (4,7) M€ comprennent un reclassement sur la trésorerie à l'ouverture d'éléments ne répondant pas aux critères d'affectation en équivalents de trésorerie.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.4 | ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes liées au capital (Note 2.5.3.2)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du Groupe	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
(en milliers d'euros)										
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	21 573	70 803	(14 616)	445 588	(2 383)	(3 598)	57 287	574 657	1 360	576 017
Résultat de l'exercice N (a)							74 639	74 639	(99)	74 540
Écarts de conversion (b)					(9 695)			(9 695)	(7)	(9 702)
Paiements en actions (c)						1 148		1 148		1 148
Augmentation de capital										
Retraitement des actions propres (d)			481			(22)		459		459
Retraitement IAS19 (g)						2 109		2 109		2 109
Affectation résultat N-1				57 287			(57 287)			
Variations de périmètre										
Dividendes distribués				(14 674)				(14 674)	0	(14 674)
Reclassement										
Retraitement des instruments financiers (f)						(2 721)		(2 721)		(2 721)
Divers (e)				(743)				(743)		(743)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	21 573	70 803	(14 135)	487 458	(12 078)	(3 084)	74 639	625 179	1 253	626 434
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)					(9 695)	514	74 639	65 458	(106)	65 352
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	21 573	70 803	(14 135)	487 458	(12 078)	(3 084)	74 639	625 179	1 253	626 434
Résultat de l'exercice N (a)							81 386	81 386	93	81 479
Écarts de conversion (b)					23 327			23 327	14	23 341
Paiements en actions (c)						784		784		784
Augmentation de capital	37	1 781						1 818		1 818
Retraitement des actions propres (d)			(908)			(1)		(909)		(909)
Retraitement IAS19 (g)						(5 186)		(5 186)		(5 186)
Affectation résultat N-1				74 639			(74 639)			
Variations de périmètre				(988)				(988)	(243)	(1 231)
Dividendes distribués				(17 820)				(17 820)		(17 820)
Reclassement										
Retraitement des instruments financiers (f)						981		981		981
Divers (e)				(915)				(915)		(915)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	21 610	72 584	(15 042)	542 375	11 248	(6 505)	81 386	707 657	1 117	708 777
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)					23 327	(3 422)	81 386	101 291	107	101 398



2 | LES NOTES ANNEXES

2.1 | ACTIVITÉ DU GROUPE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « Le Millenium, 18 rue Albert Camus, CS 70431, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent la Société, ses filiales et ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice :

- Le 5 juin 2014 la société LISI AEROSPACE CREUZET a acquis 100 % des titres du groupe Manoir Aerospace pour 126,4 M€. Le groupe Manoir Aerospace est spécialisé principalement dans la forge de composants en métal, exclusivement pour des applications moteur ou structure aéronautiques. La division LISI AEROSPACE rassemble ainsi le pôle « Fixations » et le pôle « Composants de structure » qui réunit désormais LISI AEROSPACE CREUZET, spécialisée dans les composants de structures et les assemblages techniques, et le groupe Manoir Aerospace.
- Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2014 et par délégation du Conseil d'Administration du 24 juillet 2014, le Président Directeur Général, a décidé le 8 septembre 2014 à effet du 12 septembre 2014 que la valeur nominale des actions de LISI S.A. serait ramenée de 2 € à 0,40 €. Le capital se trouvera ainsi composé de 54 023 875 actions de 0,40 € chacune. Cette opération a eu pour seul objectif d'améliorer la liquidité du titre et de rendre l'action plus accessible aux actionnaires individuels.

2.2 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers établis au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 février 2015 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2015.

2.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2014

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

2.2.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014

- IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- IFRS 11 « Accords conjoints »,
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- IAS 27 révisée « États financiers individuels »,
- IAS 28 révisée « Participations dans les entreprises associées »,
- Amendement d'IAS 36 « Pertes de valeur » – Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers,
- Amendement d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les modifications et impacts liés à la norme IFRS 11 sont détaillés au paragraphe 2.3.1. « Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2014 ». Les autres textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.2.1.2 Normes, amendements et interprétations des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2014

Néant.

2.2.2 Bases de préparation des états financiers

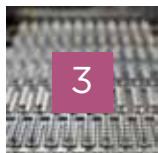
Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 2.2.7.3 et 2.2.8.4),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 2.2.8.5),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.2.13 et 2.2.14),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 2.2.6, 2.2.8.6, 2.2.11 et 2.2.12),
- la valorisation des paiements en actions (note 2.2.14.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.2.18.5).



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique. La période actuelle caractérisée par une plus grande volatilité limite la visibilité. En conséquence, les prévisions qui servent de base à ces jugements et hypothèses peuvent présenter des écarts avec les réalisations futures.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la Direction au regard des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours des périodes ultérieures concernent notamment les provisions (notes 2.2.13 et 2.5.4), les impôts différés actifs (note 2.5.7) et les tests de dépréciation sur les actifs (notes 2.2.8.5 et 2.5.1.1). Les calculs des engagements de fin de carrière et des tests de valeur reposent sur des hypothèses actuarielles dont la sensibilité peut avoir des incidences sur les charges comptabilisées sous forme de provisions. Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaiers, etc...).

Historiquement la sensibilité des risques de non-exécution n'a jamais eu d'impact significatif.

Appréciation des sources majeures d'incertitude

Les différents secteurs d'activité du Groupe ont connu sur les dernières années des croissances attendues ; ces évolutions n'ont pas généré d'incertitudes majeures bien que le groupe évolue dans un secteur (Automobile) en sortie de crise sur la zone géographique européenne.

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaiers (hypothèses de taux).

Traitement comptable de la CVAE

Suite au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Cette décision est basée sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. De plus, ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

En conséquence, l'impôt différé a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2010 pour un montant net de 1,4 M€ prélevé sur les capitaux propres du Groupe. Ce stock d'impôt différé est repris au fur et à mesure de la constatation des

dotations aux amortissements des immobilisations prises en compte dans le calcul. Au 31 décembre 2014 le solde d'impôt différé net concerné s'élève à 0,3 M€.

Traitement du Crédit impôt recherche

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

Traitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été présenté en application des normes IFRS en déduction des charges de personnel pour un montant de 8,6 M€.

2.2.3 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 2.3.2. Au 31 décembre 2014, conformément à la norme IFRS 11 « Accords conjoints », la société ANKIT Fasteners est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Toutes les autres sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

2.2.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.2.5 Méthodes de conversion des éléments en devises

2.2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'activité.

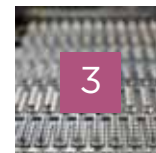
2.2.5.2 Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.2.6 Instruments financiers

2.2.6.1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les clients et



autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et dettes financières, les fournisseurs et autres créiteurs. Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés ainsi qu'indiqué dans les notes spécifiques qui suivent : 2.2.8.6, 2.2.10, 2.2.11, 2.2.12, 2.2.15 et 2.2.16.

2.2.6.2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

2.2.7 Actifs incorporels

2.2.7.1 Survaleurs

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, la survaleur est évaluée à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, la survaleur est maintenue à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, la survaleur est évaluée à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Elle est affectée à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 2.2.8.5.

Si la survaleur est négative, elle est constatée en profit au compte de résultat.

2.2.7.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

Du fait de la nature des frais de recherche et développement engagés par le Groupe LISI, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

2.2.7.3 Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

Le cas échéant, les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

Marques : 10 - 20 ans

Logiciels : 1 - 5 ans

2.2.8 Actifs corporels

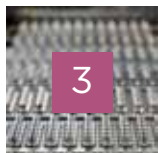
2.2.8.1 Actifs dont le Groupe LISI est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

2.2.8.2 Actifs financés par location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les actifs



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

financés par location-financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

2.2.8.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.2.8.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 — 40 ans
- installations et équipements : 10 — 15 ans
- agencements : 5 — 15 ans
- matériels de transport : 5 ans
- matériels et outillage : 10 ans
- matériels de bureau : 5 ans
- mobiliers de bureau : 10 ans
- matériels informatiques : 3 ans

2.2.8.5 Perte de valeur des actifs

Les survaleurs et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumises à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable (cf. note 2.2.7.1) et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les survaleurs).

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont

cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des survaleurs.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des survaleurs sont irréversibles.

Le Groupe a retenu, pour la définition des UGT, le regroupement stratégique des Business Units (B.U), correspondant à la segmentation stratégique et à la structure du reporting du Groupe LISI.

La division LISI AEROSPACE est scindée en 8 UGT :

- B.U Cellule Europe,
- B.U Cellule USA,
- B.U Produits spéciaux,
- B.U Moteurs et pièces critiques Europe,
- B.U Moteurs et pièces critiques Amérique du Nord,
- B.U Aerostructure et Equipement aéronautique,
- B.U Composants techniques- Extrusion, Forming and Sheet Metal,
- B.U Composants techniques- Forging and casting.

La division LISI AUTOMOTIVE regroupe 3 UGT :

- B.U Fixations vissées,
- B.U Composants mécaniques,
- B.U Solutions clippées.

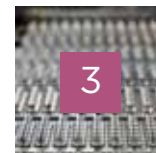
La division LISI MEDICAL est constituée d'une seule UGT.

2.2.8.6 Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation et les titres mis en équivalence. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

2.2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.



Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

2.2.10 Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur d'origine. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables ; ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

2.2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

2.2.12 Capital

2.2.12.1 Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.2.12.2 Rémunérations en actions (stocks options et attributions conditionnelles d'actions gratuites dénommées actions de performance)

Se reporter à la note 2.2.14 « Avantages au personnel ».

2.2.13 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

2.2.13.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

2.2.13.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

2.2.14 Avantages au personnel

2.2.14.1 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

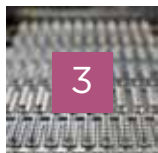
S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants ou en interne selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les exigences de l'IFRIC 14 n'entrent pas dans le périmètre des retraitements à pratiquer par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à contributions définies.

2.2.14.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants, l'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe. Dans ce même objectif, certains salariés ou dirigeants de filiales étrangères bénéficient de ces mêmes avantages, mais qui leur seront versés sous forme de primes.

L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions sous conditions de performance représentent un avantage offert aux collaborateurs, et constitue donc à ce titre un complément de rémunération. Les options octroyées sont comptabilisées comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur, des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans et ce pendant la période d'acquisition de ces options.

Dans le cas des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance, ces avantages correspondent à la juste valeur des instruments émis, évalués en utilisant un modèle binomial.

S'agissant des engagements de primes, ceux-ci sont inscrits en dettes au personnel à leur juste valeur à la date de clôture.

Cette rémunération payée en actions ou dérivés d'actions LISI est reconnue :

- sur une période de 4 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'options d'achat ;
- sur une période de 2 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance.

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

2.2.15 Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.16 Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

2.2.17 Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

2.2.18 Présentation du compte de résultat

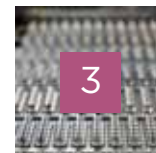
Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) comprend la valeur ajoutée, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et retraites et le coût des rémunérations en actions. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT et les autres produits et charges opérationnels non récurrents. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :
 - de leur nature inhabituelle et,
 - de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des survaleurs et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

2.2.18.1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.



2.2.18.2 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.2.18.3 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement, tels que décrits au paragraphe 2.2.8.2 sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

2.2.18.4 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers,
- les produits provenant des dividendes des sociétés non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

2.2.18.5 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les survaleurs non déductibles fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles.

Notamment, l'examen de la recouvrabilité des reports déficitaires fait l'objet d'une prudence particulière car ceux-ci ne seraient récupérables que si la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale réalise des profits suffisants dans un futur proche.

Concernant les sociétés françaises, suite à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CET et la CVAE à partir de 2010, le Groupe a décidé de considérer la CVAE dans le champ de la norme IAS 12. Cette décision conduit à présenter cette taxe sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

2.2.18.6 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions).

2.2.19 Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau de flux de trésorerie consolidé selon le modèle au format IFRS.

2.2.20 Information sectorielle

Le Groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les activités du Groupe sur 2014, se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

2.2.21 Indicateurs

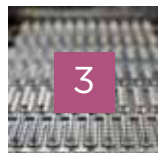
Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous.

Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) : Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR (cf. chapitre 3 note 2.5.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Retour sur capitaux investis (ROCE) : Rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net des années N et N-1).

Retour sur capitaux propres (ROE) : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux

Gearing : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Book to bill : Rapport entre les commandes prises dans la période et les facturations au cours de la même période.

Actif Net Réévalué (ANR) : Moyenne de $[(0,95 \times \text{Chiffre d'affaires Groupe}) + (6,5 \times \text{EBITDA Groupe}) + (10 \times \text{EBIT Groupe})]$ – Endettement Financier Net Groupe.

2.3 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.3.1 Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2014

Acquisition du groupe Manoir Aerospace

Le 5 juin 2014, la société LISI AEROSPACE CREUZET a acquis 100 % du capital de la société Airmon Holdings 1 SAS pour un montant de 126,4 M€ (hors frais d'acquisition et éléments annexes). Airmon Holdings 1 SAS ainsi que ces filiales (Manoir Aerospace SAS, Forges de Bologne SAS, Précimétal Fonderie de Précision et Précimétal Outillage de Précision) sont consolidés par intégration globale.

La date de prise de contrôle du groupe Manoir est le 5 juin 2014, correspondant à la date d'entrée dans le périmètre LISI du groupe Manoir.

Au 31 décembre 2014, l'allocation préliminaire du prix d'acquisition se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition
Actif immobilisé	28 715
Autres actifs et passifs courants nets	2 620
Stocks nets	43 773
Dettes financières nettes	(27 332)
Impôts et provisions	(10 372)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 841
Total situation nette	46 245
% des valeurs d'actifs repris	100,00 %
Quote-part situation nette acquise	46 245
Prix d'acquisition	126 445
Écart d'acquisition	80 200

2.3.2 Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
Holding				
LISI S.A.	Belfort (90)	France		Société mère
Division LISI AEROSPACE				
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00
Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
LISI AEROSPACE S.L.	Madrid	Espagne	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION (B)	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00

Le Groupe LISI a procédé, au 31 décembre, à une estimation de l'affectation de l'écart de première consolidation conduisant à une situation nette ajustée du groupe acquis de 46,2 M€ et à la comptabilisation d'un écart d'acquisition initial de 80,2 M€. En application de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises, le Groupe LISI dispose de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation définitive du prix d'acquisition et au calcul définitif des écarts d'acquisition. En conséquence les montants comptabilisés au 31 décembre 2014 dans le cadre de l'acquisition du groupe Manoir Aerospace seront susceptibles d'être revus lors des clôtures ultérieures.

Les variations de périmètre sont comprises dans les seuils préconisés par les autorités de contrôle. Nous n'avons pas procédé à l'établissement de comptes proforma.

La contribution aux résultats du Groupe sur l'année 2014 est la suivante :

(en milliers d'euros)	2014
Chiffres d'affaires	94 752
Résultat opérationnel courant (EBIT)	3 669

Acquisition des minoritaires de LISI Jiehua Automotive Co. Ltd

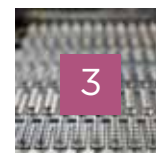
Le 30 janvier 2014 LISI AUTOMOTIVE SAS a racheté les parts des minoritaires de la société LISI Jiehua Automotive Co. Ltd pour un montant de 13,3 MHKD, soit 1,2 M€. Suite à cette acquisition, la participation du Groupe LISI dans LISI Jiehua Automotive Co. Ltd passe de 75 % à 100 %. L'impact sur les capitaux propres est de -1,2 M€.

Modification de la méthode d'intégration de la société Ankit Fasteners Pvt Ltd

Conformément à la norme IFRS 11 « accords conjoints », ANKIT Fasteners Pvt Ltd est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014. L'impact sur les comptes consolidés n'est pas significatif.

Absorption de la société A1 Technologies Inc. par la société Hi-Shear Corp.

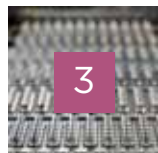
Le 31 juillet 2014, la société A1 Technologies Inc. a été absorbée par la société Hi-Shear Corp.



Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	49,06	49,06
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00
LISI AEROSPACE CREUZET SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00
INDRAERO SIREN SAS	Argenton/Creuse (36)	France	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Creuzet Maroc	Casablanca	Maroc	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. Z o o	Sedziszow Malopolski	Pologne	70,00	70,00
AIRMON HOLDINGS 1 SAS (A)	Paris 8 ^e (75)	France	100,00	100,00
MANOIR AEROSPACE SAS (A)	Paris 8 ^e (75)	France	100,00	100,00
FORGES DE BOLOGNE SAS (A)	Bologne (52)	France	100,00	100,00
PRECIMETAL FONDERIE DE PRECISION (A)	Seneffe	Belgique	100,00	100,00
PRECIMETAL OUTILLAGE DE PRECISION (A)	Seneffe	Belgique	100,00	100,00
Division LISI AUTOMOTIVE				
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
SOCIETE NOUVELLE BONNEUIL SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (BEIJING) CO., Ltd	Pékin	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République Tchèque	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE India Pvt Ltd	Ahmedabad	Inde	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH & CO KG	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00
Division LISI MEDICAL				
LISI MEDICAL JEROPA Inc.	Escondido (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00
LISI MEDICAL Fasteners SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00
LISI MEDICAL Orthopaedics SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00

(A) Sociétés entrantes au 31 décembre 2014.

(B) Le 31 juillet 2014 la société A1 Technologies Inc. a été absorbée par la société Hi-Shear Corporation.



2.4 | GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux principaux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de taux,
- risque de change.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres paragraphes des états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2.4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers. Le Groupe considère que le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2014 le montant des provisions pour créances douteuses s'élève à 4,3 M€ rapporté à un montant total de créances de 248,2 M€. Le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 0,2 M€.

Risque sur titres de placement

Au 31 décembre 2014, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 110,8 M€ (cf §2.5.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie). Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne représentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. En accord avec les règles comptables, ses placements sont évalués à la clôture à leur valeur de marché et sont classés en trésorerie.

2.4.2 Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2014, le Groupe LISI bénéficie de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 35 M€, et d'une trésorerie nette de 110,8 M€, aboutissant à une capacité de financement globale de 145,8 M€, le rendant peu sensible au risque de liquidité.

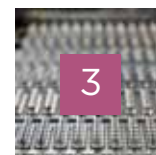
Les contrats de financement du Groupe prévoient le respect de 2 principaux ratios-limite :

- Endettement Financier Net / Capitaux Propres consolidés < 1,2
- Endettement Financier Net / EBITDA consolidés < 3,5

Au 31 décembre 2014, le premier s'élevait à 0,256 et le second à 0,938, contre respectivement 0,108 et 0,379 au 31 décembre 2013. Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité très confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalent de trésorerie	110 818	94 000
Trésorerie disponible [A]	110 818	94 000
Concours bancaires courants [B]	10 066	8 224
Trésorerie nette [A - B]	100 752	85 776
Crédits	255 986	134 665
Autres dettes financières	26 001	18 928
Dettes financières nettes [C]	281 987	153 593
Endettement financier net [D = C + A - B]	181 235	67 817
Capitaux propres Groupe [E]	707 657	625 179
Ratio d'endettement (en %) [D / E]	25,6 %	10,8 %

N. B. : Rappel 2012 du ratio d'endettement en % : 13,3 %.

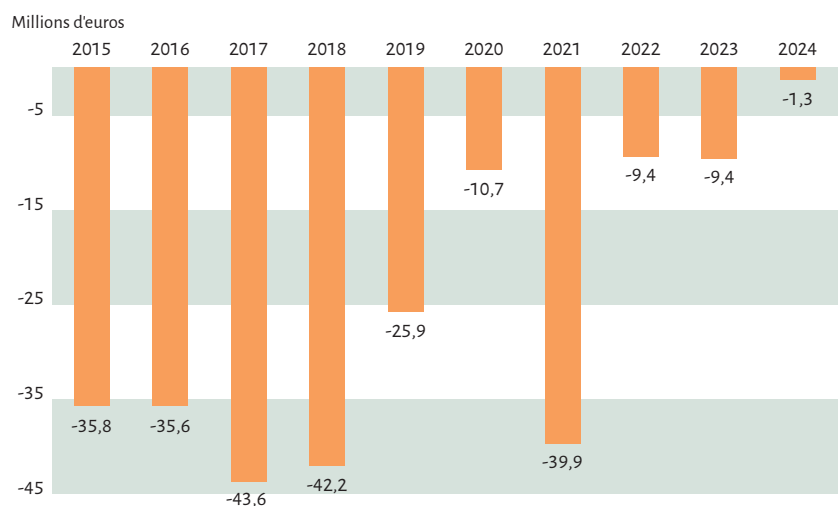


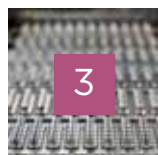
Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

Passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2014	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
(en milliers d'euros)					
Dettes financières non courantes	245 690		179 028	66 662	245 690
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 856		5 619	237	5 856
Dettes financières courantes	46 363	46 363			46 363
Fournisseurs et autres créditeurs	244 261	244 261			244 261
Total passifs financiers	542 170	290 624	184 647	66 899	542 170

Passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2013	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
(en milliers d'euros)					
Dettes financières non courantes	118 640		56 159	62 481	118 640
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 632		5 440	192	5 632
Dettes financières courantes	43 178	43 178			43 178
Fournisseurs et autres créditeurs	207 267	207 267			207 267
Total passifs financiers	374 717	250 445	61 599	62 673	374 717

Le graphique ci-dessous présente les échéances des emprunts du groupe sur 10 ans soit un montant total de 253,8 M€. La marge de manœuvre à ce jour négociée avec les établissements financiers s'élève à 292 M€ couvrant largement les échéances d'emprunt.





ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.4.3 Risque de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt. La valeur au 31 décembre 2014 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	À l'actif	Au passif	À l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt				
Swaps payeurs taux variable		2 269		688
Gestion du risque de change				
Options de change	1 493	4 831	3 430	2 621
Total	1 493	7 100	3 430	3 309

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marché.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme, de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2014, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Le détail des engagements est donné à la rubrique 2.7.4.1 du chapitre 3.

2.4.3.1 Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt, qui pourraient avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux ou options de taux d'intérêt.

Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe a mis en place en 2014 de nouvelles couvertures et le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2014 porte sur un montant

nominal de 90,1 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentées en note 2.7.4 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts - taux variables	188 100	71 542
Concours bancaires courants	10 066	8 224
Trésorerie et équivalents trésorerie	(105 967)	(78 600)
Position nette avant gestion	92 199	1 166
SWAP de taux d'intérêts	90 128	56 491
Couverture	90 128	56 491
Position nette après gestion	2 071	(55 325)

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité aux taux les positions nettes, prêteuses et emprunteuses. Au 31 décembre 2014, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables n'est pas significatif.

2.4.3.2 Risque de cours sur les matières premières

Ce point est traité au chapitre 5 § 4.6.1.

2.4.3.3 Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- en dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du Groupe ;
- l'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

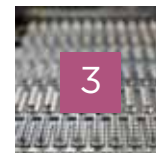
Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers de type achat à terme avec barrière activante, lui permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments



financiers de type accumulateurs, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 8 ans. Cette stratégie a permis au groupe de vendre en 2014 un montant global de 8,6 MUSD à un cours moyen de 1,20.

Portefeuille de dérivés de change

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés type accumulateurs.

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31/12/2014					31/12/2013				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre EUR						0,1	5,0	5,0	0,0	0,0
Position acheteuse de GBP contre USD	(1,2)	37,0	37,0	0,0	0,0	0,9	20,5	20,5	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	(1,9)	23,1	23,1	0,0	0,0	(0,4)	32,8	19,5	13,3	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	1,1	10,4	10,4	0,0	0,0	(2,1)	8,6	8,6	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	(0,3)	4,2	4,2	0,0	0,0	0,3	3,2	3,2	0,0	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,0	6,9	6,9	0,0	0,0	(0,1)	7,0	7,0	0,0	0,0
Position vendeuse de USD contre EUR	(1,0)	69,7	16,8	52,9	0,0	2,1	19,9	7,3	9,1	3,6
TOTAL	(3,3)					0,8				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions d'euros (montants en devises locales convertis en euros au cours du 31 décembre 2014).

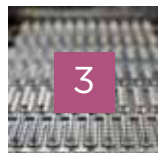
Les dérivés et les activités de couverture répondent aux critères de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) et sont comptabilisés conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 39. Ainsi les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur. Ses variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres recyclables (OCI) pour la part certaine de la couverture et en résultat financier pour la part incertaine. En particulier, les activités de couverture comptabilisées comme telles font l'objet d'une documentation formalisée justifiant notamment la relation de couverture, son efficacité ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. Des tests d'efficacité ont été réalisés au 31 décembre 2014 et ont démontré l'efficacité de la relation de couverture.

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 10 % du cours de change EUR/USD est la suivante :

Impact en milliers d'euros	31/12/2014	
	USD	
Cours de clôture	1,2141	
Hypothèses de variation du cours euro / dollar	-10 %	+10 %
Cours euro / dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,0927	1,3355
Impact part incertaine (avant impôt)	(8 532)	1 250
Impact part certaine (avant impôt)	(564)	667

2.4.4 Risque lié à la dépréciation des actifs incorporels

Le montant net des survaleurs au 31 décembre 2014 s'élève à 256 M€. Les résultats des tests d'impairment confirment la solidité des UGT de l'activité Fixations de la division LISI AEROSPACE, et montrent le renforcement des activités de la division LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. L'UGT Extrusion Forming and Sheet Metal (survaleur de 39 M€ au 31 décembre 2014) présente une certaine sensibilité liée à un contexte de fort développement industriel sur les prochaines années qui génère une tension sur les flux de trésorerie d'exploitation.



2.5 | DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

2.5.1 Actifs non courants

2.5.1.1 ACTIFS INCORPORELS

a) Survaleur

(en milliers d'euros)	Survaleur
Survaleur brute au 31 décembre 2013	177 774
Impairment sur l'exercice 2013	(3 006)
Survaleur nette au 31 décembre 2013	174 768
Augmentation	80 200
Diminution	(212)
Variations de change	4 056
Survaleur brute au 31 décembre 2014	258 812
Impairment sur l'exercice 2014	(2 300)
Survaleur nette au 31 décembre 2014	256 511

L'augmentation de 80,2 M€ concerne l'acquisition du groupe Manoir Aerospace en juin 2014.

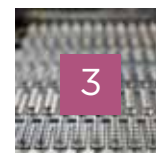
Les variations de change portent principalement sur la division LISI AEROSPACE et proviennent des écarts de conversion sur le dollar.

La diminution de 0,2 M€ est liée à la mise en équivalence de la société Ankit Fasteners Pvt Ltd en 2014 anciennement consolidée par intégration proportionnelle.

La perte de valeur de 2,3 M€ constatée sur l'exercice concerne l'UCT cellule USA de la division LISI AEROSPACE suite au transfert d'actifs de l'ancienne activité Racing USA vers d'autres sociétés du Groupe pour une valeur inférieure aux valeurs nettes comptables.

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2014 de la manière suivante :

Division LISI AEROSPACE								
	B.U. Cellule Europe	B.U. Moteurs et pièces critiques Europe	B.U. Cellule USA	B.U. Moteurs et pièces critiques Amérique du Nord	B.U. Produits spéciaux	B.U. Extrusion Forming and Sheet Metal	B.U. Forging & Casting	Total
(en millions d'euros)								
Survaleur nette	0,8	4,5	14,7	NA	8,2	38,9	80,2	147,3
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Perte de valeur 2,3 M€	NA	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
Hypothèses clés								
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions		Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans		Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	7,42 %	7,42 %	7,42 %		7,42 %	7,42 %	7,42 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	2,00 %		2,00 %	2,00 %	2,00 %	



Division LISI AUTOMOTIVE

	B.U. Fixations vissées	B.U. Composants mécaniques de sécurité	B.U. Solutions clippées	Total
(en millions d'euros)				
Survaleur nette	19,6	1,2	40,8	61,6
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	3,1	3,1
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
Hypothèses clés				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	8,72 %	8,72 %	8,72 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,90 %	1,90 %	1,90 %	

(en millions d'euros) Division LISI MEDICAL

Survaleur nette	47,7
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur
Hypothèses clés	
Flux de trésorerie à un an	Prévisions
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	7,51 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %

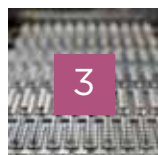
Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les survaleurs ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2014.

Ces tests, conformément à la note 2.2.8.5, ont été pratiqués au niveau de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel, et leur valeur recouvrable est déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à

partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des cash-flows d'exploitation prévisionnels après impôt. Les projections de flux de trésorerie sont déterminées à partir des données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des marchés pour les années 2015 à 2018.

La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différentes UGT a été réalisée par un expert indépendant.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les taux d'actualisation après impôt ont été retenus sur la base d'une appréciation des risques spécifiques à ces activités.

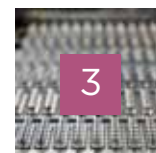
	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation
LISI AEROSPACE				
Cellule USA	2 %	7,42 %	2 %	7,50 %
Produits spéciaux	2 %	7,42 %	2 %	7,50 %
Extrusion Forming and Sheet Metal	2 %	7,42 %	2 %	7,50 %
LISI AUTOMOTIVE				
Fixations vissées	1,90 %	8,72 %	1,90 %	8,75 %
Solutions clippées	1,90 %	8,72 %	1,90 %	8,75 %
LISI MEDICAL				
LISI MEDICAL	2 %	7,51 %	2 %	7,75 %

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments

contributifs des cash flows. Ces tests de sensibilité ont montré que la limite entre la valeur d'utilité et l'actif net est atteinte pour des variations de paramètres de calcul présentées dans le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2014					
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %) Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)
LISI AEROSPACE						
Cellule USA	7,42 %	854	2 %	(1 400)	(62 %)	(1 140)
Produits spéciaux	7,42 %	3 426	2 %	(160 060)	(86 %)	(3 030)
Extrusion Forming and Sheet Metal	7,42 %	29	2 %	(44)	(6 %)	(50)
LISI AUTOMOTIVE						
Fixations vissées	8,72 %	108	1,90 %	(180)	(14 %)	(130)
Solutions clippées	8,72 %	35	1,90 %	(52)	(5 %)	(60)
LISI MEDICAL						
LISI MEDICAL	7,51 %	48	2 %	(60)	(8 %)	(96)

Non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent



31 décembre 2013

Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA	
Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)
LISI AEROSPACE						
Cellule USA	7,50 %	1 150	2 %	(2 200)	(70 %)	(1 290)
Produits spéciaux	7,50 %	3 350	2 %	Non concerné	(87 %)	(2 806)
Composants de structure	7,50 %	40	2 %	(50)	(8 %)	(70)
LISI AUTOMOTIVE						
Fixations vissées	8,75 %	205	1,90 %	(345)	(24 %)	(239)
Solutions clippées	8,75 %	5	1,90 %	(10)	(1 %)	(10)
LISI MEDICAL						
LISI MEDICAL	7,75 %	15	2 %	(20)	(2 %)	(32)

Non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent

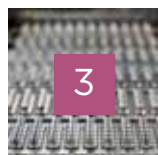
b) Autres actifs incorporels

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles *	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	44 137	16 487	60 624
Autres variations nettes	1 565	(936)	629
Acquisitions	2 984	4 176	7 160
Cessions	(474)		(474)
Mouvements de périmètre	5 362	73	5 435
Écarts de change	31	47	78
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	53 605	19 847	73 452
Amortissements au 31 décembre 2013	37 457	9 492	46 949
Dotations aux amortissements	4 030	1 379	5 409
Reprises d'amortissements	(151)	(304)	(455)
Mouvements de périmètre	5 145	(13)	5 132
Écarts de change	22	44	66
Amortissements au 31 décembre 2014	46 503	10 598	57 101
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	7 102	9 250	16 349

* Y compris la marque Rapid.

La marque Rapid a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée.

Les mouvements de périmètre concernent l'entrée du groupe Manoir en juin 2014.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.5.1.2 Actifs corporels

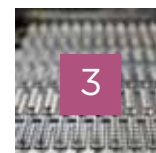
a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
(en milliers d'euros)						
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	16 534	136 293	680 902	80 874	31 436	946 040
Autres variations nettes		12 524	36 418	1 572	(51 161)	(647)
Acquisitions	93	3 601	30 150	7 663	44 775	86 282
Cessions	(40)	(1 176)	(11 356)	(2 203)	(46)	(14 821)
Mouvements de périmètre	731	7 036	78 920	1 791	1 492	89 970
Écarts de change		1 337	11 681	861	1 587	15 467
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	17 318	159 615	826 717	90 558	28 079	1 122 288
Amortissements au 31 décembre 2013	1 047	61 824	470 037	54 178	2 137	589 223
Autres variations nettes		370	218	(205)	(15)	368
Dotations aux amortissements	50	5 616	45 184	6 110	220	57 180
Reprises d'amortissements	(6)	(1 069)	(10 164)	(1 716)		(12 955)
Mouvements de périmètre		4 615	62 206	1 425		68 246
Écarts de change		197	7 258	703	2	8 160
Amortissements au 31 décembre 2014	1 091	71 553	574 739	60 495	2 344	710 222
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	16 227	88 062	251 979	30 064	25 736	412 068

Les mouvements de périmètre concernent l'entrée du groupe Manoir en juin 2014.

b) Actifs corporels en contrat de location-financement

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
(en milliers d'euros)						
Valeurs brutes au 31 décembre 2013		10 528	19 355			29 883
Autres variations nettes						
Acquisitions			1 867			1 867
Cessions						
Écarts de change		155	169			324
Valeurs brutes au 31 décembre 2014		11 740	32 375			44 115
Amortissements au 31 décembre 2013		3 070	12 422			15 494
Autres variations nettes						
Dotations aux amortissements		258	2 263			2 521
Reprises d'amortissements						
Mouvements de périmètre		1 056	5 205			6 261
Écarts de change		13	48			61
Amortissements au 31 décembre 2014		4 397	19 937			24 337
Valeurs nettes au 31 décembre 2014		7 341	12 438			19 779



Compte tenu de leur caractère non matériel les paiements minimaux futurs au titre des locations et leur valeur actuelle ne font pas l'objet d'une ventilation par échéance.

Les mouvements de périmètre concernent l'entrée du groupe Manoir en juin 2014.

c) Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont des bâtiments industriels et des locaux à usage

de bureau (siège social). Les autres contrats de location simple sont essentiellement afférents aux équipements bureautiques.

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

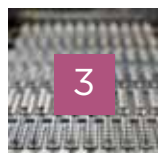
Au total, la charge annuelle est de l'ordre de 14,1 M€.

2.5.1.3 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2014		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
(en milliers d'€)							
Actifs financiers non courants	9 357	9 357			9 357		
Autres actifs non courants	976	976			976		
Clients et autres débiteurs	216 107	216 107			214 614		1 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 818	110 818	110 818				
Total actifs financiers	337 258	337 258	110 818		224 947		1 493
Dettes financières non courantes	245 690	245 690				243 421	2 269
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 856	5 856				5 856	
Dettes financières courantes	46 363	46 363				46 363	
Fournisseurs et autres créditeurs	244 261	244 261				239 430	4 831
Total passifs financiers	542 170	542 170				535 070	7 100

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2013		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
(en milliers d'€)							
Actifs financiers non courants	6 385	6 385			6 385		
Autres actifs non courants	936	936			936		
Clients et autres débiteurs	169 479	169 479			166 049		3 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 000	94 000	94 000				
Total actifs financiers	270 800	270 800	94 000		173 370		3 430
Dettes financières non courantes	118 640	118 640				117 952	688
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 632	5 632				5 632	
Dettes financières courantes	43 178	43 178				43 178	
Fournisseurs et autres créditeurs	207 267	207 267				204 646	2 621
Total passifs financiers	374 717	374 717				371 408	3 309



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables, **Niveau 3** : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	9 357		
Autres actifs non courants	976		
Clients et autres débiteurs	1 493	214 614	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 818		
Total actifs financiers	122 644	214 614	
Dettes financières non courantes	245 690		
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 856		
Dettes financières courantes	46 363		
Fournisseurs et autres créditeurs	4 831	239 430	
Total passifs financiers	302 740	239 430	

2.5.1.4 Actifs financiers non courants

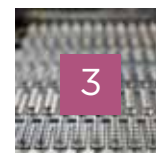
(en milliers d'euros)	Titres mis en équivalence	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2013		5 232	1 174	6 406
Autres variations nettes	31		(80)	(49)
Acquisitions		305	46	351
Cessions			(137)	(137)
Mouvements de périmètre	1 303		612	1 915
Écarts de change	148	736	7	891
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	1 482	6 273	1 622	9 377
Pertes de valeur au 31 décembre 2013		8	11	19
Autres variations nettes				
Provisions pour pertes de valeur				
Reprises de provisions pour pertes de valeur				
Mouvements de périmètre				
Écarts de change				
Pertes de valeur au 31 décembre 2014		8	11	19
Valeurs nettes au 31 décembre 2014	1 482	6 264	1 611	9 357

Les mouvements de périmètre concernent l'entrée du groupe Manoir en juin 2014.

2.5.1.5 Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Autres créances	976	936
Total autres actifs non courants	976	936

La créance inscrite au bilan au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 couvre principalement un actif d'impôt à maturité long terme.



2.5.2 Actifs courants

2.5.2.1 Stocks

(en milliers d'euros)	Matières Premières	Outils et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
Valeur brute au 31 décembre 2013	54 189	10 066	108 316	100 956	19 395	292 922
Mouvements de périmètre	6 988	5 157	31 487	8 169	0	51 801
- dont augmentations	7 352	5 157	31 518	8 169	0	52 196
- dont diminutions	(364)	0	(31)	0	0	(395)
Ecart de change	696	144	2 134	3 063	429	6 466
Variations de stock	7	2 817	2 702	(770)	3 166	7 922
Reclassements	39	216	(38)	(217)	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2014	61 919	18 399	144 601	111 201	22 990	359 110
Dépréciation au 31 décembre 2013	11 336	1 536	4 267	15 736	1 871	34 746
Mouvements de périmètre	1 118	1 280	4 072	1 951	0	8 421
- dont augmentations	1 118	1 280	4 072	1 951	0	8 421
- dont diminutions	0	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation	1 611	313	2 364	6 196	1 624	12 108
Reprises de provisions pour dépréciation	(2 094)	(850)	(3 851)	(4 775)	(2 459)	(14 029)
Ecart de change	165	3	170	447	91	876
Reclassements	(4)	267	13	(9)	(267)	0
Dépréciation au 31 décembre 2014	12 132	2 549	7 035	19 546	860	42 122
Valeur nette au 31 décembre 2014	49 787	15 850	137 566	91 655	22 130	316 989

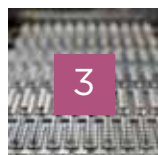
Les mouvements de périmètre concernent l'entrée du groupe Manoir en juin 2014.

2.5.2.2 Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/14	31/12/13
Créances clients et comptes rattachés brutes	186 480	139 598
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(4 265)	(4 380)
Créances clients et comptes rattachés nets	182 215	135 218
Etat - autres impôts et taxes	19 448	21 196
Organismes sociaux et personnel	875	336
Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs	2 484	2 445
Charges constatées d'avance	4 931	2 360
Autres	6 154	7 925
Autres débiteurs	33 891	34 261
Total clients et autres débiteurs	216 107	169 479

Les cessions de créances s'élèvent au 31 décembre 2014 à 60,8 M€ contre 54,4 M€ au 31 décembre 2013. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe cinq contrats de cession de créances, trois signés pour une durée indéterminée, les deux autres pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 119 M€.

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, la société estime que le risque de non recouvrement est marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an ; la part à plus d'un an n'étant pas du tout matérielle.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.5.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 s'élève à 110,8 M€. Ce poste est essentiellement constitué de valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe et notamment des Sicav monétaires pour un montant de 74,9 M€, de certificats de dépôts négociables pour 4,9 M€ et de comptes courants bancaires en euros et en devises. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossment garantissant le capital.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Incidence de la variation des stocks	(8 557)	(12 640)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs	(5 659)	(14 369)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs	1 354	10 091
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts	8 327	(9 220)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(4 535)	(26 138)

L'excédent de trésorerie d'exploitation (free cash flow) se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Capacité d'autofinancement	140 770	142 333
Investissements industriels nets	(90 625)	(87 661)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(4 535)	(26 138)
Excédent de trésorerie d'exploitation (Free cash flow)	45 610	28 534

2.5.3 Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 707,7 M€ au 31 décembre 2014 contre 625,2 M€ au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 82,5 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

Variation en M€	31/12/14	31/12/13
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	81,4	74,6
Distribution de dividendes versés en mai	(17,8)	(14,7)
Actions auto-détenues et aux paiements en actions	(0,1)	1,6
Ecarts actuariels sur avantages au personnel	(5,2)	2,1
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	1,0	(2,7)
Retraitements divers	(0,1)	(0,7)
Ecarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la réévaluation du dollar	23,3	(9,7)
	82,5	

2.5.3.1 Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 609 550 €, se décomposant en 54 023 875 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2014 et par délégation du Conseil d'Administration du 24 juillet 2014, le Président Directeur Général, a décidé le 8 septembre 2014 à effet du 12 septembre 2014 que la valeur nominale des actions de LISI SA sera ramenée de 2 € à 0,40 €.

Le nombre d'actions en circulation progresse de 36 362 sur l'exercice, soit, 181 810 actions en plus suite à la division du nominal. Ceci est dû à l'opération d'augmentation de capital réservé aux salariés.

2.5.3.2 Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/14	31/12/13
Primes d'émission	54 843	53 062
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
Total	72 584	70 803

L'augmentation des primes d'émission concerne l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée sur l'exercice 2014.

2.5.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au rendement des capitaux employés et au flux de trésorerie dégagée par l'activité.

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans les notes 2.7.2 et 2.7.3. Ils ne concernent que des actions existantes auto détenues.

2.5.3.4 Dividendes

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2014 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 avril 2015 s'analyse comme suit :

Montant en M€	2014	2013
Dividende net global	20,0	17,8

Le montant estimé pour l'année 2014 est faite sur la base du nombre total d'actions, soit 54 023 875 actions. Les actions auto détenues à la date de versement du dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2014 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 avril 2015 s'analyse comme suit :

Montant en M€	2014	2013	2013 retraité
Dividende par action	0,37	1,70	0,34

*avant division du nominal de l'action par 5.

2.5.4 Les provisions

2.5.4.1 La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2013	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements	Entrée / Sortie de périmètre	Ecart de conversion	Au 31 décembre 2014
Pensions et retraites	32 336	(2 926)	29 410	2 600	(3 708)	(281)	6 592	0	7 406	421	42 439
Médailles du travail	3 753	132	3 885	426	(29)	0	0	0	299	0	4 581
Risques liés à l'environnement	16 476	(2 771)	13 705	2 210	(3 635)	(168)	0	0	2 530	413	15 056
Litiges et autres risques	4 288	(828)	3 460	1 304	(2 197)	(362)	0	(573)	6 013	38	7 684
Garanties données aux clients	6 358	813	7 171	584	0	(41)	0	0	1 630	0	9 344
Réorganisation industrielle	0	2 200	2 200	0	(2 220)	0	0	0	0	103	83
Pour impôts	843	5	848	320	0	(480)	0	0	0	0	688
Pour perte sur contrat	0	0	0	0	0	0	0	0	3 600	0	3 600
Sous total Provisions non courantes	64 054	(3 375)	60 679	7 444	(11 790)	(1 331)	6 592	(573)	21 478	976	83 474
Pour perte sur contrat	270	178	448	428	(272)	0	0	0	0	0	604
Réorganisation industrielle	1 239	(460)	779	0	(395)	(2)	0	137	0	8	526
Restructuration	600	7 886	8 486	904	(4 022)	0	0	0	500	0	5 868
Risques liés à l'environnement	339	(32)	307	146	(127)	(41)	0	0	0	0	284
Litiges	233	199	432	1 027	(574)	(138)	0	113	5	0	866
Pour impôts	257	(218)	39	0	(39)	0	0	0	0	0	0
Autres risques	13 545	(2 975)	10 570	6 866	(5 318)	(71)	0	323	2 334	55	14 758
Sous total Provisions courantes	16 484	4 577	21 061	9 371	(10 747)	(252)	0	573	2 839	63	22 907
Total Général	80 539	1 201	81 740	16 815	(22 537)	(1 584)	6 592	0	24 317	1 038	106 381
dont en résultat opérationnel récurrent				15 881	(15 201)	(1 584)					
dont en résultat opérationnel non récurrent				934	(7 336)	0					

Les principales provisions concernent :

- Pensions et retraites :

Obligations imposées par les législations sociales vis-à-vis des salariés du Groupe, de versement de pensions ou d'indemnités lors des départs en retraite. Prise en compte dans le calcul, d'hypothèses au niveau du taux d'actualisation, du turnover, et des tables de mortalité. Adossement de certains de ces engagements sur des fonds externalisés.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, la totalité des écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » par contrepartie des provisions pour pensions et retraites. Les montants figurant en entrée de périmètre résultent de l'acquisition du groupe Manoir en juin 2014.

- Environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels. Le

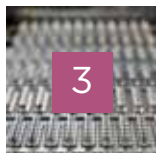
coût des actions de surveillance et de mise en conformité en collaboration avec les autorités locales constitue une part importante de ces provisions. Les montants figurant en entrée de périmètre résultent de l'acquisition du groupe Manoir en juin 2014. L'essentiel des dotations concerne des risques de dépollution des sols et des bâtiments.

- Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. L'appréciation du risque a été estimée au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions. L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour. Les montants figurant en entrée de périmètre résultent de l'acquisition du groupe Manoir en juin 2014. L'essentiel des dotations concerne divers risques fiscaux et salariaux.

- Réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales. La reprise de 2,2 M€ concerne essentiellement les incidences du transfert de l'ancienne activité Racing aux Etats-Unis vers d'autres sociétés du Groupe. Les montants figurant en entrée de périmètre résultent de l'acquisition du groupe Manoir en juin 2014.

- Restructuration

La reprise de 4 M€ résulte des incidences du transfert de l'activité de l'usine de Thiant vers deux autres sites français.

- Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits) et concernent les deux principales divisions du Groupe.

Cette rubrique couvre des risques et charges nettement précisés quant à leur objet dont l'échéance reste probable et qui provoqueront une sortie de ressource sans contrepartie. Les montants les plus significatifs traduisent l'application défavorable pour le Groupe de clauses contractuelles, l'impact de rationalisation des structures de production et des contentieux avec des tiers partenaires. Les montants figurant en entrée de périmètre résultent de l'acquisition du groupe Manoir en juin 2014. Les montants figurant en dotations concernent notamment une provision pour risque qualité à hauteur de 1,1 M€ dans la division LISI AEROSPACE.

2.5.4.2 Engagements pris envers le personnel

Application de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012

Comme indiqué dans la note 2.2 Règles et méthodes comptables, le Groupe LISI applique la norme IAS 19 révisée depuis le 1^{er} janvier 2012.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2014 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	France	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	29 661	7 657	8 571	22 708	1 613
Taux d'actualisation	1,49 %	2,11 %	3,25 %	3,71 %	3,30 %
Inflation - Augmentation des salaires	1,90 %	1,50 %	NA	3,62%	NA

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 3,25 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 3,71 % pour les régimes anglais.

Caractéristiques

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies.

Plans à prestations définies

Descriptif général des régimes

Indemnité de fin de carrière (France) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre

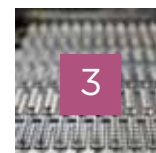
BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

Etats-Unis

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991. Le plan est fermé depuis cette date. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

Au 31 décembre 2014, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 52,5 % en actions et de 47,5 % en obligations pour l'Angleterre et de 20 % en actions et 80 % en obligations pour les Etats-Unis.



Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2014 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

Evolution de la dette actuarielle	2014	2013
Dette actuarielle à l'ouverture	52 504	54 647
Coût des services	1 651	1 232
Coût de la désactualisation	2 296	1 766
Prestations versées	(3 762)	(2 893)
Réductions	(233)	0
Liquidations	0	0
Variation de périmètre	7 406	0
Ecarts de conversion	2 482	(731)
Pertes actuarielles (gains)	7 867	(1 518)
Dette actuarielle à la clôture	70 210	52 504

Evolution de la valeur de marché des actifs de couverture	2014	2013
Valeur à l'ouverture	23 094	22 312
Cotisations versées par le Groupe	2 196	273
Prestations prélevées sur le fonds	(1 969)	(970)
Rendements attendus des actifs	1 113	833
Ecarts de conversion	2 061	(553)
Gains actuariels (pertes)	1 276	1 200
Valeur à la clôture	27 771	23 094

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus :

(en milliers d'euros)	31/12/14	31/12/13
Passif comptabilisé à la clôture	(42 439)	(29 410)

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2014 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 2,6 M€ et se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Coût des services	1 651	1 232
Coût de la désactualisation	2 296	1 766
Rendements attendus des actifs du régime	(1 113)	(833)
Réductions / Liquidations	(233)	0
Charge (Produit) comptabilisée	2 600	2 165

Deux structures étrangères de la division LISI AEROSPACE sont concernées par la gestion d'actifs de couverture. Le rendement réel de ces actifs est variable et se situe dans la moyenne des marchés des portefeuilles actions et obligataires.

2.5.5 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	2014	2013
Dépôts et cautionnements reçus	237	192
Participation des salariés de l'exercice	5 619	5 440
Produits constatés d'avance	3 215	2 094
Total autres passifs non courants	9 071	7 726

2.5.6 Dettes financières et gestion des risques financiers

La décomposition par catégorie comptable et classe d'instruments des passifs financiers est donnée dans les notes 2.5.1.3.

2.5.6.1 Dettes financières

a) Ventilation par nature

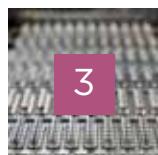
(en milliers d'€)	31/12/14	31/12/13
Part non courante		
Crédits moyen terme	220 457	104 046
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	16 818	8 853
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	8 414	5 740
Sous total dettes financières non courantes	245 690	118 640
Part courante		
Concours bancaires d'exploitation	10 066	8 224
Crédits moyen terme	35 523	30 618
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	140	3 135
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	634	1 202
Sous total dettes financières courantes	46 363	43 178
Total dettes financières	292 053	161 818

b) Ventilation par échéance

(en milliers d'euros)	31/12/14	31/12/13
Emprunts		
à un an	35 523	30 618
de deux à cinq ans	126 075	44 837
à plus de cinq ans	94 382	59 208
Sous total emprunts	255 980	134 663
Autres dettes financières		
à un an	10 840	12 560
de deux à cinq ans	22 953	11 321
à plus de cinq ans	2 279	3 273
Sous total autres dettes	36 072	27 153
Emprunts et dettes financières	292 053	161 818

c) Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

d) Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable.

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux Fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2014 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Covenant
LISI S.A	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	27,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	30,0	27,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	30,0	27,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	30,0	27,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	30,0	27,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
				30,0	30,0	2021		
	USPP *	3,64 %		56,0	56,0	2023		[2]
CREUZET AERONAUTIQUE	Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	3,9	2,7	2020	Couvert par un SWAP	[1]
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	7,0	3,0	2017	Couvert par un SWAP	
				6,0	5,6	2021		
				3,0	3,0	2024		[1]
				3,0	3,0	2024		[1]
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A	Crédit classique		Euribor 1 An + marge	1,5	0,6	2020		
	Crédit classique		Euribor 1 An + marge	5,0	1,5	2018		
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik	Crédit classique	1,50 %		1,1	0,1	2017	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	
LISI MEDICAL Fasteners	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	4,5	3,7	2024	Couvert par un SWAP	[1]
Total				271,0	244,2			

* USPP : US Private Placement.

2.5.6.2 Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-dessous :

[1]

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)

[2]

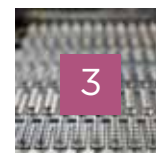
- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

2.5.7 Les impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/14	31/12/13
Impôts différés actifs	22 992	11 066
Impôts différés passifs	(21 584)	(22 763)
Impôts différés nets	1 408	(11 697)

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.



A titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2014 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 19,1 M€.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2014 :

- 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
719	20 289	1 984	22 992

2.6 | DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.6.1 Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiqué en note 2.7.1 « informations sectorielles ».

2.6.2 Consommations

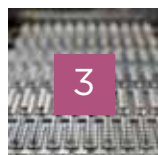
(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2014	TOTAL 2013
Consommations de marchandises	897	22 243	3 419	(603)	25 955	26 435
Consommations de matières premières	130 777	83 419	10 061	(13)	224 243	202 750
Outillages	34 904	20 109	2 853	(50)	57 816	55 800
Autres approvisionnements	19 093	15 821	1 667	17	36 598	25 907
Total consommations	185 671	141 592	18 000	(649)	344 613	310 892

2.6.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2014	TOTAL 2013
Sous-traitance	39 082	37 654	4 242	(49)	80 929	66 731
Entretien	25 971	20 385	2 549	394	49 299	41 825
Transports	10 084	13 214	464	1	23 762	19 251
Energie	14 516	16 122	1 057	10	31 705	27 910
Autres charges externes	57 900	22 947	4 591	(6 056)	79 383	63 699
Total autres achats et charges externes	147 553	110 322	12 903	(5 700)	265 077	219 416

2.6.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2014	TOTAL 2013
Intérimaires	21 712	8 794	3 411	4	33 921	25 124
Salaires et intéressement	205 411	110 511	19 776	2 762	338 460	302 300
Indemnités de licenciement	1 274	749	234	7	2 264	2 351
Charges sociales et taxes sur salaires	81 007	40 667	8 505	1 223	131 402	121 343
Participation des salariés	5 419	0	200	0	5 619	5 440
Prestations de retraite et médailles du travail	785	643	177	0	1 605	1 100
Total charges de personnel	315 608	161 364	32 303	3 996	513 273	457 657



2.6.5 Charges de recherche et développement

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les charges se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services

de recherche et développement. Les effectifs dédiés à la recherche et développement ont représenté en 2014 environ 2,0 % des salariés du Groupe.

Les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'€)	2014	2013	2012
Dépenses de Recherche et Développement	21,5	18,9	22,7
% du chiffre d'affaires	1,7 %	1,7 %	2,1 %
Projets activés	0	0	0,2

2.6.6 Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

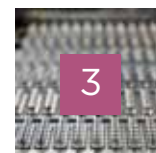
(en milliers d'euros)	31/12/14	31/12/13
Charges opérationnelles non récurrentes		
Franchise assurance		(300)
Coûts des réorganisations industrielles	(7 580)	(1 437)
Autres coûts	(38)	(145)
Dotations aux provisions affectées aux réorganisations industrielles	(934)	(11 505)
Dotations aux provisions affectées aux restructurations		
Dépréciation de la survaleur de la B.U. Cellule USA	(2 300)	(3 006)
Total	(10 852)	(16 393)
Produits opérationnels non récurrents		
Reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles	7 336	2 639
Autres produits	722	
Total	8 058	2 639
Produits et charges opérationnels non récurrents	(2 795)	(13 754)

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non récurrents demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2013.

Les reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles sont détaillées au § 2.5.4.1 du chapitre 3.

Le montant de 7,6 M€ en coûts des réorganisations industrielles, concerne essentiellement la réorganisation de la BU Fixations Vissées au travers de la fermeture de l'usine de Thiant et du transfert de son activité sur deux autres sites français (à hauteur de 4,2 M€) et la réorganisation de l'activité Racing au sein de la division LISI AEROSPACE suite au transfert d'actifs de l'ancienne activité Racing USA vers d'autres sociétés du Groupe (à hauteur de 2,1 M€). Le solde concerne le groupe Manoir.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe LISI.

**2.6.7 Résultat financier**

(en milliers d'euros)

	31/12/14	31/12/13
Produits de trésorerie et charges de financement		
Produits de trésorerie	568	694
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives	239	1 254
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux négatives	(1 819)	
Charges de financement	(5 397)	(3 258)
Sous total produits de trésorerie et charges de financement	(6 410)	(1 310)
Autres produits et charges financiers		
Profits de change	28 285	12 676
Pertes de change	(22 809)	(13 955)
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises	(3 263)	(408)
Autres	(649)	(817)
Sous total autres produits et charges financiers	1 563	(2 504)
Résultat financier	(4 847)	(3 814)

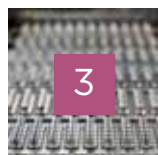
Le résultat financier de - 4,8 M€ est constitué, d'une part, du coût de financement à hauteur de - 4,6 M€ - soit un coût moyen de la dette à 2 % - en hausse par rapport à 2013 en raison de la levée de lignes d'emprunts

suite à l'acquisition du Groupe Manoir et, d'autre part, de l'effet des variations des devises : elles génèrent sur l'exercice un gain de + 2,2 M€ à comparer à une perte de - 1,7 M€ en 2013.

2.6.8 Impôt sur les sociétés**2.6.8.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Répartition (en milliers d'€)	Résultat avant impôt	Impôt *	Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat après impôt
Résultat courant	132 450	(39 004)		93 446
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence			31	31
Charges et produits opérationnels non récurrents	(2 796)	1 097		(1 699)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(5 619)	2 028		(3 591)
Crédits d'impôts		114		114
CVAE		(6 823)		(6 823)
Résultat de la période	124 035	(42 587)	31	81 479

* dont impôts à payer : - 36 195 K€
 dont impôts différés : + 317 K€
 dont crédits d'impôts : + 114 K€
 dont CVAE : - 6 823 K€



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.6.8.2 Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/14	%
Résultat Net	81,4	
Q-P de résultat des MEE	0,0	
IS comptabilisé (IS+crédit d'IS + ID+ CVAE)	42,6	
Résultat avant IS	124,0	
Taux normatif société mère	36,10%	
IS théorique / taux à 36,10%	44,76	105,09 %
Ecart		
QP frais et charges non déductible	1,23	2,9 %
Delta taux central / taux locaux	(5,43)	(12,7 %)
Crédits d'impôts	(0,11)	(0,3 %)
Activités non soumises à l'impôt	(0,77)	(1,8 %)
Elimination double imposition dividendes	2,31	5,4 %
Impôts sur exercices antérieurs	0,63	1,5 %
Déficits fiscaux non activés	0,68	1,6 %
Reports fiscaux déficitaires non activés en N-1	(0,47)	(1,1 %)
Intégration fiscale France	0,87	2,0 %
Intégration fiscale étrangère	(0,01)	0,0 %
CIR	(1,13)	(2,6 %)
CVAE	(3,09)	(7,3 %)
CICE	4,36	10,2 %
taxe 3 % sur dividendes LISI SA	0,53	1,3 %
Différence permanente	(1,86)	(4,4 %)
Autres	0,10	0,2 %
IS au compte de résultat (yc CVAE)	42,6	100,0 %
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt)	34,36%	

La charge d'impôt calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés rapportée au résultat net avant impôt reflète un taux moyen effectif d'imposition de 34,4 % en légère hausse par rapport à 2013 (33,2 %).

2.6.8.3 Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2014	2013
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	23,00 %	23,00 %
Belgique	34,00 %	NA
Canada	26,90 %	26,90 %
Espagne	30,00 %	30,00 %
Etats-Unis *	40,00 %	40,00 %
France	36,10 %	36,10 %
République tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %

* y compris taxes locales

2.6.9 Résultat par action

La méthode de calcul du résultat par action est présentée au paragraphe 2.2.18.6.

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Les éléments concernant le 31 décembre 2013 ont été retraités du fait de la division du nominal de l'action par 5 en 2014.

31/12/14 (en milliers d'euros)	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 023 875	
Actions d'autocontrôle		(1 442 328)	
Résultat de base par action	81 386	52 581 547	1,55
Résultat dilué par action	81 386	52 581 547	1,55

31/12/13 retraité (en milliers d'euros)	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		53 932 470	
Actions d'autocontrôle		(1 521 570)	
Résultat de base par action	74 639	52 410 900	1,42
Résultat dilué par action	74 639	52 410 900	1,42

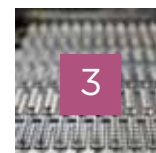
2.7 | AUTRES INFORMATIONS

2.7.1 Informations sectorielles

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés qui regroupent les 3 secteurs opérationnels suivants (divisions) :

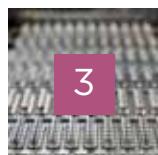
- La division LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- La division LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

La rubrique « Autres » comprend pour l'essentiel la holding LISI S.A. et les éliminations.



2.7.1.1 Par secteur d'activité

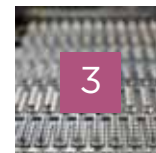
(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/14					
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	788 074	448 327	71 076	(947)	1 306 530
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	146 277	38 734	6 915	1 285	193 211
Dotations aux amortissements et provisions	32 151	25 402	3 399	581	61 533
Résultat opérationnel courant (EBIT)	114 126	13 332	3 517	703	131 678
Résultat opérationnel	111 155	12 505	3 519	1 704	128 883
Résultat de la période	72 315	6 692	(15)	2 487	81 479
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	250 567	69 113	12 664	(5 724)	326 620
Immobilisations nettes	399 004	238 794	76 074	194	714 064
Acquisitions d'immobilisations	52 264	35 572	4 638	74	92 548
31/12/13					
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	663 892	422 232	64 125	(1 278)	1 148 971
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	144 929	32 852	4 457	(3 355)	178 883
Dotations aux amortissements et provisions	26 687	21 528	1 917	(138)	49 994
Résultat opérationnel courant (EBIT)	118 242	11 324	2 539	(3 216)	128 889
Résultat opérationnel	112 478	3 337	2 536	(3 217)	115 134
Résultat de la période	75 457	(4 263)	(621)	3 967	74 540
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	177 955	59 746	13 415	8 938	260 054
Immobilisations nettes	260 992	231 262	73 503	280	566 036
Acquisitions d'immobilisations	52 588	32 817	3 436	139	88 980



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.7.1.2 Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/14					
Composante Résultat					
<i>Chiffre d'affaires par zone de destination</i>					
Union Européenne	509 812	371 285	52 851	(947)	933 002
dont France	300 967	149 624	8 993	(947)	458 637
Continent Nord Américain	242 273	20 417	15 065		277 755
Autres pays	35 988	56 625	3 160		95 773
Total	788 074	448 327	71 076	(947)	1 306 530
Composante Bilan					
<i>Immobilisations nettes par zone de destination</i>					
Union Européenne	271 002	233 659	63 962	192	568 815
dont France	255 191	151 057	63 962	192	470 402
Continent Nord Américain	91 015		12 113		103 128
Afrique	15 755				15 755
Asie	21 308	5 134			26 442
Total	399 080	238 794	76 074	194	714 140
<i>Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination</i>					
Union Européenne	31 007	33 885	4 052	74	69 018
dont France	28 804	25 355	4 052	74	58 285
Continent Nord Américain	17 877		586		18 463
Afrique	781				781
Asie	2 597	1 689			4 286
Total	52 264	35 572	4 638	74	92 548
31/12/13					
Composante Résultat					
<i>Chiffre d'affaires par zone de destination</i>					
Union Européenne	412 243	356 520	51 437	(1 279)	818 922
dont France	215 995	147 983	7 577	(1 011)	370 544
Continent Nord Américain	216 230	20 586	10 474		247 290
Autres pays	35 418	45 126	2 214		82 758
Total	663 892	422 232	64 125	(1 278)	1 148 971
Composante Bilan					
<i>Immobilisations nettes par zone de destination</i>					
Union Européenne	148 688	227 070	63 005	279	439 042
dont France	134 752	144 110	63 005	279	342 146
Continent Nord Américain	75 524		10 498		86 022
Afrique	15 950				15 950
Asie	20 832	4 190			25 022
Total	260 994	231 260	73 503	279	566 037
<i>Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination</i>					
Union Européenne	25 243	31 657	3 210	140	60 250
dont France	22 290	25 534	3 210	140	51 174
Continent Nord Américain	20 208		226		20 434
Afrique	1 145				1 145
Asie	5 993	1 161			7 154
Total	52 589	32 818	3 436	140	88 984



2.7.2 Paiements fondés en actions

2.7.2.1 Options d'achats d'actions

Aucun plan d'options d'achats d'actions n'est en cours au 31 décembre 2014.

2.7.2.2 Attribution d'actions sous conditions de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 26 juillet 2011 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance : la réalisation de ces critères à fin 2013, à savoir l'ANR Groupe et l'ANR division, a entraîné la réalisation de ce plan sur l'exercice 2014 à hauteur de 70 % pour LISI SA, 80 % pour la division LISI AEROSPACE, 35 % pour la division LISI AUTOMOTIVE et 20 % pour la division LISI MEDICAL. Le coût définitif a été affecté aux divisions.

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2012, 2013 et 2014 (cf. p. 130) dans la mesure où le Conseil d'Administration du 24 octobre 2012, du 24 octobre 2013 et du 23 octobre 2014 a renouvelé l'ouverture d'un nouveau plan sous des conditions approchantes.

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2014 en charges de personnel pour un montant de 1,2 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises avec une contrepartie en capitaux propres et pour un montant de 0,5 M€ pour les collaborateurs des sociétés étrangères avec une contrepartie en dettes au personnel. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

2.7.3 Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

2.7.3.1 Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

2.7.3.2 Rémunérations des membres des organes de direction

(en milliers d'€)	Charges de la période		Passifs au 31/12/14
	2014	2013	
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	1 055	1 030	
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	463	325	463
Autres avantages à long terme			
Avantages liés aux fins de contrat de travail			
Avantages sur capitaux propres	151	133	151
Rémunération globale	1 670	1 488	614

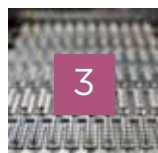
Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2013 et en 2014 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions ; deux conditions supplémentaires leur sont imposées, à savoir, acquérir 650 actions de la société pour le plan 2013 et 600 actions de la société pour le plan 2014 à l'issue de la période d'acquisition et conserver en nominatif une quote-part d'actions qui leur auront été attribuées gratuitement (1 000 actions pour le plan 2013 et 600 actions pour le plan 2014) jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

2.7.4 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

2.7.4.1 Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Au-delà des engagements de locations simples dont la charge annuelle est présentée dans la note 2.5.1.2, les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

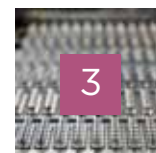
En milliers d'euros	2014	2013
Reliquat commandes investissements	53 270	50 158
Droit individuel à la formation (DIF)	6 645	5 610
Avals et cautions diverses	76	83
Engagements donnés	59 991	55 852
SWAP de taux	90 128	56 491
Couvertures de change	157 150	97 084
Engagements réciproques	247 278	153 575

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 2.5.6.1 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2014, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

	Nominal (en milliers d'€)	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) (en milliers d'€)
Notionnel au 31/12/14						
LISI S.A.	5 000	30/09/11	30/09/16	1,5900%	Euribor 3 mois	(27)
LISI S.A.	15 000	30/09/11	30/09/16	2,0730%	Euribor 3 mois	(107)
LISI S.A.	4 750	30/12/11	30/12/16	1,3925%	Euribor 3 mois	(23)
LISI S.A.	15 000	31/05/12	31/05/17	1,0700%	Euribor 2 mois	(368)
LISI S.A.	9 500	29/06/12	31/03/17	1,0750%	Euribor 3 mois	(57)
LISI S.A.	5 000	10/06/14	10/06/21	0,9400%	Euribor 3 mois	(197)
LISI S.A.	5 000	10/06/14	10/06/21	0,9400%	Euribor 3 mois	(196)
LISI S.A.	10 000	10/06/14	10/06/21	0,9700%	Euribor 3 mois	(409)
LISI S.A.	5 000	10/06/14	10/06/21	0,9525%	Euribor 3 mois	(199)
LISI S.A.	5 000	10/06/14	10/06/21	0,9675%	Euribor 3 mois	(204)
LISI S.A.	25 000	30/06/14	30/05/19	0,4500%	Euribor 3 mois	(174)
LISI AUTOMOTIVE Former	7 000	31/12/10	29/12/17	1,7450%	Euribor 3 mois	(82)
LISI MEDICAL Fasteners	4 500	28/09/12	30/09/24	1,3000%	Euribor 3 mois	(57)
Creuzet Aéronautique	3 900	31/07/12	31/07/20	0,7750%	Euribor 1 mois	(169)
Total						(2 269)



Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2014 sont les suivants :

(en milliers)	Notionel au 31/12/14		Notionel au 31/12/13	
	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	28 785	36 956	21 300	25 549
CAD	32 500	28 058	48 100	32 786
TRY	29 500	10 417	25 550	8 630
PLN	18 000	5 114	13 200	3 177
CZK	192 000	6 923	192 000	7 000
USD	84 601	69 682	27 501	19 941
		157 150		97 083

2.7.4.2 Engagements reçus dans le cadre des opérations d'acquisitions des sociétés

LISI AUTOMOTIVE :

Dans le cadre de la reprise des sites de la société Acument La Ferté Fresnel, LISI AUTOMOTIVE bénéficie de la part de la Société TEXTRON d'une garantie pour couvrir des risques environnementaux pouvant peser sur un site sans activité industrielle à ce jour.

LISI AEROSPACE

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Manoir Aerospace en juin 2014, LISI AEROSPACE a reçu un engagement de la part du vendeur pour couvrir à hauteur de 3 M€ les risques de conformité en matière HSE et ce jusqu'en 2019. Cet engagement est couvert par un compte séquestre du même montant géré par un tiers.

En complément, la société a reçu une garantie à hauteur de 5 M€ pour couvrir les éventuels passifs fiscaux et certains risques en matière sociale jusqu'en 2019.

2.7.4.3 Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de la société LISI COSMETICS

Dans le cadre de la cession de LISI COSMETICS, un engagement d'indemnisation a été donnée au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

2.7.4.4 Autres engagements

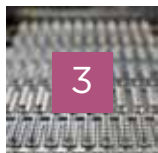
Aucun autre engagement n'a été donné ou reçu.

2.8 | TAUX DES DEVICES EMPLOYÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

		31/12/14		31/12/13	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar US	USD	1,2141	1,3211	1,3791	1,3308
Livre Sterling	GBP	0,7789	0,8031	0,8337	0,8501
Yuan	CNY	7,5358	8,1543	8,3491	8,1733
Dollar canadien	CAD	1,4063	1,4636	1,4671	1,3771
Zloty	PLN	4,2732	4,1939	4,1543	4,2134
Couronne tchèque	CZK	27,7350	27,5513	27,4270	26,0270
Dirham marocain	MAD	10,9681	11,1570	11,2481	11,1796
Roupie indienne	INR	76,7190	80,7010	85,3660	78,4711
Dollar de Hong Kong	HKD	9,4170	10,2465	10,6933	10,3231

2.9 | ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE : INFORMATION SUR LES TENDANCES

Néant.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



1	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	72	3	NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	78
1.1	Affectation du résultat	72	3.1	Règles et méthodes comptables	78
2	LES ÉTATS FINANCIERS	74	3.2	Détail des postes du bilan	80
2.1	Compte de résultat social	74	3.3	Détail des principaux postes du compte de résultat	83
2.2	Bilan social	75	3.4	Engagements financiers	83
2.3	Tableau des flux de trésorerie social	76	3.5	Filiales et participations	85
2.4	Variation des capitaux propres sociaux	77	3.6	Identité de la société consolidante	85
			3.7	Attribution d'actions sous condition de performance	85
			3.8	Renseignements divers	86
			4	RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	86



1 | ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

LSI S.A. société mère du Groupe LSI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LSI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier et audit interne,
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, hygiène sécurité et environnement, ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels,
- Pilotage de projets stratégiques.

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat 2014.

- **Les produits d'exploitation s'élèvent à 11,3 M€ en 2014 contre 9,2 M€ en 2013 et s'analysent de la façon suivante :**

– **Le chiffre d'affaires** de LSI S.A. s'élève à 8,7 M€ contre 8,6 M€ en 2013, soit une augmentation de + 1,8 %. Il est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LSI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations repercutent en 2014 sur les filiales, les charges d'exploitation de LSI S.A. avec une marge de 10 %.

– **Les autres produits d'exploitation** s'élèvent à 2,6 M€ en 2014 contre 0,6 M€ en 2013. Cette augmentation s'explique principalement par :

- une reprise de provision de 1 M€ concernant le plan d'attribution d'actions sous conditions de performance de 2011 pour lequel les actions ont été définitivement acquises par les salariés en 2014,
- une reprise de provision pour charges de 0,3 M€,
- des refacturations spécifiques aux filiales pour un montant de 1,2 M€.

- **Les charges d'exploitation** s'élèvent à 9,6 M€ en 2014, soit une baisse de 3,7 % par rapport à 2013. Ceci provient en partie d'une diminution de la dotation aux provisions concernant les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance par rapport à 2013.

- En conséquence, **le résultat d'exploitation** passe ainsi de - 0,8 M€ en 2013 à + 2,0 M€ en 2014.

- **Le résultat financier** est positif de 18,1 M€ contre 12,8 M€ en 2013. Les produits sont principalement composés des dividendes perçus de LSI AEROSPACE pour 20,0 M€, des intérêts des comptes courants

groupe pour 3,8 M€ et de plus-values de placements nettes pour 0,5 M€. Concernant les charges, les intérêts sur emprunts et comptes courants groupe ressortent à 6,2 M€.

- **Le résultat exceptionnel** ressort à - 0,1 M€ sur l'exercice 2014.

- **L'impôt sur les sociétés** est constitué d'un produit d'impôts de + 4,3 M€, dont un gain d'intégration fiscale de + 5,0 M€.

- **Par conséquent, le résultat net** de la société LSI S.A. est bénéficiaire de + 24,0 M€ contre + 20,6 M€ en 2013, soit en augmentation de 17,0 %.

- **Les capitaux propres** passent de 190,3 M€ en 2013 à 198,3 M€ fin 2014. Ils ont été diminués de la distribution de dividendes versés en mai 2014 pour un montant de 17,8 M€ au titre des résultats de 2013.

Le nombre d'actions en circulation progresse de 36 362 sur l'exercice, soit, 181 810 actions en plus suite à la division du nominal. Ceci est dû à l'opération d'augmentation de capital réservé aux salariés d'un montant de 1,8 M€.

- **La trésorerie disponible hors comptes courants à la clôture** s'élève à 91,2 M€ contre 88,8 M€ en 2013 : ce poste bilanciel reste classiquement constitué, sur des supports en euros et en dollars, de sicav monétaires et de placements garantis en capital. L'endettement financier net ressort à - 42,7 M€ fin 2014 contre - 18,7 M€ fin 2013. Cette variation s'explique principalement par la remontée de trésorerie des filiales du fait de la centralisation de trésorerie Groupe.

1.1 | AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 24 037 035 € :

En €

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	24 037 035
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	63 883 102
soit un bénéfice distribuable de	87 920 137
que nous vous proposons de répartir ainsi :	
– aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,37 € par action, soit qui sera mis en paiement le 7 mai 2015 (*)	19 988 834
– au report à nouveau, le solde, soit	67 931 303

(*) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Le dividende revenant à chaque action est de 0,37 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 0,37 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

	Valeur nominale de l'action	Dividende par action
Exercice clos le 31/12/11*	2,00 €	1,30 €
Exercice clos le 31/12/12*	2,00 €	1,40 €
Exercice clos le 31/12/13*	2,00 €	1,70 €

*Avant division du nominal par 5

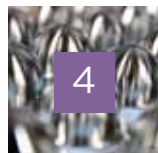
Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

PERSPECTIVES 2015

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions ainsi que d'assurer des progressions de dividendes à ses actionnaires.

AUTRES INFORMATIONS

- Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2014 et par délégation du Conseil d'Administration du 24 juillet 2014, le Président Directeur Général, a décidé le 8 septembre 2014 à effet du 12 septembre 2014 que la valeur nominale des actions de LISI S.A. sera ramenée de 2 € à 0,40 €. Le capital se trouvera ainsi composé de 54 023 875 actions de 0,40 € chacune. Cette opération a pour seul objectif d'améliorer la liquidité du titre et de rendre l'action plus accessible aux actionnaires individuels.
- Les dépenses fiscalement réintégrables sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 24 109 €.
- La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 252 798 titres LISI pour 5,8 M€ et à des ventes de titres LISI pour 208 275 titres pour un montant de 4,7 M€. Le nombre de titres, relatifs au titre du contrat d'animation détenus au 31 décembre 2014 est de 53 898. Le nominal de l'action LISI ayant été divisé par 5 en septembre 2014, le nombre de titres achetés et vendus sur l'exercice a été converti en ce sens jusqu'à cette date.
- Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2014 est de 1 442 328 actions, y compris les titres relatifs au contrat d'animation de marché.
- Les dettes fournisseurs hors factures à recevoir s'élèvent à 335 K€ et 90 % sont réglées comptant.



2 | LES ÉTATS FINANCIERS

2.1 | COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(en milliers d'€)	Notes	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires hors taxes		8 726	8 570	6 844
Produits d'exploitation		11 283	9 185	9 433
Charges externes		(3 148)	(3 214)	(1 947)
Impôts et taxes		(319)	(314)	(354)
Frais de personnel		(4 478)	(4 657)	(3 834)
Autres charges		(204)	(180)	(168)
Amortissements, provisions		(1 437)	(1 588)	(680)
Résultat d'exploitation		1 698	(768)	2 449
Produits financiers				
– des participations	3.3.1	23 816	16 323	15 052
– autres intérêts et produits assimilés				
– différences positives de change		12 332	7 055	8 216
– sur cessions des valeurs mobilières de placement		513	992	1 430
– reprises provisions	3.2.5	7	1	44
Charges financières				
– autres intérêts et charges assimilées		(6 063)	(4 148)	(3 546)
– différences négatives de change		(12 374)	(7 420)	(7 514)
– sur cessions de valeurs mobilières de placement		(132)	(30)	(417)
– dotations aux provisions		(1)	(3)	(1)
Résultat financier		18 098	12 770	13 265
Résultat courant avant impôt		19 796	12 002	15 714
Produits exceptionnels				
– sur opérations en capital				
– sur opérations de gestion		793	3	1 647
– reprises de provisions				
Charges exceptionnelles				
– sur opérations en capital				
– sur opérations de gestion		(902)	(24)	(1 761)
– dotations aux provisions			(16)	(24)
Résultat exceptionnel		(109)	(37)	(138)
Impôt sur les bénéfices	3.3.2	4 349	8 585	1 568
RÉSULTAT NET		24 037	20 550	17 144

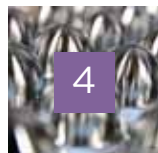
2.2 | BILAN SOCIAL

Actif

(en milliers d'€)	Notes	2014	2013	2012
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		360	354	303
Immobilisations corporelles		1 476	1 481	1 478
Immobilisations financières		160 368	164 368	168 368
Amortissements et dépréciations		(1 306)	(1 220)	(1 072)
Total de l'actif immobilisé net	3.2.1 / 3.2.2	160 898	164 983	169 076
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	3.2.3	3 903	4 267	2 431
Autres créances	3.2.3	2 215	1 701	8 203
Comptes courants filiales	3.2.3	385 722	205 030	174 495
Dépréciation des créances				
Créance d'impôt	3.2.3	1 852	8 981	
Valeurs mobilières de placement	3.2.4.1	91 240	85 574	79 460
Disponibilités	3.2.4.2	6 219	3 197	2 764
Provisions pour dépréciations des VMP	3.2.5			
Total de l'actif circulant		491 151	308 751	267 354
Charges constatées d'avance		38	28	64
Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt				21
Autres charges à répartir				
Écarts de conversion actif		1	3	1
Total des comptes de régularisation		39	31	87
Total de l'actif		652 088	473 764	436 516

Passif

(en milliers d'€)		2014	2013	2012
Capitaux propres				
Capital		21 610	21 573	21 573
Primes d'émission, de fusion, d'apport		69 077	67 296	67 296
Réserves		19 595	19 595	19 595
dont réserve légale		2 157	2 157	2 157
Report à nouveau		63 883	61 152	58 682
Résultat de l'exercice		24 037	20 551	17 144
Provisions réglementées		60	96	83
Total des capitaux propres	2.4	198 261	190 262	184 374
Provisions pour risques et charges	3.2.6	2 139	2 138	864
Dettes				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	3.2.3	221 523	115 611	123 398
Comptes courants des filiales	3.2.3	218 929	159 526	122 184
Impôts à payer				1 960
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.3	1 654	2 139	1 204
Dettes fiscales et sociales	3.2.3	2 409	2 408	1 888
Autres dettes	3.2.3	7 160	1 679	644
Total des dettes		451 675	281 363	251 278
Produits constatés d'avance				
Écarts de conversion passif		12		1
Total des comptes de régularisation		12		1
Total du passif		652 088	473 764	436 516
(*) dont concours bancaires courants		(69)	(2 577)	(3 138)

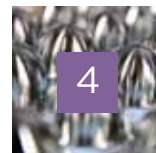


2.3 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE SOCIAL

(en milliers d'€)	2014	2013	2012
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	24 160	22 009	15 731
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	11 943	(3 752)	(449)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)	36 104	18 257	15 282
Opérations d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(74)	(54)	(281)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			(2)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières			18
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			(33 337)
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	4 000	4 000	4 260
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissements (B)	3 927	3 946	(29 342)
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	1 818		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(17 820)	(14 674)	(13 531)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	133 934	56 534	25 093
Remboursements d'emprunts	(25 478)	(63 760)	(27 332)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)	92 454	(21 901)	(15 769)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)			
Variation de trésorerie (A+B+C+D) *	132 484	301	(29 829)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	131 698	131 397	161 227
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	264 183	131 698	131 397
Valeurs mobilières de placement	91 240	85 574	79 460
Disponibilités, comptes courants des filiales	391 941	208 227	177 259
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(218 998)	(162 103)	(125 322)
Trésorerie à la clôture **	264 183	131 698	131 397

* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

**2.4 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES SOCIAUX****(en milliers d'€)**

Au 01.01.2013	184 373
Résultat de l'exercice	20 550
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(14 674)
Amortissements dérogatoires	13
Au 31.12.2013	190 262
Résultat de l'exercice	24 037
Augmentation de capital	1 818
Dividendes versés	(17 820)
Amortissements dérogatoires	(36)
Au 31.12.2014	198 261



3 | NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 609 550 € représentant 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à BELFORT, Le Millenium, 18 rue Albert Camus.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 652 088 218 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 24 037 035 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

3.1 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes 2014 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2014 sont identiques à ceux de l'exercice 2013.

La préparation des états financiers nécessite de la part de LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation

sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Logiciels	3 ans linéaire	1 an linéaire
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériels de bureau	3 - 5 ans linéaire	3 - 5 ans dégressif
Mobiliers de bureau	5 - 10 ans linéaire	5 - 10 ans linéaire

L'amortissement par composants n'est pas appliqué par la société LISI S.A. ; les immobilisations qui nécessiteraient un tel retraitement n'ont pas un caractère significatif.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

c) Valeurs mobilières de placement

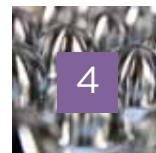
Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

d) Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

e) Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions auto-détenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.



L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

f) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

g) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

h) Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

i) Impôts sur les bénéfices

LISI S.A. bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés.

Chaque société intégrée fiscalement calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de Groupe.



3.2 | DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

3.2.1 Immobilisations brutes

(en milliers d'€)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions / Sorties	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences...	354	16	(10)	360
Total	354	16	(10)	360
Immobilisations corporelles				
Terrains	156			156
Constructions	392			392
Autres immobilisations corporelles	934	57	(62)	929
Immobilisations corporelles en cours				
Total	1 482	57	(62)	1 476
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	164 338		(4 000)	160 338
– dont emprunt LISI AUTOMOTIVE	6 500		(4 000)	2 500
– dont intérêts courus LISI AUTOMOTIVE				
Autres titres immobilisés	9			9
Prêts et autres immobilisations financières	21			21
Total	164 368		(4 000)	160 368
Total général	166 202	73	(4 072)	162 203

La diminution des immobilisations financières provient de remboursements de prêts intragroupe à hauteur de - 4,0 M€.

3.2.2 Amortissements et dépréciations

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences...	271	51	(10)	312
Total	271	51	(10)	312
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	372	3		375
Autres immobilisations corporelles	568	103	(61)	610
Total	940	106	(61)	985
Immobilisations financières				
Dépréciation des titres de participation				
Autres immobilisations financières	8			8
Total	8			8
Total général	1 219	157	(71)	1 306

3.2.3 État des échéances des créances et des dettes

Créances

(en milliers d'€)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Créances clients	3 903	3 903		
Autres créances	259	259		
Créance d'impôt	1 852	1 852		
Comptes courants filiales	385 722	385 722		
Comptes courants intégration fiscale	1 956	1 956		
Total	393 692	393 692		

Dettes

(en milliers d'€)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	221 523	30 523	135 000	56 000
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes				
Comptes courants des filiales	218 929	218 929		
Impôt à payer				
Fournisseurs	1 654	1 654		
Dettes fiscales et sociales	2 409	2 409		
Comptes courants intégration fiscale	7 160	7 160		
Total	451 675	260 676	135 000	56 000

Au 31 décembre 2014, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) le 17 octobre 2013 pour un montant de 56 M€.

Les « covenants financiers » liés à cette dette financière sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

3.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.2.4.1 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2014, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)	
1 442 328 actions LISI*	11 457
SICAV et CDN	79 783
Soit une valeur brute de	91 240

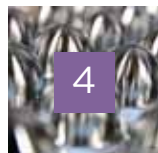
* 1 442 328 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché..

Le poste « valeurs mobilières de placement » est essentiellement constitué de SICAV monétaires pour 74,9 M€ et de placements à capital garanti pour 4,9 M€.

Les valeurs liquidatives des SICAV s'élèvent à 74,9 M€ au 31 décembre 2014.

3.2.4.2 Disponibilités

Le poste est constitué exclusivement des soldes bancaires.



3.2.4.3 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2014	2013	2012
Comptes courants filiales	385 722	205 030	174 495
Valeurs mobilières de placement	91 240	85 574	79 460
Disponibilités	6 219	3 197	2 764
Trésorerie disponible [A]	483 181	293 802	256 719
Comptes courants de filiales [B]	218 929	159 526	122 184
Concours bancaires d'exploitation [B]	69	2 577	3 138
Trésorerie nette [A - B]	264 183	131 699	131 397
Emprunts et dettes financières	221 454	113 034	120 260
Dettes financières [C]	221 454	113 034	120 260
Endettement financier net [D = C + B - A]	(42 729)	(18 665)	(11 137)

3.2.4.4 Inventaire des valeurs mobilières de placement

a) Actions et parts sociales

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	157 837		157 837
Sociétés étrangères	–	–	–
Total titres de participation	157 837		157 837
Titres de placement			
Sociétés françaises	10	8	1
Sociétés étrangères	–	–	–
Total titres de placement	10	8	1

b) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	11 457	–	11 457
SICAV et CDN	79 783		79 783
Total valeurs mobilières de placement	91 240		91 240

3.2.5 Provisions pour dépréciation pour actif circulant

Aucune provision pour dépréciation pour actif circulant n'a été constatée au 31 décembre 2014.

3.2.6 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour médailles du travail	8	5			13
Provisions pour charges	228	293	(234)		287
Provisions pour impôts		320			320
Provision pour option achats d'actions et attribution d'actions gratuites	1 902	661	(1 044)		1 519
Total	2 138	1 279	(1 278)		2 139

Les provisions pour charges couvrent essentiellement la mise en place d'un projet de réduction des accidents du travail.

3.3 | DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.3.1 Produits financiers des participations

(en milliers d'€)	Montants
Dividendes reçus des filiales	20 006
Dividendes reçus hors groupe	—
Intérêts des prêts aux filiales	3 810
Total	23 816

3.3.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'€)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	20 116	(429)	19 687
Impôt sur les sociétés	(264)	60	(204)
Crédits d'impôts, IFA & divers	46		46
Contribution additionnelle à l'IS sur les montant distribués	(535)		(535)
Impôt intégration fiscale	5 042		5 042
Résultat net	24 405	(369)	24 037

Le Groupe LISI bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales françaises. La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôt au niveau de la société mère. Le montant global de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2014 est un produit d'impôt.

3.4 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements financiers donnés

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

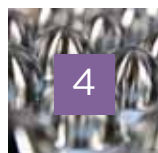
Engagements donnés dans le cadre de l'opération de cession de LISI COSMETICS

Engagement d'indemnisation donné au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

Instruments financiers dérivés

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont souscrites pour les besoins de l'ensemble du groupe LISI.



ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Le détail au 31 décembre 2014 est le suivant :

	31/12/2014					31/12/2013				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre EUR						0,1	5,0	5,0	0,0	0,0
Position acheteuse de GBP contre USD	(1,2)	37,0	37,0	0,0	0,0	0,9	20,5	20,5	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	(1,9)	23,1	23,1	0,0	0,0	(0,4)	32,8	19,5	13,3	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	1,1	10,4	10,4	0,0	0,0	(2,1)	8,6	8,6	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	(0,3)	4,2	4,2	0,0	0,0	0,3	3,2	3,2	0,0	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,0	6,9	6,9	0,0	0,0	(0,1)	7,0	7,0	0,0	0,0
Position acheteuse de USD contre EUR	(1,0)	69,7	16,8	52,9	0,0	2,1	19,9	7,3	9,1	3,6
	(3,3)					0,8				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Engagements réciproques correspondant à des swap de taux d'intérêt

LISI S.A. a contracté des swap de taux destinés à se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. Le détail au 31 décembre 2014 est le suivant :

Émetteur	Nominal (en milliers d'euros)	Capital restant dû (en milliers d'euros)	Taux fixe	Echéance
Taux variable vers taux fixe	5 000	1 750	1,5900 %	sept-16
Taux variable vers taux fixe	4 750	1 750	1,3925 %	sept-16
Taux variable vers taux fixe	9 500	4 500	1,0750 %	mars-17
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	15 000	5 250	2,0730 %	sept-16
Taux variable vers taux fixe	15 000	15 000	1,0700 %	mai-17
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	25 000	22 500	0,4500 %	juin-19
Taux variable vers taux fixe	10 000	10 000	0,9700 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9525 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9675 %	juin-21

3.5 | FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.5.1 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	2 500	—
Créances clients et comptes rattachés	3 902	—
Avances de trésorerie aux filiales	385 722	—
Compte courant intégration fiscale	1 956	—
PASSIF :		
Concours de trésorerie des filiales	218 929	—
Compte courant intégration fiscale	7 160	—
Fournisseurs	182	—
COMPTE DE RESULTAT :		
Maintenance informatique	23	—
Intérêts des comptes courants des filiales	1 962	—
Facturations de prestations et de management fees	8 417	—
Refacturations diverses	1 926	—
Produits des prêts et comptes courants des filiales	3 810	—
Produits de participation	20 006	—

3.5.2 Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
Filiales :												
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	102 509 355	100,00%	93 636 481		93 636 481	36 146 944			26 315 000	(2 775 127)	
LISI AEROSPACE	2 475 200	76 725 063	100,00%	30 863 816		30 863 816				273 694 608	46 054 145	20 005 749
LISI MEDICAL	33 337 000	16 386 699	100,00%	33 337 000		33 337 000	36 999 897			2 287 179	(5 271 028)	

3.6 | IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 28 Faubourg de Belfort — BP 19 — 90101 DELLE Cedex

La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2014, 54,87 % du capital de LISI S.A.

3.7 | ATTRIBUTION D'ACTIONS SOUS CONDITION DE PERFORMANCE

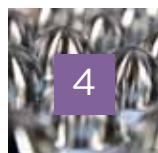
Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 26 juillet 2011 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Il en a été de même sur 2012, 2013 et

2014 dans la mesure où les Conseils d'Administration du 24 octobre 2012, du 24 octobre 2013 et du 23 octobre 2014 ont renouvelé l'ouverture de nouveaux plans sous des conditions approchantes.

La plan 2011 a été définitivement acquis en 2014.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2014 en provision pour un montant de 0,6 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans. L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

L'échéance du plan 2011 en avril 2014 a donné lieu à une reprise de provision de 1 M€.



ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Plans ayant impacté les comptes LISI S.A. sur 2014 :

	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Total
Date d'attribution	28/07/2011	24/10/2012	24/10/2013	23/10/2014	
Date d'acquisition	Avril 2014	Avril 2015	Avril 2016	Avril 2017	
Valorisation en K€ au 31/12/2014	-	1 069	375	75	1 519
Impact en K€ sur les comptes sociaux au 31/12/2014 (hors cotisations sociales)	(1 044)	302	285	75	(382)
Nombre d'actions attribuées	123 765	243 000	158 525	171 200	

3.8 | RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Ni avance ni crédit n'ont été accordés aux administrateurs et dirigeants.
- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 970 522 € pour l'exercice 2014 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable ainsi que les jetons de présence).
- Le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 873 239 €.
- L'effectif au 31 décembre 2014 est de 20 personnes.

- Les engagements de départ en retraite ne sont pas précisés, leur montant n'étant pas significatif.
- L'engagement relatif au DIF représente un volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis d'environ 1 383 heures au 31 décembre 2014 pour lesquelles les demandes de formation n'ont pas été majoritairement sollicitées.
- La société n'a aucun engagement de crédit bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 concernant nos commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO CAP AUDIT s'élèvent à 114 490 €.

4 | RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2010	2011	2012	2013	2014
Situation financière en fin d'exercice					
Capital	21 572 988	21 572 988	21 572 988	21 572 988	21 609 550
Nombre d'actions émises*	10 786 494	10 786 494	10 786 494	10 786 494	54 023 875
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 937 895	6 215 920	6 843 565	8 569 903	8 725 852
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	11 266 365	15 987 962	14 163 291	13 571 588	19 809 178
Impôt sur les sociétés	2 498 851	(1 977 461)	(1 567 669)	(8 584 787)	(4 349 384)
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	7 725 772	19 308 622	17 144 076	20 550 519	24 037 035
Résultat distribué**	10 913 195	13 530 664	15 101 092	17 819 630	19 988 834
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,81	1,67	1,46	2,05	0,45
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,72	1,79	1,59	1,91	0,44
Dividendes attribués à chaque action (net)	1,05	1,30	1,40	1,70	0,37
Personnel					
Effectif moyen des salariés	13	13	16	18	19
Montant de la masse salariale	4 757 164	2 039 051	2 482 746	2 786 748	2 869 313
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	897 505	983 773	1 350 914	1 870 596	1 608 451

* La valeur nominale de l'action a été divisée par 5 en septembre 2014.

** Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2010 à 2013.



1	GESTION DES RISQUES	88	2.3	Les risques environnementaux	89
1.1	Suivi du référentiel COSO	88	2.4	Les risques juridiques	89
1.2	Renforcer la coopération avec nos assureurs	88	2.5	Les risques informatiques	89
1.3	La synthèse des plans d'actions	88	2.6	Les autres risques	89
2	INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR	88	3	POLITIQUE D'ASSURANCES	90
2.1	Les risques opérationnels	88	3.1	Assurance dommages aux biens	90
2.2	Les risques stratégiques	88	3.2	Assurance responsabilité civile	91
			3.3	Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux	91



FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques potentiels qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux exposés.

1 | GESTION DES RISQUES

1.1 | SUIVI DU RÉFÉRENTIEL COSO

Depuis 2004, le Groupe poursuit sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en s'inspirant plus récemment des dispositions de l'article L-225-37 du Code de Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe a choisi de consolider l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » a permis de hiérarchiser les risques. Chaque risque identifié fait l'objet d'une fiche action périodiquement mise à jour et revue trimestriellement. Un lien systématique est réalisé avec une démarche proactive de traitement du risque de prévention, d'assurance, de provision comptable ou de mise en place de décision opérationnelle.

1.2 | RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC NOS ASSUREURS

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques a permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages aux biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs audient chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux, et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'actions. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Cette démarche de progrès continue améliore la politique de prévention du Groupe et permet l'optimisation des primes d'assurance. A ce titre, aucun dommage majeur n'est constaté depuis des années et la sinistralité est en forte amélioration en ce qui concerne la police dommages aux biens.

1.3 | LA SYNTHÈSE DES PLANS D'ACTIONS

Les plans d'actions sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de faire la synthèse entre l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, et enfin la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société de tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines HSE, de l'audit et du contrôle interne, de la finance et de la trésorerie.

2 | INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques opérationnels,
- les risques stratégiques,
- les risques environnementaux,
- les risques juridiques,
- les risques informatiques,
- les risques de crédit, de liquidité, de marché et de change (cf note 2.4),
- les autres risques.

LISI n'a pas de risque d'exposition lié à la crise de la dette souveraine dans certains états porteurs de perspectives de croissance contrastées.

2.1 | LES RISQUES OPÉRATIONNELS

2.1.1 Exposition aux risques de catastrophe naturelle ou de grève

En outre, comme toute société, le Groupe LISI pourrait être perturbé par des mouvements sociaux, par des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou des inondations, voire même des pandémies. De tels événements pourraient se traduire par une baisse du chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations. Cependant, grâce à la diversité de ces sites (41), le Groupe LISI ne peut pas être exposé à plus de 10 % de son activité globale étant donné que la dispersion de l'empreinte géographique montre que la destruction du site le plus important ne peut pas représenter plus de 10 % du total du Groupe en chiffre d'affaires et en marge.

2.1.2 Acquisitions

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration de sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique du Groupe LISI est d'acquérir le contrôle total ou au moins très majoritaire du capital des cibles visées. Tout projet d'acquisition ou de cession est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Toutes les acquisitions du Groupe font l'objet d'un audit approfondi sur les domaines à risque de la cible. Généralement, le Groupe constitue des équipes mixtes avec des experts internes et externes. A l'exception d'une société en joint-venture en Inde « Ankit », le Groupe détient toutes ces unités avec au moins une majorité très significative et pour la plupart à 100 %.

2.2 | LES RISQUES STRATÉGIQUES

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du plan stratégique tel que décrit au paragraphe 1.1. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'une couverture d'assurance (cf. paragraphe 3) ou d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions.



2.3 | LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe LISI veille au respect de l'environnement dans la production de ses produits. Les impacts négatifs de ses activités sont limités, et une attention particulière est portée dans la gestion de l'eau, des énergies et des déchets.

La politique industrielle et environnementale vise à maîtriser ses risques majeurs qui sont :

- le risque d'incendie et ses conséquences éventuelles sur l'activité du site touché ou sur son environnement,
- le risque de pollution des sols ou des nappes phréatiques.

Cette politique de maîtrise des risques consiste en :

- l'amélioration continue de la protection incendie des sites, qui font l'objet d'un suivi annuel et de visites,
- des investissements en protection avec la mise en place d'installations d'extinction automatique (sprinklers), ou la remise à niveau d'installations existantes,
- la prévention du risque de pollution : le Groupe met en œuvre une politique de prévention adaptée.

Dans le cadre de la mise en conformité des sites industriels et en l'absence de litiges en cours, le Groupe a constitué des provisions pour un montant global de 15 M€. Les actions de préventions relatives aux pollutions des sols sur sites anciens se concrétisent essentiellement, d'une part, par des actions de surveillance en concertation avec les autorités locales, et d'autre part, par la mise en œuvre de travaux de mise en conformité.

D'une part, une provision d'un montant de 4,4 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie – États-Unis). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter plus de 40,8 tonnes de solvants (en équivalents TCE) dans les pollutions. Le montant de provision estimé au 31 décembre 2014 permet de couvrir les traitements selon les techniques préconisées par nos conseils. Les contacts avec les autorités sont en cours pour une clôture à terme du dossier concernant les sols et à une acceptation des mesures suivies concernant les eaux les plus profondes.

D'autre part, l'entrée du Groupe Manoir Aerospace explique un montant de 2,5 M€ pour la mise en conformité des sites industriels.

Par ailleurs, des provisions pour dépollution des sols et des bâtiments ont été constatées sur des sites français des divisions LISI AEROSPACE (4 M€) et LISI AUTOMOTIVE (2,5 M€).

Dans le cadre des exigences de la responsabilité sociale et environnementale, la division LISI AUTOMOTIVE s'engage à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et à garantir des conditions de travail saines et sûres à tous ses employés mais aussi à ses prestataires, dans le cadre du pacte mondial Global Compact. L'engagement n° 7 précise que « les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ». L'engagement n° 8 du pacte prévoit d'entreprendre « des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ».

L'engagement n° 9, enfin, favorise « la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ». Pour s'y conformer, LISI AUTOMOTIVE a mis en place trois mesures spécifiques : standardisation des pratiques et définition des indicateurs, gestion des risques organisée autour du référentiel COSO, et mise en œuvre de plans d'actions sécurité environnement.

Les mesures de préventions en matière environnementale sont décrites au chapitre 6 paragraphes 2 et 4.

2.4 | LES RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est engagé dans un nombre restreint de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges font l'objet d'une information auprès de nos Commissaires aux Comptes et les plus significatifs sont appréciés au niveau du Comité d'Audit. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes.

A l'exception des litiges présentés ci-dessus, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe à connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, n'a été déclarée. Le montant des provisions pour risques juridiques constaté au 31 décembre 2014 est non significatif.

2.5 | LES RISQUES INFORMATIQUES

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'actions de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système d'exploitation informatique par une couverture d'assurance spécifique.

2.6 | LES AUTRES RISQUES

2.6.1 Risques liés aux matières premières

Le Groupe LISI est potentiellement exposé aux variations de prix de certaines matières premières (acier, alliages, matières plastiques, aluminium et titane) utilisées dans le cadre de ses activités. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, certains contrats commerciaux comprennent des formules de révisions de prix permettant de faire évoluer les prix de vente en fonction de l'évolution des matières premières. Les approvisionnements portent sur des périodes limitées encadrées par des contrats dont les prix sont garantis. Au 31 décembre 2014, le Groupe LISI n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer son exposition à terme aux variations de prix de ces matières premières. Il peut néanmoins bénéficier d'accords avec les fournisseurs pour se couvrir sur des durées annuelles ou pluriannuelles pour limiter l'impact des fluctuations des minerais.



FACTEURS DE RISQUES

2.6.2 Risques énergétiques

Pour couvrir ses coûts énergétiques, le Groupe a souscrit un contrat de fourniture avec EDF relatif à ses sites français (contrat à échéance 2015). Pour les sites étrangers, des contrats similaires ont également été mis en place notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.

2.6.3 Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titane, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, formage, usinage, découpage, emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface). Le risque commercial, correspondant au risque de perte de contrats lié à un produit est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 41 sites mondiaux du Groupe. Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

2.6.4 Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2014, seuls 3 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 51,9 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes clients des 3 divisions, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. Le montant de 80 % des ventes est atteint avec le 55^{ème} client. Les chiffres d'affaires des 3 premiers clients évoluent comme suit :

	2014	2013	2012
CLIENT A	15,8 %	15,2 %	15,1 %
CLIENT B	6,4 %	6,0 %	8,7 %
CLIENT C	5,2 %	5,6 %	6,1 %

2.6.5 Risques liés aux produits

Le Groupe LISI est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits vendus. Il est également soumis aux risques d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages. Pour se prémunir de ces risques, comme il est décrit au paragraphe 3 ci-dessous, le Groupe LISI est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'utilisation des produits après livraison. La responsabilité du Groupe LISI se limite souvent au respect du cahier des charges ou des spécifications définies par le client ; elle ne peut pas être étendue à la maîtrise de l'application. Toutefois la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations en particulier aux Etats-Unis. C'est pourquoi la division aéronautique a constitué une provision complémentaire pour risques produits à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires de l'activité « Fixations ».

2.6.6 Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui

le Groupe approvisionne ses matières premières. La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2014, l'ensemble des multiples opérations sous-traitées par les sites du Groupe représentait environ 6,2 % du chiffre d'affaires consolidé.

La répartition en volume des principaux fournisseurs d'approvisionnement se détaille comme suit :

	2014
Premier FOURNISSEUR	3,1 %
5 premiers FOURNISSEURS	12,2 %
10 premiers FOURNISSEURS	17,2 %

2.6.7 Risques de change

Le Groupe est exposé aux variations de monnaies comme le dollar américain contre l'euro, et dans une moindre mesure aux variations du dollar canadien, de la livre sterling, de la livre turque, de la couronne tchèque ou encore du zloty polonais. Afin de baisser ce niveau de risque, le Groupe LISI couvre le risque de variation en utilisant des instruments utiles comme la vente à terme à un cours fixe ou des produits structurés type accumulateur pour un montant estimé correspondant à son exposition finale.

Le détail des couvertures des risques de change figure au chapitre 3 paragraphe 2.4.3.3 ainsi que la stratégie de couverture mise en place.

2.6.8 Risque de taux

Le Groupe a couvert pour une part significative le risque d'évolution de taux d'emprunt en convertissant un taux variable en taux fixe. Le détail du risque de taux et les instruments permettant de l'atténuer figurent au chapitre 3 paragraphe 2.4.3.1.

3 | POLITIQUE D'ASSURANCES

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant principalement les risques suivants :

3.1 | ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Au 1^{er} janvier 2015, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 0,1 M€ (0,15 M€ pour les sites Manoir Aerospace) et ce pour une garantie d'un montant maximal de 1 490 989 194 € pour les bâtiments et le matériel, 270 958 704 € pour les marchandises et de 683 287 298 € pour les pertes d'exploitation.



3.2 | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 60 M€, par sinistre et par an, toutes divisions confondues.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et l'arrêt des vols du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 000 000 €.

3.3 | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 10 M€ par année.



FACTEURS DE RISQUES

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

6



1	VOLET SOCIAL	94	3	VOLET SOCIÉTAL	104
1.1	Emploi	94	3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	104
1.2	Organisation du temps de travail	96	3.2	Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	104
1.3	Relations sociales	97	3.3	Sous-traitance et fournisseurs	105
1.4	Santé et Sécurité	98	3.4	Loyauté des pratiques	105
1.5	Formation	99	3.5	Droits de l'Homme	105
1.6	Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	101	4	TABLEAU DES INDICATEURS HSE	106
1.7	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	101	5	TABLEAU DE CORRESPONDANCE	107
2	VOLET ENVIRONNEMENTAL	102			
2.1	Politique Générale en matière d'Environnement	102			
2.2	Pollution et gestion des déchets	103			
2.3	Utilisation durable des ressources	103			
2.4	Changement climatique	104			



1 | VOLET SOCIAL

1.1 | EMPLOI

1.1.1 Effectif Total

Au 31 décembre 2014, le Groupe LISI emploie 10 701 salariés, soit une augmentation des effectifs totaux de 1 462 personnes ce qui représente une évolution de + 16 % par rapport à 2013.

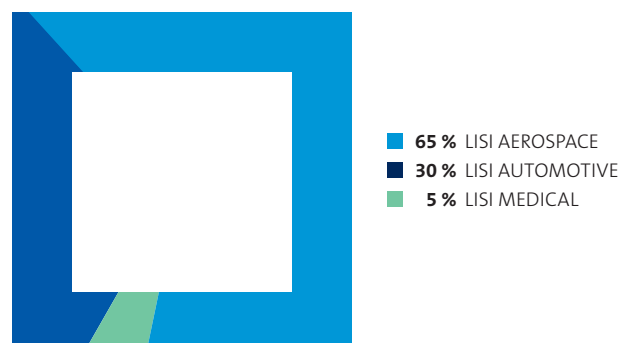
Cet accroissement des effectifs résulte consécutivement :

- d'une forte augmentation des effectifs au sein de la division LISI AEROSPACE (1 353 salariés de plus qu'en 2013 soit une progression de 24 %) qui a intégré les effectifs du groupe MANOIR en juin 2014 (1 169 personnes). À effectif constant la division voit ses effectifs progresser de 184 personnes soit + 3,3 % par rapport au 31 décembre 2013,
- d'une augmentation des effectifs de la division LISI MEDICAL (64 personnes),
- d'une augmentation des effectifs de la division LISI AUTOMOTIVE (43 personnes).

Données à fin décembre

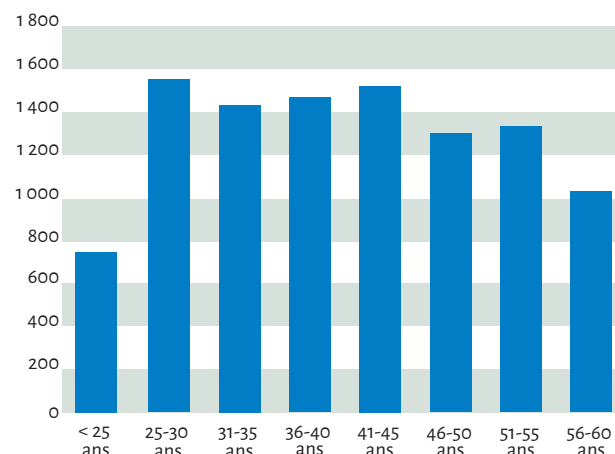
	2014	2013	Écart N/N-1	
LISI AEROSPACE	6 957	5 604	+24 %	1 353
LISI AUTOMOTIVE	3 186	3 143	+1 %	43
LISI MEDICAL	538	474	+14 %	64
Holding	20	18	+11 %	2
Total Groupe	10 701	9 239	+16 %	1 462

Répartition des effectifs entre les 3 divisions en 2014



1.1.2 Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

1.1.2.1 Par âge



La répartition des effectifs montre une homogénéité sur chacune des tranches d'âge situées entre 25 et 55 ans. En effet, on retrouve autour de 1 200 salariés par tranche de 5 ans.

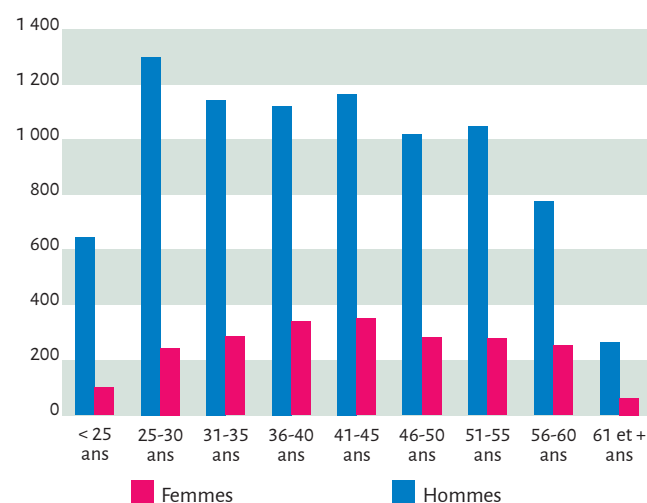
Comme en 2013, l'âge médian des salariés du Groupe LISI se situe sur la tranche 41-45 ans.

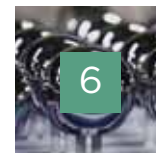
Les salariés de moins de 25 ans et les salariés de 56 ans et plus représentent, quant à eux, près de 20 % de l'effectif du Groupe.

1.1.2.2 Par sexe

En 2014, le Groupe LISI compte 2 207 femmes présentes à fin 2014 contre 2 046 en 2013 et 1 932 en 2012), soit près de 8 % de plus que l'an passé.

Le taux de féminisation ne s'améliore pas en 2014 avec l'intégration du groupe Manoir, il passe en effet de 22,15 % en 2013 à 20,62 % à fin 2014.





La pyramide des âges montre une proportion importante d'hommes parmi les salariés de moins de 30 ans (les femmes représentant respectivement 14 % des moins de 25 ans et 15 % des 25/30 ans).

Plus généralement, les salariés de moins de 40 ans représentent près de la moitié de l'effectif du Groupe (48 % à fin décembre 2014, comme à fin décembre 2013).

1.1.2.3 Par zone géographique :

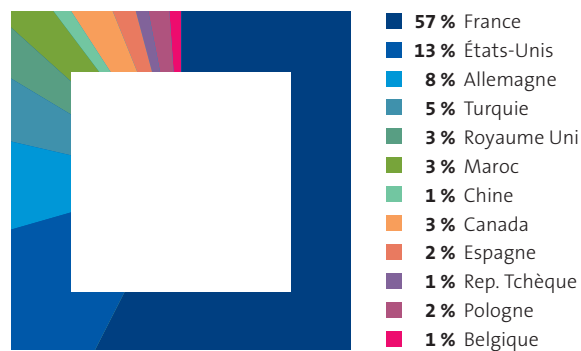
Le Groupe LISI emploie 10 701 salariés répartis dans 12 pays différents.

Son histoire en fait une société avec un fort ancrage en France. En effet, l'effectif du Groupe se situe majoritairement en France (6 116 salariés soit 57 % de l'effectif), mais sa croissance externe induit une présence non négligeable aux États-Unis (1 376 pers. soit 13 %) et en Allemagne (874 pers. soit 8 %).

Le reste des effectifs (soit l'équivalent d'un salarié sur 5) est réparti sur les 9 autres pays.

Pays	Répartition
France	57 %
États-Unis	13 %
Allemagne	8 %
Turquie	5 %
Royaume Uni	3 %
Maroc	3 %
Chine	1 %
Canada	3 %
Espagne	2 %
Rep. Tchèque	1 %
Pologne	2 %
Belgique	1 %

Effectifs par zone géographique en 2014



1.1.2.4 Par catégorie socio-professionnelle

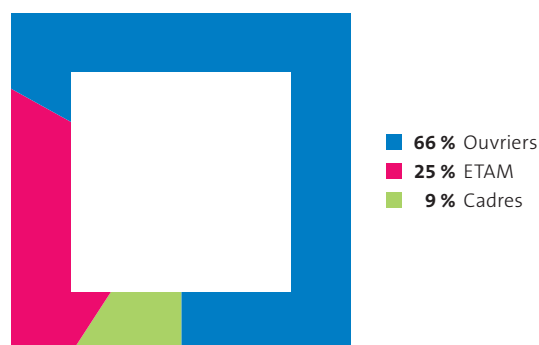
Sur l'année 2014, et à l'inverse de la tendance de l'an dernier, les effectifs des catégories Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise ont augmenté moins fortement que les populations Ouvriers et Cadres.

La répartition des effectifs par catégorie socio professionnelle reste néanmoins stable par rapport à 2013.

Le personnel ouvrier représente les 2/3 de l'effectif total du Groupe. Les employés, techniciens et agents de maîtrise en représentent ¼. Le personnel cadre, quant à lui, représente 9 % de l'effectif.

	2014	2013	Écart N/N-1	
Ouvriers	7 110	6 073	+17 %	1 037
ETAM	2 626	2 343	+12 %	283
Cadres	965	823	+17 %	142
Total	10 701	9 239	+16 %	1 462

Effectifs par catégorie en 2014



1.1.3 Embauches et Licenciements

La stratégie de recrutement du Groupe repose sur l'anticipation des besoins et l'identification des compétences clés sur chacun des métiers.

Tout au long de l'année 2014, la croissance du Groupe a été accompagnée par un nombre important de recrutements en particulier dans la division LISI AEROSPACE.

Au total, ce sont 1 397 nouveaux salariés qui auront rejoint le Groupe sur l'année 2014, soit près d'un salarié sur 8.



En ce qui concerne les départs sur l'année 2014, LISI a connu un total de 329 démissions ainsi que 98 ruptures conventionnelles. Ces deux motifs représentent près de 40 % des sorties et restent la cause la plus fréquente de départ de l'entreprise. Le Groupe aura procédé au total à 111 licenciements pour motif personnel (disciplinaires ou autres).

	LISI
Total entrées	1 397
dont recrutements Cadres	142
Total sorties	1 056
dont départs Cadres	110
Sorties par motifs	
Démissions	329
Ruptures conventionnelles	98
Licenciements (disciplinaires)	111
Licenciements économiques	50
Autres motifs de sortie	468
Mobilité internationale	
nombre expatriés au 31/12/2014	21
nombre impatriés au 31/12/2014	4

1.1.4 Rémunérations et évolution

En France, les négociations annuelles sur les salaires ont permis d'attribuer aux salariés des augmentations de salaires en phase avec les résultats et contexte économiques de chaque site.

Les sites ont ainsi fait preuve d'une démarche responsable en s'accordant sur une évolution modérée de leur masse salariale.

Outre l'évolution du salaire de base, les négociations ont également permis de mettre en place, au plus près des spécificités de chacun des sites, des mesures portant sur les rémunérations minimales, sur la valeur de certaines primes (ancienneté, équipe, nuit, casse-croute) ou encore sur la mise en place d'horaires variables.

Dans la lignée des années précédentes, le Groupe reste attaché à la juste rétribution des salariés en fonction de leur contribution et des résultats obtenus. Ainsi, une part importante de la rémunération des salariés est liée à la performance et distribuée notamment via des primes d'intéressement, de participation aux résultats ou encore de prime de partage des profits.

Les salariés disposent également de plans d'épargne d'entreprise constitués de différents Fonds Communs de Placements sur lesquels ils peuvent affecter tout ou partie de leurs droits, ou bien effectuer des versements volontaires. Ces versements ouvrent droit, selon les cas, à abondement de la part de l'employeur.

Pour l'année 2014, les sommes attribuées aux salariés au titre de l'Intéressement, de la Participation, de la prime de partage des profits et de l'abondement représentent plus de 16,1 M€ soit 4,61 % de la masse salariale du Groupe.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art.83 »).

L'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.

L'implication et la fidélisation des talents est un enjeu majeur pour le Groupe LISI. À ce titre, les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un programme d'attribution d'actions conditionné à la performance à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer étroitement à la performance de l'entreprise sur plusieurs années.

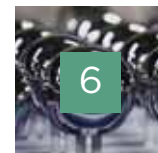
1.2 | ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

1.2.1 L'organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en 2 équipes ou 3 équipes. Selon les besoins des sites, des équipes de suppléance peuvent également être mises en place sur les jours de week-end. Par ailleurs, des travaux de nuit sont réalisés dans certains secteurs pour répondre à des besoins spécifiques de charge.

Les heures supplémentaires ont représenté plus de 889 000 heures sur l'année 2014 soit 5,11 % des heures travaillées. Ce volume d'heures est principalement lié à la charge de travail importante sur les sites de la division LISI AEROSPACE (500 000 heures supplémentaires effectuées).

En France, le personnel cadre suit le principe des forfaits jours (218 jours) et bénéficie de ce fait d'acquisition de jours de repos. Selon les entités, les cadres peuvent utiliser une partie de ces jours sous forme de co-investissement pour bénéficier d'actions de formation prises en charge par l'employeur.



1.2.2 L'absentéisme

En 2014, le taux d'absentéisme reste sous la barre des 4 % sur chacune des divisions du Groupe LISI.

Différentes mesures sont prises dans les divisions pour réduire ce volume d'heures perdues :

- sur la plupart des entités, les accords d'intéressement intègrent un indicateur portant sur l'absentéisme,
- des entretiens de reprise sont réalisés dans la plupart des sites afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences (par exemple : le travail sur l'ergonomie, des formations gestes et postures, l'adaptation des horaires d'équipe),
- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Réhalto, afin de prévenir d'éventuels risques psychosociaux s'aggravant, quelles que soient leur origine, professionnelle comme personnelle.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24 h/24 et 7 j/7, permet à tout salarié du Groupe d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses difficultés qu'elles soient personnelles, professionnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un simple appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région qui pourra ainsi établir un 1^{er} diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

1.3 | RELATIONS SOCIALES

1.3.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des Comités d'Entreprise (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, des Comités Centraux d'Entreprise (sociétés Blanc Aéro Industries et Former), du Comité Européen ou encore du Comité de Groupe LISI.

Plus généralement, LISI veille à ce que les salariés du Groupe reçoivent et aient à leur disposition une information de qualité. Ainsi différents moyens de communication sont mis en place sur les différents sites du Groupe :

- Écrans vidéo dans les ateliers (LISI MEDICAL Orthopaedics)
- Journaux internes (LISI AEROSPACE, Cjec...)
- Notes flash dans les ateliers en fonction de l'actualité (Cjec)
- Petits déjeuners d'information (LISI AEROSPACE)

Des actions de formation sont également mises en œuvre auprès du management de proximité de manière à les sensibiliser sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

Par ailleurs, des commissions spécifiques composées de représentants des salariés et de membres de la Direction se réunissent régulièrement pour échanger et progresser sur les différentes thématiques pour lesquelles elles ont été constituées :

- Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences,
- Formation,
- Égalité Hommes/Femmes,
- Qualité de vie au travail,
- Mutuelle,
- Logement.

1.3.2 Le bilan des accords collectifs

La liste des accords collectifs conclus sur l'année 2014 est la suivante :

LISI AEROSPACE Paris	Avenant Intéressement (06/2014)	Prime de partage des Profits (07/2014)			
BAI Saint-Ouen-L'Aumône	Accord Équipe Week-end (06/2014)	Accord Intéressement (06/2014)			
BAI Villefranche-de-Rouergue	Accord de modernisation des relations sociales (04/2014)	Accord Astreinte (10/2014)	Accord NAO (10/2014)	Accord Intéressement (06/2014)	Accord / horaires de nuit (10/2014)
BAT	Accord Intéressement (06/2014)	Accord NAO (06/2014)	Prime de partages des Profits (07/2014)		
FTB / Izmir	Accord Collectif Triennal (2014-2016)				
Argenton	Accord Génération (03/2014)	Accord NAO (03/2014)			
CREUZET	Accord Adhésion PEG (03/2014)				
Forges de Bologne	Accords Équipe Week-end (07 & 12/2014)				
LISI MEDICAL Orthopaedics Caen	Accord salarial (02/2014)	Prime de partage des Profits (07/2014)	Accord Équipe alternante week-end (02/2014)	Accord sur le droit d'expression (02/2014)	Accord Intéressement (06/2014)



LISI MEDICAL Fasteners Neyron	Accord salarial (02/2013)	Prime de partage des Profits (07/2014)	Accord Équipe alternante week- end (02/2014)	Accord sur le droit d'expression (02/2014)	Accord Intéressement (06/2014)
Kierspe	Application de l'accord salarial national IG Metall				
Gummersbach	Application de l'accord salarial national IG Metall				
Fuenlabrada	Accord salarial / 2 ans (03/2014)				
Vöhrenbach	Accord salarial applicable 01/2014 signé en octobre 2013				
Former	Accord NAO (04/2014)	Avenant / Intéressement (11/2014)			
LISI AUTOMOTIVE Nomel La Ferté-Fresnel	Accord Intéressement (01/2014)	Accord Temps de travail (04/2014)			
Puiseux	Mise en place d'une équipe VSD (04/2014)				
Mellrichstadt	Accord salarial applicable 01/2014 signé en novembre 2013				
Heidelberg	Application de l'accord salarial national IG Metall				

1.4 | SANTÉ ET SÉCURITÉ

1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau dans les domaines de la santé – sécurité et de l'environnement.

À tous les échelons, la volonté du Groupe est :

- d'atteindre le niveau d'excellence de ses performances dans les domaines de la Santé et de la Sécurité en maîtrisant les risques professionnels générés par ses activités,
- de faire de la Santé – Sécurité un vecteur d'amélioration continue, des moyens de progresser, y compris dans les domaines qui n'y sont pas directement liés.

Afin de garantir et de réaliser cette ambition, LISI s'est doté d'une politique et d'une organisation HSE visant à déterminer les principales voies de progrès, à prioriser ses objectifs, et à en déduire les actions adaptées. Cette politique et cette organisation s'appuient sur le référentiel international OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail).

Afin de se donner les moyens de réussir dans ce domaine, chaque site de production possède au moins un animateur HSE qui a pour mission d'animer l'activité HSE de son site industriel et est le garant de la mise en œuvre d'un système de management HSE.

De plus, le Groupe LISI dispose d'un comité des risques ayant pour mission d'analyser les accidents et incidents majeurs du groupe et d'établir les stratégies HSE visant à réduire les risques professionnels, environnementaux et de perte de biens. Le comité des risques est présidé par le Président Directeur Général du Groupe LISI et le Directeur Industriel et Achats. Il est constitué des directeurs HSE de chaque division, du Coordinateur HSE du Groupe LISI (qui l'anime) et du courtier en assurance travaillant pour le compte du Groupe LISI.

Dans le domaine de la Sécurité, l'adhésion et l'investissement de chaque collaborateur et de chaque collaboratrice du Groupe sont activement recherchés dans cette démarche d'amélioration de la sécurité au travail de nos sites.

Le 6 mai 2014, un Forum HSE a réuni les directions de chaque division, l'ensemble des directeurs de sites et des responsables HSE

et le Groupe LISI ; ceux-ci se sont alors fixés des objectifs ambitieux. En particulier :

- En matière de sécurité : à fin 2016, tous les sites du Groupe LISI devront afficher un taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TFI) en dessous de 10, et ce, en intégrant les travailleurs intérimaires travaillant pour le compte de l'entreprise.
- En matière d'environnement : chacune des 3 divisions du Groupe LISI doit diminuer son impact industriel en réduisant sa consommation d'énergie de 10 % par rapport aux chiffres 2014.
- En matière HSE : le Groupe LISI souhaite enraciner une culture HSE d'entreprise. L'atteinte de ces objectifs se fera à travers la mise en place d'un programme d'Excellence HSE et d'un programme de Culture Sécurité.

Un nouveau Forum HSE aura lieu en 2017 pour faire le bilan de l'atteinte de ces objectifs à l'ensemble de directeurs d'usine et des responsables HSE.

La Direction Générale de LISI s'est engagée à mettre en place un programme ambitieux visant à atteindre l'excellence industrielle dans le domaine HSE. Ce programme vise à :

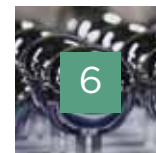
- Se fixer un cap commun.
- Se doter d'un projet fédérateur et structurant.
- Se donner les moyens pour atteindre nos objectifs.
- Utiliser les meilleures pratiques existantes dans le Groupe.

LISI définit l'Excellence HSE comme le fait :

- d'avoir des fondations robustes : c'est-à-dire être irréprochable dans le domaine HSE, respecter les réglementations, être champion dans les certifications,
- de disposer des meilleures pratiques en management HSE, en animation terrain, en résolution de problèmes, en maîtrise des risques,
- de se donner des objectifs ambitieux en santé-sécurité et en environnement.

C'est la raison pour laquelle LISI a lancé ce programme dont l'objectif affiché est de mettre à disposition de chaque usine des outils d'animation de l'accompagnement pour leur permettre d'atteindre l'Excellence HSE.

De plus, **techniquement**, LISI travaille constamment à l'amélioration des postes de travail. Ainsi, en 2014, LISI a investi 5,6 M€ dans le domaine de la Sécurité et de l'Environnement, notamment la sécurisation des machines et les aménagements ergonomiques ou bien les aspirations.



Ensuite, d'un point de vue **organisationnel**, les sites de production ont mis en place un système de management de la santé et de la sécurité selon le référentiel international OHSAS 18001. De plus, tous les sites (en dehors des sites acquis en 2014) ont obtenus la certification selon ce même référentiel par un organisme extérieur indépendant.

Sur le plan **comportemental**, le Groupe LISI souhaite faire davantage d'efforts. Dès lors il s'agit principalement de remettre la sécurité à la place qu'elle mérite : ce doit être la première préoccupation au cœur des ateliers, puisque c'est bien ici que se produisent la grande majorité des accidents. Cela se concrétise par le fait que la Sécurité est le premier des sujets abordés lors des rituels journaliers PSM (Problem Solving Management) à chaque niveau de management du site (Groupe Autonome de Production – Unité Autonome de Production – Site).

De plus, en 2015, LISI débutera la mise en œuvre d'un programme de Culture Sécurité. Ce programme doit :

- S'attaquer aux causes d'origine comportementale des accidents du travail.
- Fournir à l'encadrement (du directeur aux chefs d'équipe) les clés pour comprendre les comportements et les leviers pour agir sur eux.
- Développer la Culture de la Sécurité des équipes à travers le déploiement d'une campagne de communication structurée.

Chaque collaborateur, qu'il soit opérateur ou manager, bâtit cette culture sécurité. Chacun doit participer à créer un environnement de travail où les risques sont maîtrisés. Et chaque salarié doit également prêter attention à sa propre sécurité comme à celle de ses collègues.

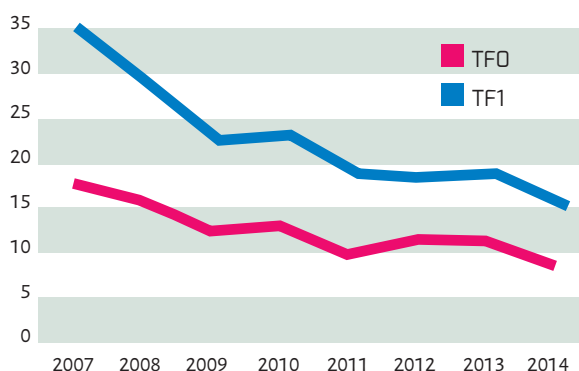
1.4.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les accords en matière de santé et sécurité au travail sont intégrés à la liste présentée en 1.3.2.

1.4.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

La mise en place d'une véritable Culture Sécurité prend du temps. Cependant, LISI enregistre une constante amélioration dans le domaine de la Sécurité grâce aux travaux menés dans les 3 domaines techniques, organisationnels, humains.

Évolution des TFO et TF1 depuis 2007



À fin 2014, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un salarié LISI ou un intérimaire (TFO) s'améliore encore pour atteindre 7,4 accidents par million d'heures travaillées, soit 29 % de mieux qu'en 2013. Le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF1) affiche 12,3 soit une amélioration importante de l'ordre de 24 % par rapport à 2013.

Sur le long terme, le travail continu réalisé par l'ensemble des salariés a permis d'améliorer de 62 % le TF1 par rapport à 2007.

En 2014, certains sites du Groupe n'ont pas eu à déplorer d'accidents du travail avec arrêt comme City of Industry, Vignoux sur Barangeon, Escondido, Cejic ou Beijing. D'autres n'ont déploré aucun accident – que ce soit avec ou sans arrêt – comme Lure ou Shanghai.

Néanmoins, le Groupe LISI déplore 33 maladies professionnelles sur l'ensemble de ses sites, malgré les nombreux efforts apportés dans la mise en place de moyens de manutention ou bien le port de protection auditives.

Si le taux de gravité TGo, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, s'est amélioré de 9 % par rapport à l'an dernier, il reste à un niveau bas. Ce taux a décru de 63 % depuis 2007 pour atteindre 0,25 en décembre 2014.

Chaque collaborateur joue un rôle majeur en matière de prévention et LISI travaille à l'implication de l'ensemble des collaborateurs dans ce sens.

1.5 | FORMATION

Le Groupe attache une importance particulière à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences des salariés comme un levier majeur pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

LISI fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, accède tout au long de sa carrière aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Le budget consacré à la formation interne et externe sur l'ensemble des sites du Groupe LISI s'est élevé à 5,1 M€ en 2014 ce qui représente 1,5 % de la masse salariale du Groupe.

Ce budget aura permis de dispenser près de 245 000 heures de formation auprès des salariés du Groupe, soit 1,4 % du total des heures travaillées sur l'année 2014.

Ce sont ainsi, plus de 9 600 salariés qui auront bénéficié d'une formation d'au moins 7 heures (soit 90 % des salariés du Groupe), ce qui représente une progression de 48 % par rapport à 2013 (+20 pts).

LISI poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à de nombreux étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Sur l'année 2014, LISI aura accueilli 594 stagiaires, 257 apprentis et 62 contrats de professionnalisation sur l'ensemble des sites de ses trois divisions.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Par ailleurs, une attention toute particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

TOTAL LISI

Nombre d'heures de formation (total interne & externe)	245 247
dont DIF (France uniquement)	6 302
Nombre de salariés formés (au moins 7 h de formation sur l'année)	9 608
Dépenses de formation (total des dépenses internes et externes)	5 102 180 €
Nombre de stagiaires accueillis en 2014	594
Nombre d'apprentis accueillis en 2014	257
Nombre de contrats de professionnalisation accueillis en 2014	62

Déploiement des formations LEAP

L'année 2014 confirme le déploiement des programmes de formations du LISI Excellence Achievement Program initié en 2013.

Destiné à contribuer à une croissance profitable et durable, le LEAP est une démarche de bonnes pratiques humaines et industrielles en cours de déploiement dans l'ensemble des organisations du Groupe.

Cette méthode de travail, visant à atteindre l'excellence industrielle dans tous les domaines de l'entreprise, s'appuie sur l'implication du personnel, vise à réduire les gaspillages et toutes les activités à non-valeur ajoutée, en analysant et optimisant les flux.

Développées sur mesure par nos experts en performance industrielle, les formations LEAP viennent accompagner la montée de compétences autour des outils de la démarche LEAP (LEAP Basics, 5S, SMED, PSM, VSM, WSM...).

Parcours professionnels et reconnaissance des qualifications

La Direction du Groupe attache une importance particulière au développement des qualifications professionnelles de ses salariés.

Ainsi, depuis plusieurs années, la division LISI AUTOMOTIVE développe des parcours professionnels spécifiques, axés sur ses métiers stratégiques :

- Frappe à froid sur les sites de Dasle, Delle, La Ferté-Fresnel, Mélisey, Saint-Florent et Thiant,
- Traitement thermique à Delle, Puisieux et Saint-Florent,
- Opérateur en usinage à Melisey et Dasle,
- Régleur d'îlot usinage à Melisey,
- Opérateur régleur en roulage à Delle et Saint-Florent,
- Laminage à La Ferté-Fresnel,
- Agent de Maîtrise dans tous les sites français de LISI AUTOMOTIVE.

Ces parcours professionnels permettent aux salariés d'obtenir un Certificat de Qualification Paritaire (*) de la Métallurgie (CQPM) ou dans certains cas un Certificat de Qualification Professionnelle Inter-industries. Ces certificats sont reconnus sur le plan national par les entreprises de la branche métallurgie, ils certifient les capacités professionnelles du titulaire et lui assurent une reconnaissance professionnelle et sociale.

Les qualifications professionnelles sont élaborées au plus près de l'évolution des métiers, elles sont mises à jour régulièrement avec les professionnels des entreprises afin de répondre en temps réel aux évolutions technologiques.

En 2014, 2 nouveaux parcours qualifiants validés par des CQPI ont été instaurés :

- Traitement de surface,
- Tri automatique.

Ainsi, au sein de la division LISI AUTOMOTIVE, ce sont près de 4 600 heures qui ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels, qualifiant ainsi plus de 91 CQPM et CQPI depuis 2010.

Cette démarche est également active sur les autres divisions du Groupe et notamment sur les sites LISI AEROSPACE d'Argenton (CQPM Soudeurs et Chaudronniers) et Creuzet (CQPM Usineurs).

Le site LISI MEDICAL Orthopaedics a également mis en place une école de polissage en collaboration avec l'UIMM local, Pôle Emploi, l'AFPI et la mairie d'Hérouville Saint Clair en vue de recruter et former des polisseurs dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi.

LISI AEROSPACE Knowledge Institute devient LISI Knowledge Institute.

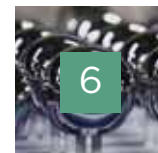
Avec près de 300 participants à des formations allant de 2 à 13 jours, l'université d'entreprise LISI Knowledge Institute (LKI) s'affirme non seulement comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés mais également comme un outil majeur pour la rétention des talents et l'attraction de candidats à fort potentiel.

Devant le succès que connaît ce programme, LKI a commencé en 2014 à étendre son périmètre de couverture à l'ensemble des divisions du Groupe.

Deux nouveaux programmes de Management avaient été initiés en 2013 :

- Le parcours BOOST qui approfondit les pratiques managériales de nos responsables directs, les ouvrants durant 9 journées aux thèmes de la connaissance de soi et de l'interaction avec l'équipe ou à la pratique du management par objectifs.

(*) Délivré par les partenaires sociaux (représentants d'entreprises et de syndicats de salariés).



- Le parcours ALTITUDE, développé en partenariat avec HEC Montréal, propose aux dirigeants de LSI, d'explorer le monde du management stratégique. Intervenants de choix, contenus de très haut vol, treize journées animées en quatre modules, dans quatre pays différents - ALTITUDE est pensé pour offrir une expérience d'apprentissage de haute qualité. En douze mois, les participants échangeront sur des problématiques de définition de la stratégie dans l'environnement et les métiers de LSI, de développement des capacités stratégiques, de leadership ; ceci au plus près du monde entrepreneurial, avec des visites d'entreprise, des interventions de professionnels, des études de cas.

1.6 | DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES / ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le Groupe LSI considère la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise et un atout vis-à-vis de ses concurrents.

La lutte contre les discriminations de toute forme est un préalable incontournable pour que ces profils différents, que ce soit de par leur âge, sexe, origine ethnique, convictions religieuses ou autres, puissent s'épanouir dans leur vie professionnelle et donner le meilleur d'eux même en ayant l'assurance de ne pas être jugés sur leurs différences.

LSI veille au respect de la législation sociale des pays où le Groupe est présent ainsi qu'à la bonne application des dispositions prévues dans les différents accords conclus localement avec les organisations syndicales^(*).

À titre d'exemple, LSI AUTOMOTIVE Former veille à ce que soient respectés les engagements suivants en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- Recevoir, dans le cadre des recrutements annuellement effectués, le même pourcentage de candidates que celui de candidats par rapport au nombre de CV reçus pour chaque sexe,
- S'assurer qu'il n'existe pas de différences marquées (supérieures à 4 %) entre les rémunérations Hommes / Femmes et ce, au sein de chacun des statuts Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise,

- Réaliser un examen particulier de la situation des salariées pour lesquelles il existerait des décalages en termes de salaire de base moyen par catégorie et niveau de qualification.
- Étudier toutes les demandes de travail à temps partiel ou d'aménagement des horaires de travail, y répondre de façon motivée et favorablement dans la mesure du possible.

1.7 | PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des conventions fondamentales de l'OIT, LSI veille à leur bonne application sur chacune des entités du Groupe à travers le monde.

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants sont des points surveillés lors des audits de site et sur lesquels le management est très fortement sensibilisé.

LSI est, par ailleurs, signataire du Programme des Nations Unies – Global Compact, lequel reprend ces thèmes dans ses principes numéro 3, 4, 5 et 6.

(*) Cf. liste des accords signés en 2014 au § 1.3.2.



2 | VOLET ENVIRONNEMENTAL

2.1 | POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

2.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

De nos jours, l'amélioration des conditions de travail comme la diminution de l'empreinte environnementale sont des indicateurs de performance tout aussi importants que les indicateurs économiques et financiers.

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est ainsi pleinement investi afin de placer les enjeux sociaux et environnementaux au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques.

Tout comme la Santé et Sécurité au Travail, la Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication dans le domaine de l'Environnement.

La politique et l'organisation mises en place s'appuient sur le référentiel international ISO 14001 (norme internationale relative au système de management de l'environnement).

Ainsi, à fin 2014, en faisant exception des sites Manoir Aerospace acquis cette année, tous les sites du Groupe LISI sont certifiés selon ce référentiel ISO 14001.

2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe LISI mise beaucoup sur les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs pour atteindre l'excellence en matière de Santé – Sécurité au Travail et d'Environnement. Ce sont les comportements de chacun qui permettent de construire une véritable culture HSE d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, LISI a souhaité poursuivre son investissement sur l'Humain. En effet, 0,30 % des heures travaillées sont consacrées à des formations dans le domaine HSE en 2014, contre 0,24 % en 2013.

Ce sont bien les femmes et les hommes qui composent une entreprise qui en sont les principaux ambassadeurs dans tous les domaines, et leur investissement dans le fonctionnement de l'entreprise est une richesse sur laquelle LISI souhaite capitaliser.

2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le montant consolidé des investissements HSE engagés par division est le suivant :

Division	Investissement HSE 2014 en K€	Total investissements en k€	% des investissements dédiés au HSE
LISI AEROSPACE	3 089	81 279	4 %
LISI AUTOMOTIVE	2 252	31 957	7 %
LISI MEDICAL	264	5 157	5 %
LISI	5 605	119 393	5 %

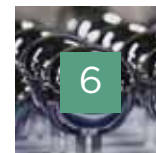
Parmi les investissements notables, nous pouvons citer, entre autres :

- Une station de production d'eau déminéralisée (en vue de recyclage) à Marmande – LISI AEROSPACE – 400 k€.
- Une station de traitement des effluents à Izmir – LISI AEROSPACE – 99 k€.
- Des travaux de capotage des machines à St-Ouen-l'Aumône – LISI AEROSPACE – 75 k€.
- L'installation d'un système de traitement des COV à St-Florent – LISI AUTOMOTIVE – 400 k€.
- Des améliorations en ergonomie à Fuenlabrada – LISI AUTOMOTIVE – 41 k€.
- Un système de traitement de l'air de l'atelier de Traitement Thermique de Delle – LISI AUTOMOTIVE – 260 k€.

2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Le montant consolidé des provisions pour risque HSE par division est le suivant :

Division	Montant des provisions HSE 2014
LISI AEROSPACE	11 081 k€
LISI AUTOMOTIVE	3 277 k€
LISI MEDICAL	284 k€
LISI Holding	700 k€
LISI – Total	15 342 k€



2.2 | POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

LISI surveille de très près l'impact direct que ses sites de production peuvent avoir sur l'environnement. La meilleure technologie est recherchée pour diminuer cette empreinte environnementale et pour anticiper d'éventuelles réglementations.

Ce sont les lignes de traitements de surface qui bénéficient généralement de ces technologies car leurs rejets atmosphériques et aqueux peuvent avoir des conséquences sur le milieu environnant s'ils ne sont pas maîtrisés.

L'ensemble des sites du Groupe LISI sont certifiés ISO 14001. Dès lors, une analyse précise de l'impact environnemental est réalisée par chacun d'entre eux, c'est ce que l'on appelle « l'Analyse Environnementale ». Pour conserver cette certification, ils doivent mettre en œuvre des actions visant à réduire l'empreinte environnementale des activités ou tâches identifiées comme les plus significatives.

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'indicateur de production de déchets est pour 2014 de 59,3 kg de déchets pour 1 000 € de valeur ajoutée.

De plus, la part de déchets triés est toujours très élevée, équivalente à l'an passé, soit 93,9 %. La part restante concerne les ordures ménagères produites par les activités connexes à la production (sanitaires, réfectoires, etc.).

La division LISI AUTOMOTIVE est la plus grande productrice de déchets. Ceci s'explique par les grandes quantités de matières mises en œuvre et produites. Mais il s'agit également de la division qui trie le mieux ses déchets – 95,5 % des déchets sont triés.

La division LISI AEROSPACE trie ses déchets à 92 %. La différence s'explique par un plus grand nombre de salariés dans cette division, dès lors la part d'ordures ménagères est plus importante.

La division LISI MEDICAL ne représente, quant à elle, que 1,7 % de la production de déchets.

Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (55 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage). Les déchets dangereux triés, qui représentent 30 % de la quantité totale de déchets, sont éliminés via les filières agréées en respectant scrupuleusement la réglementation.

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes – qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non – lorsqu'elles proviennent des parties intéressées. Ainsi, 6 plaintes ont été enregistrées sur l'ensemble des sites du Groupe. La plupart est liée à des gênes du voisinage sur des bruits générés par certains de nos sites. Chaque plainte fait l'objet d'une réponse – écrite ou non – à la partie intéressée concernée.

Sites concernés	Plainte	Raison
Delle	2	1 courrier suite à la visite de la DREAL
		1 demande d'étude de sol de la DREAL
Marmande	1	1 plainte téléphonique d'un voisin concernant les nuisances sonores liées à l'enlèvement des métaux par grappin
Torrance	1	1 plainte (pas de détails)
Saint-Florent-sur-Cher	2	2 plaintes par mail d'un voisin concernant des nuisances sonores

2.3 | UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

2.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau intervient peu dans les procédés de fabrication mis en œuvre dans les sites. Il s'agit essentiellement du lavage des pièces et du traitement de surface. Néanmoins, ceux-ci recyclent au maximum les eaux de process. De plus, les initiatives locales sont encouragées et nombreuses.

Toutes ces initiatives cumulées ont permis une diminution de la consommation en eau de 5,4 %, rapportée à la valeur ajoutée, entre 2013 et 2014. C'est LISI AUTOMOTIVE qui a apporté l'essentiel de la contribution à cette baisse (-12 %).

2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

LISI est très regardant sur la consommation de matière première et travaille à optimiser l'utilisation de ces ressources.

Les sites de fabrication consomment principalement du métal, et pour une plus faible proportion de la matière plastique.

Le travail de métal se fait principalement par déformation – frappe à froid et frappe à chaud – n'occasionnant aucune perte matière en dehors des réglages. De plus les sites travaillent quotidiennement à l'optimisation des ressources matières (diminution des rebuts, SMED pour réduire les pertes lors des phases de réglage...). Enfin, les déchets générés par les dernières étapes de production (usinage, appointage) sont triés et expédiés en vue d'une valorisation matière à 100 %.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

En ce qui concerne le plastique, les sites de production qui utilisent cette ressource récupèrent et trient les déchets plastiques (carottes, rebuts). Ces déchets sont pour la plupart broyés et réintroduits dans les chaînes de production, dans les proportions maximales imposées par nos clients.

2.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie est stable. C'est une meilleure maîtrise de nos consommations ainsi que la sensibilisation des équipes de production qui jouent un rôle important dans cette diminution de notre impact sur la consommation des ressources énergétiques. Les sites poursuivent leurs actions liées à la chasse au gaspillage.

Une part non négligeable de l'énergie est consacrée au chauffage, les aléas climatiques font que la consommation d'énergie sur ce poste est aléatoire également.

La plus grande partie de l'énergie est utilisée pour la production. Il faut alors distinguer les process dont la consommation est directement liée à la production et les process – comme le Traitement Thermique – qui ont une part fixe de consommation d'énergie indépendante de la production (montée en température etc.). Dès lors, une baisse de la production ne se traduit pas directement par une baisse immédiate de la consommation d'énergie. Ceci explique les différences entre les divisions.

Grace à une meilleure rationalisation des process, LISI peut afficher une stabilisation de sa consommation, soit 0,762 MWh pour 1 000 € de valeur ajoutée.

2.4 | CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

Conformément à la loi Grenelle II et ses décrets d'applications, LISI a procédé, pour la première fois, à l'établissement d'un Bilan des Gaz à Effet de Serre pour ses entités juridiques de plus de 500 personnes en France.

Ainsi, en 2011, les rejets en équivalent CO₂ de Gaz à Effet de Serre ont représenté 2 276 tonnes pour Blanc Aero Industrie, 2 348 tonnes pour Creuzet, 5 542 tonnes pour Indraero, et 15 606 tonnes pour Former, soit un total pour ces entités de 25 772 tonnes.

L'analyse de ce bilan montre que la principale source de rejet de Gaz à Effet de Serre est liée à la consommation d'énergie.

Cet enseignement confirme l'action générale de LISI pour diminuer son empreinte carbone à travers sa consommation d'énergie.

3 | VOLET SOCIÉTAL

3.1 | IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe LISI est fortement ancré en France, en particulier en Franche-Comté. En effet, sur les 41 sites de production qui composent le Groupe, 19 sont situés en France (46 %) et 5 en Franche-Comté, berceau de la Société. Ces 19 sites français représentent 57 % des effectifs.

Sur les sites étrangers, la très grande majorité des salariés est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

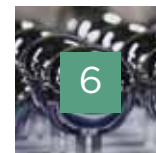
Le Groupe LISI compte au total 21 expatriés et 4 impatriés sur ses 10 701 salariés, soit une part très faible, qui montre que les sites emploient majoritairement des salariés issus de la population locale. Les expatriés sont principalement des managers ce qui permet également de garantir le respect des règles de fonctionnement du Groupe.

3.2 | RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

3.2.1 Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Les référentiels internationaux ISO 14001 et OHSAS 18001 ont inscrit dans leurs principes de base le dialogue avec les Parties Intéressées. LISI a basé son système de management de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail sur ces référentiels.

Ainsi, les personnes et/ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise ont été identifiées par les sites, ainsi que leurs attentes. Toutes les demandes font l'objet de réponses de la part du site.



3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe LISI est un acteur économique d'importance dans toutes les zones où il est implanté. Il contribue ainsi à l'emploi au niveau local et participe au développement local et régional. Un nombre important de collaborateurs participent également au dynamisme des associations, clubs, clusters, réseaux et autres organisations professionnelles.

Au titre des organisations professionnelles, nous pouvons citer, entre autres, le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) pour la division LISI AEROSPACE, l'AFFIX (Association des fabricants de fixations mécaniques) et le DSV (Deutscher Schraubenverband) pour la division LISI AUTOMOTIVE et le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) pour la division LISI MEDICAL.

LISI intervient également et régulièrement dans les réseaux pour aider les fournisseurs de 2^{ème} et 3^{ème} rang à se développer en partageant les meilleures pratiques dans l'excellence industrielle, comme c'est le cas, par exemple, avec le Pôle du Véhicule du Futur (pôle d'excellence de la filière automobile) ou le Club des Chefs d'entreprises du Sud Territoire.

De plus, LISI encourage les échanges et partenariats locaux et notamment le développement de relations étroites avec les lycées, universités et grandes écoles (ingénieurs, gestion...) afin d'anticiper sur chaque division les besoins futurs en emplois et compétences.

Plus spécifiquement en France, les sites collaborent de manière étroite avec l'AFPI, l'UIMM et Pôle Emploi pour mettre en place des dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi, et avec les ADEFIMS locales pour optimiser le financement des actions de formation.

3.3 | SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Le Groupe LISI s'inscrit dans le cadre d'un partenariat durable « gagnant – gagnant » avec ses fournisseurs et ses sous-traitants pour assurer un succès commun et à long terme.

Outre les considérations économiques (qualité, compétitivité et amélioration continue), la Charte Fournisseurs établie par le Groupe dicte les conditions de partenariat dans le respect des principes de l'ISO 14001 et qui sont abordés lors des audits de sélection des nouveaux fournisseurs.

L'approbation et l'application des 10 principes du « Global Compact » du programme des Nations Unies (Responsabilité sociale des entreprises qui regroupent les droits de l'Homme, les Normes du travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption) figurent également dans cette Charte Fournisseurs.

La Politique Achats Groupe, quant à elle, intègre le volet éthique, développement durable et responsabilité sociale avec l'application des principes du « Global Compact » et de la nécessité d'être certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 notamment pour nos fournisseurs stratégiques.

3.4 | LOYAUTÉ DES PRATIQUES

3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. Chaque division est responsable devant la Direction Générale du Groupe de la bonne marche de ses filiales et de ses employés. Les relations avec les tiers sont dictées par les procédures de cadrage du Groupe relayées au sein des divisions par la diffusion de procédures propres à chaque division. Par exemple LISI diffuse et met à jour une procédure Achat et Relations Fournisseurs, précisant par exemple les limites et seuils d'autorisation des dons et cadeaux.

Les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés à l'Éthique et aux Valeurs au travers d'un module de formation dédié. En complément, la Charte Fournisseur respectant les principes édictés par le Global Compact des Nations Unies est largement diffusée et développée à l'ensemble des acteurs de LISI.

3.4.2 Mesures prises en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs

Si certaines pièces produites par le Groupe LISI peuvent avoir un impact sur la sécurité du consommateur final, LISI dispose de systèmes de contrôle qualité permettant de répondre aux exigences de ses clients et donc de garantir que toutes les mesures sont prises pour garantir cette sécurité pour l'utilisateur final.

3.5 | DROITS DE L'HOMME

3.5.1 Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

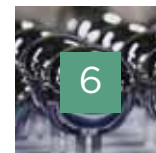
Le Groupe LISI a adhéré au Global Compact. Les 1^{er} et 2^e principes de ce Pacte Mondial concernent les Droits de l'Homme, à savoir :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.



4 | TABLEAU DES INDICATEURS HSE

	Indicateurs (du 1 ^{er} octobre au 30 septembre)	Définition	Unité	2013	2014	Différence 2014 vs 2013
Énergie	Consommation d'eau de ville	Volume d'eau provenant du réseau de distribution de la ville consommé par le site de production	m ³	315 103	304 364	-10 739
	Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel	Volume d'eau prélevé par le site de production dans les rivières, les étangs et les nappes phréatiques	m ³	349 563	349 158	-405
	Consommation d'électricité	Énergie électrique provenant du réseau de distribution de la ville ou autogénérée, consommée par le site de production	MWh	213 144	223 987	10 843
	Consommation de gaz naturel	Énergie calorifique provenant du volume de gaz naturel consommée par le site de production	MWh	127 235	122 809	-4 427
	Consommation de gaz de pétrol liquéfié (butane - propane)	Énergie calorifique provenant du volume de GPL consommé par le site de production	kWh	5 582 710	5 446 256	-136 453
	Consommation de fioul domestique	Volume de fioul domestique consommé par le site de production à des fins industriels et de chauffage	m ³	102	107	6
	Consommation autres énergies	Autres énergies (vapeur, etc.)	MWh	-	464 550	464 550
Produits dangereux	Consommation de produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme	Quantité consommée de tous les produits appartenant à la liste des produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme (l'ensemble des produits classés cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction tels que définis par la réglementation nationale locale). Le fioul à usage des chariots élévateurs se retrouve dans cette catégorie	kg	194 893	186 380	-8 513
	Métal trié	Quantité totale de métal triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	17 629	19 708	2 079
	Papier - Carton trié	Quantité totale de papier et de carton triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	447	457	10
	Plastique trié	Quantité totale de plastique triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	283	224	-59
	Bois trié	Quantité totale de bois triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	426	641	215
	Huile (soluble + entière + entière et eau)	Quantité totale d'huile triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	1 734	1 836	102
	Autres déchets ménagers (non dangereux) ou déchets ménagers non triés	Quantité de déchets non dangereux ou déchets ménagers (selon la réglementation nationale) non triés évacuée du site	T	1 391	2 186	795
Déchets	Déchets dangereux (sans l'huile)	Quantité de déchets dangereux (selon la réglementation nationale) hors déchets d'huile évacuée du site	T	10 462	10 581	119
	TF0 à fin décembre	Le TF0 est le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants : TF0 = Nombre d'AT avec arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	10,4	7,4	-3,0
	TF1 à fin décembre	Le TF1 est le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt sur 12 mois glissants : TF1 = Nombre d'AT avec et sans arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	16,1	12,3	-3,8
	TG0 à fin décembre	Le TG0 est le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants TG0 : TG0 = Nombre de jours d'arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	0,28	0,25	-0,03
	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de cas de maladies professionnelles déclarées sur le site de production ayant généré un arrêt de travail	unité	37	33	-4
	Nombre de départ d'incendie	Nombre de départ d'incendie nécessitant l'utilisation de moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, sprinkler, autres) enregistré sur le site de production	unité	57	56	-1
	Nombre de sinistres nécessitant l'intervention des secours extérieurs	Nombre de sinistres survenus sur le site de production (incendie, pollution, catastrophe naturelle, événements dangereux) nécessitant l'intervention des sapeurs pompiers ou de services de sécurité civile	unité	7	8	1
Sinistres et plaintes	Mise en demeure adressé par les autorités	Demande « officielle », émanant ou adressée à une autorité compétente en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement ou de sûreté publique visant le site industriel à mettre un terme à une nuisance ou à un risque ou de respecter une exigence réglementaire	unité	17	6	-11
	Nombres de plaintes adressés par les parties intéressées	Acte informel que tout tiers (voisins, organismes...) peut employer directement avec le site quand il est soumis à une quelconque nuisance. Ex : courrier, enregistrements écrits de réclamations téléphoniques...	unité	7	6	-1
Formations HSE	Nombres d'heures de formations HSE réalisées	Les formations comptabilisées sont l'ensemble des formations internes ou externes visant à développer les compétences ou les connaissances HSE de l'ensemble du personnel LISI. Ne sont pas comptabilisées les heures de formation d'accueil HSE d'un nouveau venu	heures	36 979	47 487	10 508



5 | TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Périmètre

Pour le thème Santé et Sécurité et pour le volet Environnemental, le périmètre de reporting n'intègre pas les sites récemment acquis de Manoir (Bologne, Bar sur Aube, Parthenay et Seneffe).

Exclusions

Les 42 thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. Certains items n'ont pas fait l'objet d'un reporting pour les raisons suivantes :

- **Utilisation des sols** : L'emprise au sol des bâtiments occupés par le Groupe est optimisée, évolue peu et LISI n'a pas d'activité d'extraction de ressources présentes dans le sol.
- **Protection de la biodiversité et adaptation au changement climatique** : Nous n'avons pas identifié de risques ou enjeux spécifiques sur ces sujets en lien avec nos activités.

Volet Social

Thème	Sous thème	Paragraphe
Emploi	Effectif total	§ 1.1.1
	Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	§ 1.1.2
	Embauches et licenciements	§ 1.1.3
	Rémunérations et évolution	§ 1.1.4
Organisation du temps de travail	L'organisation du temps de travail	§ 1.2.1
	L'absentéisme	§ 1.2.2
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	§ 1.3.1
	Le bilan des accords collectifs	§ 1.3.2
Santé et Sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	§ 1.4.1
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	§ 1.4.2
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	§ 1.4.3
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	§ 1.5
	Le nombre total d'heures de formation	§ 1.5
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	§ 1.6
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	§ 1.6
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	§ 1.6
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	§ 1.7
	À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	§ 1.7
	À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	§ 1.7
	À l'abolition effective du travail des enfants	§ 1.7



Volet Environnemental

Thème	Sous thème	Paragraphe
Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	§ 2.1.1
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	§ 2.1.2
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	§ 2.1.3
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	§ 2.1.4
Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	§ 2.2.1
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	§ 2.2.2
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	§ 2.2.3
Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	§ 2.3.1
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	§ 2.3.2
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	§ 2.3.3
Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	§ 2.4

Volet Sociétal

Thème	Sous thème	Paragraphe
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	§ 3.1
	Sur les populations riveraines ou locales	§ 3.1
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	§ 3.2.1
	Les actions de partenariat ou de mécénat	§ 3.2.2
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	§ 3.3
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	§ 3.3
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	§ 3.4.1
	Mesures prises en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs	§ 3.4.2
Droits de l'Homme	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	§ 3.5

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7



1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	110		
1.1	Capital social	110		
1.2	Programme de rachat d'actions	111		
1.3	Répartition du capital et des droits de vote – Pacte d'actionnaires	112		
1.4	Relations entre la société et ses filiales	114		
1.5	Honoraires des Commissaires aux Comptes	115		
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	116		
2.1	Règlement Intérieur	116		
2.2	Activité du conseil d'administration et des comités durant l'exercice	127		
2.3	Les salariés	128		
2.4	Les organes d'administration	131		
2.5	Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	135		
2.6	Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF	139		
3	LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ	139		
3.1	Description générale	139		
3.2	Organes de contrôle général	140		
3.3	Référentiel Groupe	140		
3.4	Processus de cartographie et de suivi des risques	140		
3.5	Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	140		



1 | INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

1.1 | CAPITAL SOCIAL

1.1.1 Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2014 à 21 609 550 €, divisé en 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

1.1.2 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2014 : 21 609 550 € divisé en 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal								
25/04/13	24/07/14	Division de la valeur nominale des actions par 5	—	—	—	0,40 €	54 023 875	21 609 550 €
25/04/13	20/02/14	Augmentation de capital réservée aux salariés	36 562 €	1 781 301 €	18 281	2 €	10 804 775	21 609 550 €
10/02/04	28/07/10	Augmentation de capital par conversion de BSAR	3 616 €	81 360 €	1 808	2 €	10 786 494	21 572 988 €
29/04/09	28/04/10	Augmentation de capital réservée aux salariés	61 650 €	868 649 €	30 825	2 €	10 784 686	21 569 372 €
10/02/04	20/02/08*	Augmentation de capital par conversion de BSAR	299 588 €	6 740 730 €	149 794	2 €	10 753 861	21 507 722 €
10/02/04	29/08/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	169 592 €	3 815 820 €	84 796	2 €	10 604 067	21 208 134 €
10/02/04	29/08/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	255 292 €	5 744 070 €	127 646	2 €	10 519 271	21 038 542 €
10/02/04	27/06/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	361 684 €	8 137 890 €	180 842	2 €	10 391 625	20 783 250 €
10/02/04	22/02/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	30 000 €	675 000 €	15 000	2 €	10 210 783	20 421 566 €
10/02/04	20/12/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	498 926 €	11 225 835 €	249 463	2 €	10 195 783	20 391 566 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	43 640 €	981 900 €	21 820	2 €	9 952 166	19 892 640 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital réservée aux salariés	55 332 €	1 122 686,58 €	27 666	2 €	9 924 500	19 849 000 €

* Conversion de BSAR intervenue fin décembre 2007.



1.1.3 Capital autorisé mais non émis

Néant.

1.1.4 Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2014 il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

1.1.5 Politique de distribution de dividendes des cinq derniers exercices – Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

	Dividende net en €
2010	1,05
2011	1,30
2012	1,40
2013	1,70
2014 ⁽¹⁾	0,37

(1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2015. La date de paiement des dividendes a été fixée au 7 mai 2015. Valeur unitaire du dividende suite à la division du nominal par 5.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

1.2 | PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

1.2.1 En cours au 31 décembre 2014

Le 25 avril 2014, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 26 octobre 2015.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;

- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix unitaire supérieur à 40 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 40 €, s'élève à 158 402 360 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2014 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 252 798 actions propres, soit 0,5 %. Le nombre d'actions propres auto-détenues par la société LISI S.A. est de 1 442 328.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
Titres détenus au 01/01/2014	1 521 570	7,54
Titres acquis en 2014	252 798	22,89
Titres attribués en 2014	(123 765)	7,46
Titres vendus en 2014	(208 275)	22,54
Titres détenus au 31/12/2014	1 442 328	7,94
<i>Dont titres affectés aux rémunérations en action</i>	<i>1 388 430</i>	
<i>Dont titres disponibles</i>	<i>53 898</i>	

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Corporate Finance. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEL.

1.2.2 Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 701 193 actions.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe,

- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 40 € par action.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

1.3 | RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE - PACTE D'ACTIONNAIRES

1.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

1.3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Libellés	2014			2013			2012		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	54,9	69,6	29 643 620	55,0	69,7	5 928 724	55,0	69,3	5 928 724
VMC	5,7	6,9	3 070 860	5,7	6,9	614 172	6	7,5	640 675
Autres mandataires sociaux	0,3	0,3	152 945	0,3	0,2	27 214	0,4	0,5	48 167
TOTAL MANDATAIRES	60,8	76,7	32 867 425	60,9	76,8	6 570 110	61,4	77,2	6 617 566
<i>dont dirigeants</i>	0,2	0,2	90 325	0,15	0,12	15 650	0,22	0,20	23 450
FFP INVEST	5,1	3,2	2 750 000	5,1	3,2	550 000	5,1	3,2	550 000
Auto-détenues	2,7		1 442 328	2,8		304 314	2,9		314 980
Salariés	1,3	0,8	677 650	1,2	0,8	133 250	1,4	0,9	152 500
Public	30,1	19,3	16 286 472	29,9	19,2	3 228 820	29,2	18,7	3 151 448
TOTAL GÉNÉRAL	100,0	100,0	54 023 875	100,0	100,0	10 786 494	100,0	100,0	10 786 494

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

- La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2014 54,9 % du capital LISI et 69,6 % des droits de vote. Le capital de la société CID est détenu à part quasi égale par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (famille KOHLER au travers de CIKO, famille PEUGEOT au travers de FFP Invest, famille VIELLARD au travers de VMC). Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

Au 31 décembre 2014 la répartition du capital de CID est la suivante :

- CIKO à hauteur de 30 %,
- FFP Invest à hauteur de 25 %,
- VMC à hauteur de 28 % du capital,
- Autres à hauteur de 17 %.

- La société CIKO, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2014, 0,1 % du capital et 0,1 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,52 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,62 % du capital.

- La société FFP Invest, 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient directement au 31 décembre 2014, 5,1 % du capital et 3,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,85 % du capital de LISI S.A., soit au total 18,95 % du capital.

- La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2014, 5,7 % du capital LISI et 6,9 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,25 % du capital de LISI S.A., soit au total 20,9 % du capital.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote (voir également au 1.3.2).

Le pourcentage de capital détenu par le personnel représente 1,25 % du capital.

1.3.1.2 Pacte d'actionnaires – actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A. autre que celui indiqué au paragraphe 1.3.1.4, et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau p. 108) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

À la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L.233-10 et L.233-11 du code de commerce.

1.3.1.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

1.3.1.4 Engagements collectifs de conservation

Pacte « Dutreil » (article 885 I bis du CGI) concernant les titres LISI S.A.

Dans le cadre de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit pour une durée de deux ans et un jour à compter du 17 décembre 2010 par la Compagnie Industrielle de Delle (« CID »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. Cet engagement est reconduit par tacite reconduction d'une année sur l'autre à compter du 19 décembre 2012. Cet engagement porte sur 29 645 625 actions et sur 59 289 245 droits de vote LISI S.A., répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CID	29 643 620	55,0 %	59 287 240	69,60 %
M. Gilles KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	5	< 0,01 %	5	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
Total	29 645 625	55,0 %	59 289 245	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière d'impôt de Solidarité sur la Fortune, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de quatre ans, à l'issue de la période de conservation de deux ans prévue par l'engagement collectif.

Pacte « Jacob » (article 787 B du CGI) concernant les titres LISI S.A.

Dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit à compter du 17 décembre 2010 pour une durée de deux ans et un jour par la Compagnie Industrielle de Delle (« CID »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. Cet engagement est reconduit par tacite reconduction d'une année sur l'autre à compter du 19 décembre 2012. Cet engagement porte sur 29 645 625 actions et sur 59 289 245 droits de vote LISI S.A., répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CID	29 643 620	55,0 %	59 287 240	69,60 %
M. Gilles KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	5	< 0,01 %	5	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
Total	29 645 625	55,0 %	59 289 245	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière de droits de succession et de donation, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de quatre ans. À l'issue de la période de conservation de deux ans, l'engagement sera renouvelable par tacite prorogation par période d'une année, année après année, prévue par l'engagement collectif.

À la date du présent document, ces engagements pris au titre de l'article 885 I bis et de l'article 787 B du CGI ont été respectés.

Il est également précisé que CIKO détient 48 030 actions CID dont le montant total s'élève à 159 495 actions au 31 décembre 2014.



1.3.2 Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au porteur identifiable ») réalisée au 4 février 2015 a permis d'identifier 2 263 actionnaires sur le flottant qui représentait environ 29,9 % du nombre total des actions sur un total de flottant de 30,7 %. À cette date, la répartition était la suivante :

- investisseurs institutionnels français : 118 détenant 10,1 % du capital,
- investisseurs institutionnels internationaux : 138 détenant 18,2 % du capital,
- actionnaires individuels français et internationaux : 2 145 détenant 1,5 % du capital.

1.3.3 Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

À la date du 31 décembre 2014, la société LISI S.A. détenait 1 442 328 de ses propres actions, soit 2,67 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance telles que décrites au paragraphe 2.7.2.2.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

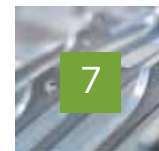
(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	2 500	-
Créances clients et comptes rattachés	3 902	-
Avances de trésorerie aux filiales	385 722	-
Compte courant intégration fiscale	1 956	-
PASSIF :		
Concours de trésorerie des filiales	218 929	-
Compte courant intégration fiscale	7 160	-
Fournisseurs	182	-
COMPTE DE RÉSULTAT :		
Maintenance informatique	23	-
Intérêts des comptes courants des filiales	1 962	-
Facturations de prestations et de management fees	8 417	-
Refacturations diverses	1 926	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	3 810	-
Produits de participation	20 006	-

1.4 | RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, de taux et de liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du Groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et de compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances, l'assistance dans le domaine des ressources humaines, de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base des charges d'exploitation de l'exercice coefficientées, ces refacturations étant ventilées au prorata de la valeur ajoutée des divisions.



Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

■ À l'actif :

- les créances rattachées à des participations : la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 10 M€ à sa filiale LISI AUTOMOTIVE à échéance 1^{er} avril 2016, lui a permis de financer partiellement l'acquisition en juillet 2005 du groupe allemand KNIPPING :

Le capital restant dû au 31 décembre 2014 est de 2,5 M€.

- les avances de trésorerie aux filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les créances d'impôts des sociétés intégrées.

■ Au passif :

- les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.

■ Au compte de résultat :

- les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales,
- les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2014.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

1.5 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2014 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'€	Ernst & Young		Exco Cap Audit		Auditeurs étrangers	
	Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
– Holding	33	76	33	22		
– Filiales intégrées globalement	721	660	255	214	92	29
Autres diligences et prestations						
– Holding	16					
– Filiales intégrées globalement	215	88	2	15	1	
Sous-total	984	825	290	251	93	29
Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal et social						
Prestations diverses						
Sous-total						
TOTAL	984	825	290	251	93	29



2 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise (voir notamment le rapport du Président du Conseil d'Administration).

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.10 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le conseil d'administration.

2.1 | RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT INTERIEUR

1.1 Les membres du conseil d'administration sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux dispositions des statuts de la Société.

1.2 Le présent règlement intérieur a pour objet, dans l'intérêt des membres du conseil d'administration, de la Société et de ses actionnaires :

- de rappeler aux membres du conseil d'administration leurs différents devoirs,
- de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser les modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

1.3 Le présent règlement intérieur s'impose à tous les membres du conseil d'administration.

Si un membre du conseil d'administration est une personne morale, les stipulations du présent règlement intérieur s'appliquent à son représentant permanent comme si celui-ci était membre du conseil d'administration en son nom propre, sans préjudice de l'obligation pour la personne morale qu'il représente, de respecter les obligations stipulées dans le présent règlement intérieur.

1.4 Tout membre du conseil d'administration est réputé, dès son entrée en fonctions, adhérer au présent règlement intérieur et devra en respecter l'ensemble des dispositions.

1.5 Une copie du présent règlement intérieur du conseil d'administration est remise à chaque administrateur, directeur général et, le cas échéant, par chaque directeur général délégué au moment de leur nomination.

TITRE I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 2 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus auxquels peuvent

s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés conformément aux dispositions légales.

2.2 Les administrateurs peuvent être :

- des personnes physiques ; ou
- des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

2.3 Un tiers au moins des administrateurs doivent être des membres indépendants.

De manière générale, est indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou sa direction générale, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

2.4 Un administrateur est réputé indépendant lorsqu'il répond cumulativement aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été au cours des cinq années précédant sa première nomination en qualité de mandataire social de la Société, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas être, au moment de sa nomination, salarié de la Société ou salarié ou mandataire social d'une société du Groupe ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- s'agissant des administrateurs exerçant des fonctions dans une ou plusieurs banques, ne pas avoir participé (i) à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services d'une de ces banques auprès de la Société ou d'une société du Groupe, (ii) aux travaux d'une de ces banques en cas d'exécution d'un mandat confié à cette banque par la Société ou une société du Groupe ou (iii) au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être membre du conseil de la Société depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité de membre indépendant



n'interviendra qu'à l'expiration du mandat au cours duquel aura été dépassée la durée de douze ans ;

- ne pas être actionnaire de référence de la Société.

Le conseil d'administration peut toutefois estimer qu'un administrateur, bien que ne remplissant pas l'un des critères énoncés ci-dessus, peut toujours être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. Dans cette situation, le conseil expliquera sa décision dans le document de référence présenté à l'assemblée des actionnaires.

2.5 Chaque année, la qualification d'indépendant de chacun des administrateurs est débattue par le comité des nominations et examinée au cas par cas par le conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

Les conclusions de l'examen de la qualification d'indépendant par le conseil d'administration sont portées à la connaissance des actionnaires dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société.

2.6 Le conseil d'administration choisit parmi les administrateurs indépendants un administrateur référent. Ce dernier a pour rôle d'être l'interface entre la direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Il s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la société.

TITRE II - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS - OPERATIONS SOUMISES À L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 3 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESULTANT DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

3.1 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

3.2 En particulier et sans que cette liste soit limitative, le conseil d'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans les conditions et selon les modalités fixées le cas échéant par le présent règlement intérieur du conseil d'administration :

- est compétent pour convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société et fixer son ordre du jour ;
- approuve le plan stratégique et le budget annuel du Groupe présentés par la direction générale ainsi que toute modification de ce budget ;

- établit les comptes sociaux et les comptes consolidés et établit le rapport annuel de gestion ;

- autorise les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ;

- choisit le mode d'exercice de la direction générale de la Société, conformément à l'article 13 des statuts ;

- nomme ou révoque :

- le président du conseil d'administration ;
- le cas échéant, le vice-président du conseil d'administration ;
- le directeur général ;
- et le cas échéant, sur proposition du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués ;

- détermine les pouvoirs du directeur général et, le cas échéant, en accord avec ce dernier, ceux du ou des directeurs généraux délégués ;

- peut coopter un administrateur ;

- fixe la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;

- nomme les membres des comités créés conformément aux dispositions de la loi, des statuts et du présent règlement intérieur du conseil d'administration ;

- répartit les jetons de présence entre les administrateurs conformément aux dispositions du présent règlement intérieur du conseil d'administration ;

- approuve le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration, sur le contrôle interne et sur la gestion des risques ;

- peut décider l'émission de titres de créance ne donnant pas accès au capital ;

- autorise le directeur général de la Société, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties en fixant, pour chaque exercice, un plafond global, et le cas échéant, un montant maximum par opération ;

3.3 Par ailleurs, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il vérifie que chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

3.4 De manière générale le conseil d'administration :

- est tenu informé par son président, le directeur général de la Société ou, s'il en existe, le ou les directeurs généraux délégués de la Société



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

et les comités du conseil d'administration, de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires de la Société et du Groupe ;

- veille à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations qui lui sont communiquées par les dirigeants de la Société ; et
- s'assure que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors bilan, et d'un contrôle interne approprié.

ARTICLE 4 – OPERATIONS SOUMISES A L'APPROBATION PREALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION INTERNE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

4.1 Outre les obligations législatives et réglementaires d'autorisation préalable du conseil d'administration et dans le cadre de l'organisation interne de la Société et du Groupe, les opérations suivantes devront faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du conseil d'administration avant d'être engagées par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué :

- les décisions de prise ou de cession de toutes participations significatives dans toutes sociétés créées ou à créer, de création de toute société, groupement et organisme, de souscription à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
 - les décisions relatives à une implantation significative en France ou hors de France,
 - directement, par création d'établissement, de succursale, de filiale directe ou indirecte, ou
 - indirectement, par prise de participation ;
- et les décisions de retrait de telles implantations en France ou hors de France ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

4.2 De la même manière, tout projet industriel ou commercial significatif devra faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du conseil d'administration avant d'être engagé par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué.

4.3 L'appréciation du caractère « significatif » des opérations concernées aux deux points précédents (4.1 et 4.2) est réalisée dès lors que ces opérations dépassent unitairement le montant de quinze millions d'euros.

Avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration, tout projet revêtant ce caractère « significatif » devra avoir été présenté au comité stratégique pour avis.

4.4 Le conseil d'administration est également et systématiquement appelé à approuver de manière expresse et préalable chacune des opérations et décisions suivantes, pour autant qu'elle soit, pour la Société ou pour l'une des sociétés du Groupe, d'un montant égal ou supérieur à cinquante millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

4.5 Les demandes d'accords et d'approbations expresses et préalables sont :

- inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle elles seront traitées ; et
- traitées au cours de ladite réunion du conseil d'administration de la Société.
- inscrites dans les procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration.

ARTICLE 5 – POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET, LE CAS ECHEANT, DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES – LIMITATIONS SPECIFIQUES APORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET, LE CAS ECHEANT, A CEUX DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

5.1 Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts de la Société et du présent règlement intérieur du conseil d'administration :

- ni réservés au conseil d'administration ;
- ni réservés aux assemblées générales d'actionnaires de la Société ;

sont dévolus au directeur général de la Société et, le cas échéant, aux directeurs généraux délégués.

Lors de la décision de nomination du directeur général ou, le cas échéant, d'un directeur général délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général de la Société ou, le cas échéant, du directeur général délégué.

Le présent article du règlement intérieur du conseil d'administration est mis à jour à la date de la décision du conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le conseil d'administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du directeur général ou d'un directeur général délégué. Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du conseil d'administration qui autorise ladite opération.



TITRE III - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 6 – ROLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Le président du conseil d'administration ou, le cas échéant, le vice-président du conseil d'administration, organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.2 Le président du conseil d'administration propose au conseil d'administration de désigner le secrétaire du conseil d'administration.

Le secrétaire du conseil d'administration n'est pas tenu d'être membre du conseil d'administration. Si le secrétaire n'est pas membre du conseil d'administration, il est pour autant soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du conseil d'administration.

6.3 Le président du conseil d'administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du conseil d'administration.

6.4 Le président du conseil d'administration s'assure que les membres du conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités.

6.5 Le président du conseil d'administration est en toute occasion disponible pour les membres du conseil d'administration qui peuvent lui soumettre toute question quant à leurs missions.

6.6 Le président du conseil d'administration s'assure que les membres de celui-ci consacrent le temps nécessaire aux questions intéressant la Société et le Groupe.

6.7 Le président du conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom du conseil d'administration.

6.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale de la Société :

- de la composition du conseil d'administration ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

ARTICLE 7 – FREQUENCE DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

7.2 Le nombre des séances du conseil d'administration et des réunions des comités du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice écoulé doit être indiqué dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale, qui doit également donner aux actionnaires toute information utile sur la participation des membres du conseil d'administration à ces séances et réunions.

7.3 Une fois par an au moins, les administrateurs se réunissent hors la présence des membres exécutifs de la société. Lors de cette séance, ils peuvent demander la présence des commissaires aux comptes ou de toute autre personne afin de recueillir les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission.

ARTICLE 8 – CONVOCATIONS AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DROIT D'INFORMATION

8.1 Le conseil d'administration est convoqué par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président.

8.2 Le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration, sur un ordre du jour déterminé, si le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Le directeur général ou, le cas échéant, un directeur général délégué peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Dans ces deux cas, le président du conseil d'administration est lié par les demandes qui lui sont adressées et doit procéder à la convocation du conseil d'administration dans les sept jours suivant la demande, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence.

8.3 Les convocations sont faites par tout moyen écrit. Le délai de convocation du conseil d'administration est de quinze jours calendaires, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence dûment justifiée.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer même en l'absence de convocation si au moins les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés.

8.4 Sauf cas d'urgence, les membres du conseil d'administration reçoivent l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration avec la convocation ainsi que les éléments disponibles au jour de celle-ci.

L'ensemble de la documentation nécessaire à la réflexion des administrateurs leur permettant de prendre une décision éclairée sur les sujets inscrits à l'ordre du jour leur sera remise trois jours au moins avant la séance concernée, à l'exception de la réunion de juillet consacrée à l'examen des comptes semestriels, où ce délai est ramené à deux jours du fait des échéances particulièrement courtes ce mois-là pour arrêter lesdits comptes.



Ainsi, tout administrateur pourra s'opposer à l'examen d'un point qui n'aura pas fait l'objet d'une information documentée préalable, sauf en cas d'urgence comme indiqué ci-dessus.

ARTICLE 9 – LIEU DES REUNIONS

Les réunions du conseil d'administration se tiennent soit, de préférence, dans les locaux administratifs de la société, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Régulièrement, il sera organisé une réunion dans une unité de production du Groupe afin que les administrateurs puissent se rendre compte in situ des conditions de fabrication et des investissements réalisés ou à réaliser.

ARTICLE 10 – ORDRE DU JOUR

10.1 Le conseil d'administration est convoqué sur un ordre du jour déterminé.

10.2 Chaque administrateur a la liberté et la responsabilité de demander au président du conseil d'administration l'inscription au projet d'ordre du jour de certains points s'il estime que ceux-ci relèvent de la compétence du conseil d'administration.

10.3 Une fois par an au moins, le conseil d'administration est invité par son président à procéder à un examen de son fonctionnement.

ARTICLE 11 – PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11.1 Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur.

Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur au cours d'une même séance du conseil d'administration.

La procuration doit être donnée par écrit, par lettre, par télécopie ou par courriel, la procuration signée étant dans un tel cas attachée en pièce jointe à ce courriel.

ARTICLE 12 – UTILISATION DES MOYENS DE VISIOCONFERENCE OU DE TELECOMMUNICATION

12.1 Les membres du conseil d'administration peuvent participer à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

12.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et l'établissement des rapports de gestion sociaux et consolidés.

12.3 Cette modalité de participation n'est pas non plus applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- la nomination et la révocation du président et du vice-président du conseil d'administration.

- la nomination et la révocation du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeur(s) général(aux) délégué(s) ;

12.4 Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective à la réunion du conseil d'administration, c'est-à-dire transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

12.5 Les membres du conseil d'administration qui souhaiteraient participer à une réunion du conseil par visioconférence ou par télécommunication doivent l'indiquer par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant la date de réunion du conseil.

12.6 Les membres du conseil d'administration participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum.

12.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence ou à une télécommunication lorsque cet incident a perturbé ou interrompu le déroulement de la séance.

En cas de survenance d'un tel incident, il sera statué à nouveau sur les points traités après la perturbation ou l'interruption de la transmission.

12.9 Les membres du conseil d'administration ayant participé par voie de visioconférence ou de télécommunication signent le procès-verbal des délibérations lors de la séance suivante.

ARTICLE 13 – REGLES RELATIVES A L'ADOPTION DES DECISIONS

13.1 Modalités de vote

- Les votes ont lieu à main levée.

- Si un Administrateur le demande, le Conseil vote par appel nominal ou au scrutin secret.

- Si une demande de vote par appel nominal et une demande de vote au scrutin secret sont présentées sur la même affaire, le vote à scrutin secret a priorité.



13.2 Majorités requises

- Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés au moment du vote. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.
- Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :
 - calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions, notamment pour le calcul des provisions pour dépréciation de valeur des acquisitions.
 - propositions à faire à l'assemblée générale ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,
 - texte des résolutions à soumettre à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
 - remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

ARTICLE 14 – PARTICIPATION DE TIERS AUX SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Invitations

- 14.1 En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, le président du conseil d'administration peut décider, notamment sur proposition d'un membre du conseil d'administration, de convier toute personne qu'il jugerait utile, collaborateur ou non de la Société, à présenter un dossier ou à éclairer les discussions préparatoires aux délibérations.

Commissaires aux comptes

- 14.2 Les commissaires aux comptes sont convoqués obligatoirement à toutes les réunions du conseil d'administration au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou intermédiaires, consolidés ou non.
- 14.3 Les commissaires aux comptes peuvent être invités à toute autre réunion du conseil.
- 14.4 Les commissaires aux comptes sont convoqués en même temps que les membres du conseil d'administration, mais leur convocation leur est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception quand leur participation est obligatoire.

Obligation de confidentialité

- 14.5 En cas d'invitation d'un tiers non membre du conseil d'administration à une séance du conseil d'administration ou aux travaux préparatoires de celle-ci, le président du conseil d'administration lui rappelle ses obligations de confidentialité relatives aux informations recueillies lors de la réunion du conseil d'administration ou préalablement à celle-ci.

ARTICLE 15 – REGISTRE DE PRESENCE – PROCES-VERBAUX

- 15.1 Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil d'administration participant à la séance du conseil d'administration.
- 15.2 Le projet du procès-verbal de la précédente délibération du conseil d'administration est adressé ou remis à tous les membres du conseil d'administration au plus tard en même temps que la convocation à la réunion suivante.

ARTICLE 16 – JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 14.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux dispositions des statuts de la Société, l'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil d'administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle globale. Cette somme est proposée par le Comité des rémunérations puis soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'administration.
- 14.2 Il est fixé un montant de ces jetons de présence équivalent pour chaque séance du conseil ou d'un comité. Ce montant est attribué aux administrateurs en fonction de leur présence effective aux séances du conseil ou des comités auxquels ils appartiennent.

TITRE IV - COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 17 – COMITES PERMANENTS

- 17.1 Le conseil d'administration institue quatre comités permanents :
- un comité d'audit ;
 - un comité des rémunérations ;
 - un comité des nominations ;
 - un comité stratégique.
- 17.2 Le conseil d'administration pourra, le cas échéant, créer ultérieurement d'autres comités du conseil d'administration. Dans ce cas, le présent règlement intérieur sera modifié afin d'y préciser les missions, les moyens, la composition et les règles de fonctionnement de ces nouveaux comités.



ARTICLE 18 – REGLES COMMUNES A TOUS LES COMITES PERMANENTS

18.1 La mission des comités consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du conseil d'administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Les comités n'ont aucun pouvoir de décision et les avis, propositions ou recommandations que les comités soumettent au conseil d'administration ne lient en aucune façon celui-ci.

18.2 Les membres des comités doivent être administrateurs et sont nommés à titre personnel par le conseil d'administration.

Un représentant permanent d'une personne morale administrateur peut également être désigné comme membre d'un comité, étant précisé que le changement de ce représentant permanent entraîne la perte immédiate de la qualité de membre d'un comité.

18.3 Les mandats des membres des comités sont renouvelables.

18.4 Une même personne peut être membre de plusieurs comités.

18.5 Les administrateurs qui viendraient à être nommés membres d'un ou plusieurs comité(s) le seront pour la durée de leur mandat d'administrateur.

18.6 Le conseil d'administration peut révoquer ad nutum chacun des membres d'un comité, sans qu'il soit besoin de justifier d'une telle révocation.

18.7 Le conseil d'administration désigne parmi les membres d'un comité celui qui occupera les fonctions de président dudit comité.

18.8 Chaque comité définit la fréquence de ses réunions, qui se tiennent au lieu indiqué dans la convocation, et peut se réunir à tout moment, à la demande de son président, de la majorité de ses membres, du président du conseil d'administration ou du tiers des administrateurs.

18.9 L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion.

18.10 Un comité ne peut se réunir que si plus de la moitié de ses membres sont présents, par l'un quelconque des moyens permis par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, par les dispositions des statuts ou par celles du présent règlement intérieur pour la participation des membres du conseil d'administration à ses réunions.

18.11 Les avis, propositions ou recommandations de chaque comité seront adoptés à la majorité des membres de ce comité présents.

Le président de chaque comité n'aura pas voix prépondérante en cas de partage des voix.

18.12 Le président d'un comité peut inviter l'ensemble des administrateurs à assister à une ou plusieurs des séances de ce comité ainsi que toute autre personne dont la présence est utile ou nécessaire aux débats des points à l'ordre du jour de la séance du comité concerné.

Seuls les membres du comité prennent part aux délibérations de celui-ci.

18.13 Chaque comité établit un procès-verbal de ses réunions.

Ce procès-verbal est transmis à tous les membres du comité concerné.

18.15 Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations ou avis. A cette fin, il peut proposer au conseil d'administration de faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études externes ou internes susceptibles d'éclairer les délibérations du conseil d'administration.

Il peut également entendre un ou plusieurs membres de la direction générale de la Société, notamment le directeur général ou, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués.

Il rend compte, par la voix de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci de tout autre membre désigné à cet effet, au conseil d'administration de ses travaux à chacune des réunions du conseil d'administration.

18.16 Chaque comité statue en tant que de besoin sur ses autres modalités de fonctionnement.

Chaque comité s'assure périodiquement que ses règles et modalités de fonctionnement lui permettent d'aider le conseil d'administration à délibérer valablement sur les sujets de sa compétence.

COMITE D'AUDIT

ARTICLE 19 – MISSIONS DU COMITE D'AUDIT

19.1 Le comité d'audit a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

A ce titre, il lui incombe :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant leur présentation au conseil d'administration, et notamment de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés et d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;



- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels ;
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;
- de s'assurer du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes.

19.2 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

A ce titre, il lui incombe :

- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe, l'organisation du contrôle interne, ses modalités de fonctionnement et les procédures mises en place ;
- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe :
 - les recommandations et les objectifs dans le domaine du contrôle interne ;
 - le suivi des interventions et des actions menées par les responsables concernés au sein du Groupe ;
- d'examiner les résultats de l'audit interne ;
- de vérifier que les procédures utilisées par l'audit interne concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables ;
- d'examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques, en s'assurant de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe ;
- d'examiner le projet de rapport du président de conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

19.3 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité du contrôle externe de la Société.

A ce titre, il lui incombe :

- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale de la Société ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société ;
- de s'assurer de l'adéquation de la rémunération des commissaires aux comptes de la Société à la réalisation effective de leur mission,

rémunération suffisante pour ne pas remettre en cause leur indépendance ni leur objectivité ;

- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes leur plan d'interventions, leurs conclusions, leurs recommandations et les suites qui leur sont données.

19.4 Le comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet de procès-verbaux remis aux administrateurs lors des réunions du conseil d'administration concernées.

ARTICLE 20 – MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU COMITE D'AUDIT

20.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions des statuts et du présent règlement intérieur, le comité d'audit en général et chacun de ses membres en particulier peuvent demander communication des informations qu'ils jugent pertinentes, utiles ou nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

20.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions du présent règlement intérieur, le comité d'audit peut demander à procéder à l'audition des commissaires aux comptes ou entendre les acteurs de la Société parmi lesquels les membres de la direction générale de la Société et en particulier le directeur financier. Ces auditions pourront avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale.

20.3 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, le comité d'audit peut, s'il l'estime nécessaire, engager une investigation indépendante.

20.4 De manière générale, le comité d'audit sera informé par la direction générale de la Société et les commissaires aux comptes de tout événement pouvant exposer la Société, le Groupe ou l'une des entités du Groupe, à un risque significatif.

L'appréciation du caractère significatif du risque incombera aux membres de la direction générale de la Société ou aux commissaires aux comptes, sous leur seule responsabilité.

ARTICLE 21 – COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT

21.1 Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

21.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité d'audit.



21.3 La majorité des membres du comité d'audit, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

Les membres du comité d'audit sont choisis pour leurs compétences en matière financière.

ARTICLE 22 – FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

22.1 Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

22.2 Le comité d'audit peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

22.3 Le fonctionnement du comité d'audit est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITE DES REMUNERATIONS

ARTICLE 23 – MISSIONS DU COMITE DES REMUNERATIONS

23.1 Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du conseil d'administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation des jetons de présence ;
- l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance des membres de la direction générale de la Société ;
- leurs avantages en nature et les droits pécuniaires divers ;

23.2 Le comité des rémunérations a également pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice d'éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions au niveau du Groupe.

23.3 Le comité des rémunérations peut également formuler auprès de la direction générale du Groupe des avis ou des recommandations concernant :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants,

- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel d'encadrement des sociétés du Groupe.

ARTICLE 24 – COMPOSITION DU COMITE DES REMUNERATIONS

24.1 Le comité des rémunérations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

24.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité des rémunérations.

24.3 La majorité des membres du comité des rémunérations, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

ARTICLE 25 – FONCTIONNEMENT DU COMITE DES REMUNERATIONS

25.1 Le comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société à soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

25.2 Le comité des rémunérations peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

25.3 Le fonctionnement du comité des rémunérations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITE DES NOMINATIONS

ARTICLE 26 – MISSIONS DU COMITE DES NOMINATIONS

Le comité des nominations a notamment pour missions :

- d'assister le conseil d'administration dans le choix des membres du conseil d'administration, des membres des comités du conseil d'administration et du président, du directeur général ainsi que, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- de sélectionner les membres potentiels du conseil d'administration répondant aux critères d'indépendance et d'en soumettre la liste au conseil d'administration ;
- de préparer la succession des membres de la direction générale de la Société ;

**ARTICLE 27 – COMPOSITION DU COMITE DES NOMINATIONS**

27.1 Le comité des nominations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

27.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, assistent aux réunions du comité.

ARTICLE 28 – FONCTIONNEMENT DU COMITE DES NOMINATIONS

28.1 Le comité des nominations se réunit à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

28.2 Le comité des nominations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITE STRATEGIQUE**ARTICLE 29 – MISSIONS DU COMITE STRATEGIQUE**

29.1 Le comité stratégique réfléchit à et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe
- la politique de développement du Groupe ;

29.2 Le comité stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisition d'actifs significatifs ; les projets d'implantation significative en France ou à l'étranger ; les projets de création de filiales significatives ; les projets de prise ou de cession de participations significatives et plus généralement tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Un projet présenté par la direction générale présente un caractère significatif lorsque l'exposition financière de la Société ou du Groupe dépasse la somme de quinze millions d'euros.

29.3 De manière générale, le comité stratégique donne son avis sur toute autre question stratégique dont le conseil d'administration le saisit.

ARTICLE 30 – COMPOSITION DU COMITE STRATEGIQUE

Le comité stratégique est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

La direction générale du Groupe fait partie du Comité stratégique.

ARTICLE 31 – FONCTIONNEMENT DU COMITE STRATEGIQUE

31.1 Le comité stratégique se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments relevant de la stratégie de la Société et du groupe à soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

31.2 Le comité stratégique peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

31.3 Le fonctionnement du comité stratégique est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

TITRE V – ADAPTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**ARTICLE 32 – ADAPTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du conseil d'administration prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion du conseil d'administration, étant précisé toutefois que les dispositions du présent règlement intérieur qui reprennent certaines des dispositions statutaires ne pourront être modifiées que pour autant que les dispositions correspondantes des statuts aient été préalablement modifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

ANNEXE - CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR**PREAMBULE**

Les administrateurs de LISI s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente charte et à les mettre en œuvre.

La présente charte est établie afin de permettre aux administrateurs d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux aux travaux du conseil d'administration, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

ARTICLE 1 – ADMINISTRATION ET INTÉRÊT SOCIAL

L'administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise et, quel que soit son mode de désignation, se considérer comme représentant l'ensemble des actionnaires.

ARTICLE 2 – RESPECT DES LOIS ET STATUTS

L'administrateur doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations. Il doit notamment connaître et respecter les dispositions légales et



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

réglementaires relatives à sa fonction, ainsi que les règles propres à la Société résultant de ses statuts et du règlement intérieur du conseil d'administration.

ARTICLE 3 – EXERCICE DES FONCTIONS : PRINCIPES DIRECTEURS

L'administrateur exerce ses fonctions avec indépendance, loyauté et professionnalisme.

ARTICLE 4 – INDÉPENDANCE, CONFLIT D'INTÉRÊT ET DEVOIR D'EXPRESSION

L'administrateur veille à préserver en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit de se laisser influencer par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

L'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstiendra de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations comme ses opinions et s'efforce de convaincre le conseil de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux de ses réunions.

Concernant les administrateurs salariés qui viendraient à siéger au conseil, celui-ci s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur indépendance et leur garantir une évolution professionnelle conforme à leurs compétences.

ARTICLE 5 – LOYAUTÉ, BONNE FOI ET DEVOIR DE RÉSERVE

L'administrateur agit de bonne foi en toute circonstance.

Il ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société et il alerte le conseil sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter ceux-ci.

Il s'engage à respecter totalement son devoir de discrétion à l'égard des informations et des débats auxquels il participe et respecte le caractère confidentiel de l'ensemble des informations qui lui sont communiquées dans le cadre de ses fonctions, ainsi qu'il est indiqué dans le règlement intérieur.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès. En particulier, lorsqu'il détient sur la Société où il exerce son mandat d'administrateur des informations non rendues publiques, il s'abstient de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.

ARTICLE 6 – PROFESSIONNALISME ET IMPLICATION

L'administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il s'informe sur les métiers et les spécificités de l'entreprise, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants et s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du conseil en toute connaissance de cause.

Il participe aux réunions du conseil avec assiduité et diligence et assistera, dans la mesure du possible, aux assemblées générales d'actionnaires.

Afin de l'aider dans sa mission, la Société, lors de sa nomination, lui proposera un programme d'intégration lui permettant de mieux comprendre notamment les différents métiers du groupe, son organisation, ses enjeux commerciaux et techniques et ses process industriels.

Ce programme pourra notamment comporter la visite d'un site de production.

ARTICLE 7 – PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CONSEIL

L'administrateur contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du conseil et des comités du conseil constitués en son sein. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement de ceux-ci, en particulier à l'occasion de l'évaluation périodique du conseil d'administration.

Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du conseil.

Il s'attache, avec les autres membres du conseil, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans l'entreprise les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

Il s'assure que les positions adoptées par le conseil, en ce qui concerne notamment l'approbation des comptes, le plan stratégique, le budget, les résolutions à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les sujets importants concernant la vie des sociétés, font l'objet de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS RELATIVES À LA DÉTENTION DE TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Dans le cadre du présent règlement intérieur et afin de se conformer aux dispositions du code de gouvernement établi par l'AFEP MEDEF, chaque administrateur, autre que les représentants des salariés, s'engage à acquérir un nombre d'actions correspondant à une année de jetons de présence et à les conserver sous la forme nominative.



Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du conseil d'administration :

- s'oblige à respecter les obligations déclaratives vis-à-vis de l'Autorité des marchés financiers ;
- s'oblige également à informer sans délai la Société de toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions de la Société ainsi que sur des instruments financiers liés, que l'opération concernée soit réalisée directement ou indirectement par des personnes ayant un lien étroit avec les membres du conseil d'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En outre, les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes qui leur sont liées au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables ne doivent réaliser aucune opération sur les titres de la Société :

- au cours des 30 jours calendaires précédant la date de publication des résultats consolidés annuels et semestriels ; et
- au cours des 15 jours calendaires précédant la date de publication du chiffre d'affaires trimestriel.

2.2 | ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS DURANT L'EXERCICE

2.2.1 Activité du conseil d'administration en 2014

Le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2014 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 97 %.

Le conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous :

- **Séance du 20 février 2014 :** examen et arrêts des comptes de l'exercice 2013 ; décision de proposer à l'Assemblée Générale du 23 avril la nomination de 3 nouvelles administratrices permettant de porter à 31 % le taux de représentation des femmes dans le conseil ; décision de proposer à l'Assemblée Générale du 23 avril la division par 5 de la valeur nominale du titre ; décision d'effectuer une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe LISI dans le cadre d'un plan d'épargne groupe.
- **Séance du 23 avril 2014 :** point sur l'activité et les résultats du groupe au 1^{er} trimestre ; décision d'attribution du nombre d'actions sous condition de performance du plan 2011 ; validation des modalités d'acquisition de la société Manoir Aerospace.
- **Séance du 24 juillet 2014 :** examen et arrêts des comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2014 ; examen de l'évolution de la Branche Structural Components et de la fermeture de l'usine de Thiant ;

décision de créer un Comité des nominations distinct du Comité des rémunérations ; adoption d'un nouveau Règlement Intérieur relatif au fonctionnement du conseil et de ses comités.

- **Séance du 23 octobre 2014 :** point sur l'activité et les résultats du groupe au 3^{ème} trimestre ; examen de l'évolution de la Branche Structural Components ; revue et validation du plan stratégique du groupe à 5 ans ; définition des modalités du plan 2014 d'attribution d'actions de performance ; visite des installations de LISI AUTOMOTIVE à Grandvillars, Delle et Dasle.

- **Séance du 18 décembre 2014 :** examen et validation du budget 2015 du groupe ; revue annuelle de la gouvernance de la société et du fonctionnement du conseil et de ses comités ; ratification des modifications proposées dans ce domaine.

2.2.2 Activité des comités en 2014

Les Comités du conseil se sont réunis 5 fois au cours de l'exercice 2014 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 79 %.

- **Comité d'audit :** le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2014.

Il a entendu les Commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la part du Responsable du contrôle interne. Les informations relatives au périmètre de consolidation et aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration. Le Comité a également passé en revue les tests de dépréciation, le contrôle sur les investissements majeurs du groupe et les risques d'évolutions technologiques concurrentes.

- **Comité des rémunérations :** le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2014.

Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles des rémunérations des membres de la Direction générale de la société LISI S.A, fixes comme variables ; à noter qu'en 2014, la part variable appelée Bonus sur Objectifs a été liée à l'atteinte des objectifs annuels en matière de rentabilité (marge opérationnelle), d'autofinancement (free cash flow) et de management (respect des plans d'actions stratégiques et opérationnels). Le Comité a également proposé les modalités d'attributions des plans d'actions sous conditions de performance de 2011 et de 2014 au Conseil.

- **Comité stratégique :** le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2014.

Il a examiné le plan stratégique 2014-2018 du groupe présenté par la Direction générale de LISI S.A. accompagnée des dirigeants des divisions aéronautique et automobile et validé les orientations stratégiques qui lui ont été exposées en détail ainsi que les principaux chiffres de ce plan. Il a aussi pris connaissance des questions majeures qui en dérivait et que la direction générale entend traiter au cours de l'exercice 2015.

2.3 | LES SALARIÉS

2.3.1 Effectifs

2.3.1.1 Effectifs inscrits fin de période par catégorie

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par catégorie :

	2014	2013	Écart N/N-1
Cadres	965	823	+17,3 %
Agents de maîtrise	834	810	+3,0 %
Employés et ouvriers	8 902	7 606	+17,0 %
Total	10 701	9 239	+15,8 %

2.3.1.2 Effectifs inscrits fin de période par division

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par activité :

	2014	2013	Écart N/N-1
LISI AEROSPACE	6 957	5 604	+24,1 %
LISI MEDICAL	538	474	+13,5 %
LISI AUTOMOTIVE	3 186	3 143	+1,4 %
Holding	20	18	+11,1 %
Total	10 701	9 239	+15,8 %
Intérimaires inscrits	803	546	+47,1 %

2.3.1.3 Répartition géographique des effectifs

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs par zone géographique :

	2014	en %	2013	en %
France	6 116	57 %	4 956	54 %
Europe (hors France)	1 861	17 %	1 694	18 %
Continent Nord Américain	1 626	15 %	1 584	17 %
Afrique	318	3 %	268	3 %
Asie	780	7 %	737	8 %
Total	10 701	100 %	9 239	100 %

2.3.1.4 Turnover consolidé 2014

ETPMP*	Départs volontaires	Taux de turnover
10 749	329	3,06 %

* Équivalent temps plein moyen payé.

2.3.2 Participation, intéressement et rémunération en actions

2.3.2.1 Intéressement du personnel

a) Participation et contrat d'intéressement

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'euros) :

2014	2013	2012
5,6	5,4	5,1

Contrat d'intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

b) Plan d'épargne Groupe (PEG)

Le Groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne Groupe « LISI en actions ». Ce plan a permis pour les années 2001, 2004, 2006, 2010 et 2014 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€, 0,8 M€, 1,18 M€, 0,9 M€ et 1,8 M€.

Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés, la participation et l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2.

Au 31 décembre 2014, le PEG « LISI en actions » composé exclusivement d'actions LISI détient 677 650 titres et compte 1 803 porteurs de parts.

c) Actionnariat des salariés

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du Groupe est de 1,25 % au 31 décembre 2014.

2.3.2.2 Rémunération en actions

a) Plans d'attribution d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 24 octobre 2012, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 26 avril 2012, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition 300 actions de la société LISI à un collaborateur, salarié du Groupe. Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 octobre 2014, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 26 avril 2012 a décidé d'attribuer gratuitement sans condition 2 375 actions de la société LISI à un collaborateur, salarié du Groupe.

Le plan prévoit que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.



b) Plans d'actions sous conditions de performance

Les plans décrits ci-dessous font référence au critère de l'ANR pour mesurer la performance du groupe. L'ANR désigne l'Actif Net Réévalué du Groupe LISI tel que défini par le calcul ci-dessous :

ANR Groupe = Moyenne de [(0,95*CA Groupe) + (6,5* EBITDA Groupe) + (10*EBIT Groupe)] – EFN Groupe

Et où :

CA Groupe	correspond au Chiffre d'affaires consolidé hors taxes, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBITDA Groupe	correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBIT Groupe	correspond au Résultat Opérationnel Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EFN Groupe	désigne l'Endettement Financier Net, tel qu'il figure dans le présent document de référence.

Plan de 2012

Le 24 octobre 2012, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 26 avril 2012, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2014 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 900 M€. Si l'ANR se situe entre 900 M€ et 1 220 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 220 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 254 750 actions (50 950 actions avant division du nominal de l'action) et concerne 152 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 1 000 actions de la Société (correspondant à 200 actions avant la division du nominal de l'action).
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 1 000 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions (correspondant à 200 actions avant la division du nominal de l'action).

52 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2013

Le 24 octobre 2013, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 25 avril 2013, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2015 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 000 M€. Si l'ANR se situe entre 1 000 M€ et 1 360 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 360 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 166 700 actions (33 340 actions avant division du nominal de l'action) et concerne 159 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 650 actions de la Société correspondant à 130 actions avant la division du nominal de l'action.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 650 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions correspondant à 130 actions avant la division du nominal de l'action.

50 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2014

Le 23 octobre 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 23 avril 2014, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2016 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 100 M€. Si l'ANR se situe entre 1 100 M€ et 1 365 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 365 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 173 250 actions et concerne 165 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 600 actions de la Société.

2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 600 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

52 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

c) Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2014

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux actions sous conditions de performance en circulation au 31 décembre 2014 :

Le nombre d'option est présentée en tenant compte de la division du nominal de l'action par 5.

	Nombre
Options en circulation en début de période	638 200
Options attribuées au cours de la période	173 250
Options annulées au cours de la période	(114 960)
Options exercées au cours de la période	(123 765)
Options échues au cours de la période	—
Options en circulation en fin de période	572 725

Les options attribuées jusqu'à aujourd'hui ont été prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose la ventilation par date d'attribution des options en circulation au 31 décembre 2014 :

Date d'attribution des options	Prix d'exercice en €	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2014	Durée de vie contractuelle résiduelle
24/10/12	Néant	241 500	Fevrier 2015
24/10/12	Néant	1 500	Fevrier 2015
24/10/13	Néant	158 525	Fevrier 2016
23/10/14	Néant	168 825	Fevrier 2017
23/10/14	Néant	2 375	Fevrier 2018
Total		572 725	

d) Plans en cours au 31 décembre 2014

Date Assemblée Générale / Conseil d'Administration	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2014	Options levées en 2014	Options annulées	Options restantes au 31/12/2014
Autorisation du 29.04.2009												
26.10.2011	G Plan n° 8	240 750	17 250	39 000	39 000	0	26.02.2014 26.02.2016	Néant	0	123 765	116 985	0
Autorisation du 26.04.2012												
24.10.2012	G Plan n° 9	262 750	18 750	40 000	40 000	124	19.02.2015 19.02.2017	Néant	0	0	21 250	241 500
24.10.2012	G Plan n° 9 bis	1 500	0	0	1 500	1		Néant	0	0	0	1 500
Autorisation du 25.04.2013												
24.10.2013	G Plan n° 10	166 700	11 850	27 700	26 100	143*		Néant	0	0	8 175	158 525
Autorisation du 23.04.2014												
23.10.2014	G Plan n° 11	170 875	11 850	25 600	31 775	161**		Néant	0	0	2 050	168 825
23.10.2014	G Plan n° 11 bis	2 375	0	2 375	2 375	1**		Néant	0	0	0	2 375

* Début à la date du Conseil d'Administration qui entérine les résultats 2015 (février 2016) - fin 2 ans après.

** Début à la date du Conseil d'Administration qui entérine les résultats 2016 (février 2017) - fin 2 ans après.

G = gratuite.

2.4 | LES ORGANES D'ADMINISTRATION

2.4.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 13 membres, dont trois sont indépendants, Monsieur Eric ANDRE administrateur de LISI depuis plus de 12 ans, ne bénéficiant plus de la qualité d'administrateur indépendant. Deux nouvelles administratrices indépendantes seront nommées en 2015 et 2016 de façon à se mettre en conformité avec les critères spécifiés par le Code AFEP / MEDEF (voir également au 2.6).

	Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Conseil d'Administration			
Membre du Conseil d'Administration		1985	
Président du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER	1999	AGO 2015 [1]
Membres du Conseil d'Administration :	Emmanuel VIELLARD	2000	AGO 2019 [4]
	Capucine ALLERTON-KOHLER	2014	AGO 2018 [3]
	Eric ANDRE	2002	AGO 2018 [3]
	Isabelle CARRERE	2014	AGO 2018 [3]
	Lise NOBRE	X	AGO 2018 [3]
	Christian PEUGEOT	2003	AGO 2019 [4]
	Marie-Hélène RONCORONI	2014	AGO 2018 [3]
	Patrick DAHER	X	AGO 2015 [1]
	Pascal LEBARD	X	AGO 2017 [2]
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT [5]	1977	AGO 2019 [4]
	SAS CIKO représentée par Jean-Philippe KOHLER [6]	2002	AGO 2015 [1]
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [7]	1977	AGO 2015 [1]
Secrétaire du Conseil d'Administration	Maître Olivier PERRET (Fiscalité sociétés)		
Comité d'Audit			
Membres du Comité d'Audit :	Lise NOBRE (Présidente du Comité d'Audit)	X	
	Cyrille VIELLARD		
	Eric ANDRE		
Comité des Rémunérations			
Membres du Comité des Rémunérations :	Patrick DAHER (Président du Comité des Rémunérations)	X	
	Thierry PEUGEOT		
	Lise NOBRE	X	
Comité Stratégique			
Membres du Comité Stratégique :	Gilles KOHLER (Président du Comité Stratégique)		
	Jean-Philippe KOHLER		
	Emmanuel VIELLARD		
	Pascal LEBARD	X	
	Lise NOBRE	X	
Comité des Nominations			
Membres du Comité des Nominations :	Thierry PEUGEOT (Président du Comité des Nominations)		
	Gilles KOHLER		
	Emmanuel VIELLARD		
	Patrick DAHER	X	

[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

[2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

[3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

[4] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

[5] Date de nomination de Thierry PEUGEOT, représentant permanent de CID : 2000.

[6] Date de nomination de Jean-Philippe KOHLER, représentant permanent de CIKO : 2002.

[7] Date de nomination de Cyrille VIELLARD, représentant permanent de VIELLARD MIGEON & Cie : 2013.



2.4.2 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

2.4.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER, 61 ans, de nationalité française

Président-Directeur Général de LISI.

Il préside le Conseil d'Administration, préside et assiste au Comité stratégique.

Gilles KOHLER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de LISI AUTOMOTIVE SAS,
 - Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
 - Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
 - Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
 - Membre du comité de direction de Forges de Bologne SAS,
 - Membre du comité de direction de MANOIR AEROSPACE SAS,
 - Membre du comité de direction de AIRMON HOLDING 1 SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS,
 - Liquidateur de Société Nouvelle de Bonneuil SAS.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Président de l'UIMM Belfort – Montbéliard,
 - Vice-Président du MEDEF Nord Franche-Comté.

Emmanuel VIELLARD, 51 ans, de nationalité française

Vice-Président Directeur Général Délégué de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique.

Emmanuel VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de LISI AEROSPACE SAS,
 - Président de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
 - Président de AIRMON HOLDING 1 SAS,
 - Président de LISI MEDICAL SAS,
 - Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,

- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
- Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de Forges de Bologne SAS,
- Membre du comité de direction de MANOIR AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS,

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président de Financière VIELLARD SAS,
- Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA,
- Président du Conseil d'Administration de FSH WELDING GROUP,
- Membre du comité de direction de VMC PECHE SAS,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de FSH WELDING India (Inde),
- Président de RAPALA-VMC OYJ (Finlande),
- représentant permanent de VMC au comité de direction de :
 - Ets REBOUD ROCHE SAS,
 - SELECTARC Industries SAS,
 - FP SOUDAGE SAS,
 - FSH WELDING France SAS,
 - De PRUINES Industries SAS,
- Juge au Tribunal de Commerce de Belfort et Président de la chambre des sanctions,
- Président du Groupe des Équipements Aéronautiques et de Défense,
- Président de l'Association Familiale VIELLARD.

Capucine ALLERTON – KOHLER, 34 ans, de nationalité française

Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration.

Madame Capucine ALLERTON – KOHLER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,

Eric ANDRE, 66 ans, de nationalité française

Senior advisor Banque HOTTINGUER.

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et est Président du Comité d'Audit.

Eric ANDRE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de TIPIAK S.A.

**Isabelle CARRERE, 51 ans, de nationalité française**

Dirigeante de la Société ALBA & Co
Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration.

Madame Isabelle CARRERE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Gérante de ALBA & Co,
 - Représentante permanente de ALBA & Co au conseil d'administration de FIL,
 - Gérante de Perspective Autonomie,
 - Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN

Patrick DAHER, 65 ans, de nationalité française

Président Directeur Général du Groupe DAHER.
Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des rémunérations.

Patrick DAHER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Compagnie DAHER,
 - Administrateur et Directeur Général de SOGEMARCO-DAHER,
 - Administrateur – délégué de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Luxembourg),
 - Membre du Conseil de Surveillance de ZODIAC.

Jean-Philippe KOHLER, 54 ans, de nationalité française

Directeur Délégué du Groupe LISI.
Représentant permanent de CIKO au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique.

Jean-Philippe KOHLER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
 - Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
 - Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
 - Membre du comité de direction de Forges de Bologne SAS,

- Membre du comité de direction de MANOIR AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de AIRMON HOLDING 1 SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS.

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Directeur Général de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Président de CIKO SAS,
- Président Directeur Général de la Société Immeubles de Franche-Comté,
- Président du Club Association Progrès Management (APM) « BELFORT SAVOUREUSE »,
- Administrateur du Réseau Entreprendre Franche Comté.

Pascal LEBARD, 52 ans, de nationalité française

Président Directeur Général de SEQUANA.
Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique.

Pascal LEBARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur – Président Directeur Général de SEQUANA,
 - Président de Arjowiggins SAS,
 - Président de Antalis International SAS,
 - Président de Arjowiggins Security,
 - Président de Arjobex,
 - Président de DLMD SAS,
 - Président de Pascal Lebard Invest SAS,
 - Président de Boccafin SAS,
 - Président de Antalis Asia Pacific Pte Ltd (Singapour),
 - Président de AW Trading (Shanghai) Co Ltd,
 - Administrateur de Arjowiggins HKK 1 Ltd (Hong Kong),
 - Administrateur de Arjowiggins HKK 3 Ltd (Hong Kong),
 - Administrateur de Club Méditerranée,
 - Administrateur de Bureau Veritas,
 - Administrateur de Permal Group Ltd (Grande-Bretagne),
 - Membre du Conseil de Surveillance de Eurazeo PME : ce mandat a pris fin le 31/12/2014,
 - Administrateur de CEPI – (Confederation of European Paper Industries) – (Belgique).

Lise NOBRE, 49 ans, de nationalité française

Présidente de LUMEN EQUITY - Directeur Général Délégué de PARVILLA
Administrateur de LISI et administrateur référent.

Elle assiste au Conseil d'Administration, au Comité Stratégique et est Présidente du Comité des Rémunérations

Lise NOBRE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Directeur Général délégué de PARVILLA,
 - Présidente de Lumen Equity,
 - Membre du conseil de surveillance de VIRGIN STORES,
 - Représentante de Butler Capital Partners au Conseil de surveillance de Groupe Partouche SA,
 - Gérant et *member of the Board of Managers* de GPLUX INVESTISSEMENTS SARL,
 - Représentante de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration de l'ADIT,
 - Associée et membre du Comité d'investissement de PAI Partners,
 - Présidente du Conseil de surveillance de FTE Verwaltungs (Allemagne) et administrateur de GCS.

Christian PEUGEOT, 61 ans, de nationalité française

Directeur des affaires publiques de PSA
Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration

Christian PEUGEOT a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président des Établissements PEUGEOT Frères,
 - Administrateur de FFP,
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Administrateur du Groupe PSP,
 - Vice-Président du Football Club de Sochaux-Montbéliard,
 - Représentant permanent FFP Invest au Conseil d'Administration de SEB,
 - Gérant de la Société BP GESTION,
 - Gérant de la Société RP INVESTISSEMENTS,
 - Gérant de la Société SC LAROCHE
 - Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants)

Thierry PEUGEOT, 57 ans, de nationalité française

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration, au Comité des Rémunérations et est Président du Comité des nominations.

Thierry PEUGEOT a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président et administrateur des Éts PEUGEOT Frères et membre du Comité d'Audit,
 - Administrateur de FFP et membre du Comité d'Audit,
 - Président Directeur Général de la Société Anonyme de Participations (SAPAR),

- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID),
- Administrateur de FAURECIA,
- Administrateur de L'Air Liquide S.A. et membre du Comité d'Audit.

Marie-Hélène RONCORONI, 54 ans, de nationalité française

Représentant permanent de EPF (Établissements Peugeot Frères) au conseil de surveillance de Peugeot SA et Vice-Présidente du Conseil de surveillance. Membre du Comité des Nominations et du Comité Asie. Administrateur de LISI.

Elle participe au Conseil d'Administration.

Madame Marie-Hélène RONCORONI a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur et Vice-Présidente de FFP,
 - Représentante permanent de EPF au Conseil de surveillance de PEUGEOT SA,
 - Administrateur des Établissements PEUGEOT Frères et DG déléguée,
 - Administrateur de SAPAR,
 - Administrateur des Assurances Mutuelles de France (Mutuelle),
 - Administrateur de ESSO SAF (France),
 - Administrateur de la Fondation PSA PEUGEOT CITROEN et Vice-Présidente du CA,
 - Administrateur Institut Diderot.

Cyrille VIELLARD, 37 ans, de nationalité française,

Fonction principale : Directeur Supply Chain du Groupe Rapala VMC, Directeur Général de Normark Sport Finland Oy
Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration et au Comité d'audit.

Cyrille VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.

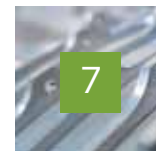
2.4.2.2 Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

- Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.
- Capucine ALLERTON est la fille de Gilles KOHLER.

2.4.2.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit



expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.4.2.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.5 | LES RÉMUNÉRATIONS ET INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.5.1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 25 avril 2014, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 258 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs au début de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre précédent. Ils s'élèvent à 3 000 euros par séance du Conseil et des Comités. Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2014 se sont élevés à 168 000 €, les jetons de présence acquis au titre de 2014 se sont élevés à 204 000 € et le taux de participation a été de 93 %.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2013 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2014 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2013 (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2014 (en euros)
Gilles KOHLER	15 000	15 000	15 000	15 000
Emmanuel VIELLARD	15 000	15 000	15 000	15 000
Christian PEUGEOT	12 000	18 000	21 000	12 000
Christophe VIELLARD	21 000	—	15 000	—
Jean-Philippe KOHLER	15 000	12 000	15 000	15 000
Thierry PEUGEOT	15 000	15 000	15 000	18 000
Pascal LEBARD	12 000	15 000	15 000	15 000
Eric ANDRE	21 000	21 000	21 000	21 000
Patrick DAHER	18 000	18 000	18 000	21 000
Lise NOBRE	24 000	24 000	24 000	24 000
Cyrille VIELLARD	—	15 000	6 000	21 000
Isabelle CARRERE	—	—	—	9 000
Marie Hélène RONCORONI	—	—	—	9 000
Capucine ALLERTON	—	—	—	9 000
Total	168 000	168 000	180 000	204 000

Les administrateurs autres que Messieurs KOHLER et VIELLARD n'ont pas perçu de rémunérations autres que les jetons de présence mentionnés ci-dessus de la part de LISI, ses filiales et la société de contrôle CID.



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.5.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions LISI que doit détenir chaque administrateur est d'une action.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2014 :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
Gilles KOHLER	62 725	
Emmanuel VIELLARD	27 600	
Christian PEUGEOT	5	
Cyrille VIELLARD (représentant permanent de VMC)		3 070 860
Jean-Philippe KOHLER (représentant permanent de CIKO)	61 315	
Thierry PEUGEOT (représentant permanent de CID)	125	29 643 620
Pascal LEBARD	50	
Eric ANDRE	25	
Patrick DAHER	1 000	
Lise NOBRE	100	
Capucine ALLERTON		
Isabelle CARRERE		
Marie-Hélène RONCORONI		
Total	152 945	32 714 480

2.5.3 Rémunérations des dirigeants

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles KOHLER								
Fonction : Président-Directeur Général		X		X		X		X
Date de début de mandat : 1999								
Date de fin de mandat : 2015								
Emmanuel VIELLARD								
Fonction : Vice-Président-Directeur Général Délégué		X		X		X		X
Date de début de mandat : 1999								
Date de fin de mandat : 2015								

Les conditions de rémunération du Président-Directeur Général et du Vice-Président sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

En 2014, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 75 % de la rémunération fixe. La clé de répartition des critères retenus pour la détermination de la partie variable est la suivante :

- Niveau de marge opérationnelle représentant 30 % de la rémunération fixe.
- Taux de Free Cash Flow (Excédent de Trésorerie d'Exploitation) représentant 20 % de la rémunération fixe.
- Taux de réalisation des objectifs stratégiques représentant 25 % de la rémunération fixe.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Gilles KOHLER Président-Directeur Général de LISI S.A.	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	564 235	554 222
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	115 020	140 520
Total	679 255	694 742

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan, soit 11,75 € pour le plan 2011, 10,86 € pour le plan 2012, 23,42 € pour le plan 2013 et 21,30 pour le plan 2014.

Emmanuel VIELLARD Vice-Président-Directeur Général de LISI S.A.	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	521 067	505 669
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	112 145	137 007
Total	633 211	642 676

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan, soit 11,75 € pour le plan 2011, 10,86 € pour le plan 2012, 23,42 € pour le plan 2013 et 21,30 pour le plan 2014.

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Gilles KOHLER Président-Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2014		Montants au titre de l'exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	351 722	348 434	333 635	325 217
Rémunération variable	195 000	203 000	203 000	135 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature *	2 514	2 514	2 588	2 596
Total	564 235	568 947	554 222	477 813

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Emmanuel VIELLARD Vice-Président-Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2014		Montants au titre de l'exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	324 712	317 140	302 196	299 377
Rémunération variable	178 000	194 000	185 000	125 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature *	3 355	3 372	3 473	3 473
Total	521 067	529 512	505 669	442 850

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Les rémunérations présentées correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI, aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ces mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

2.5.4 Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Gilles KOHLER et Emmanuel VIELLARD ont bénéficié en 2014 d'un véhicule de fonction.

2.5.5 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2014.

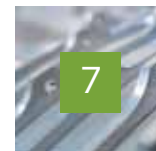
2.5.6 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2014, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

2.5.7 Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2014 figurent dans le tableau suivant :

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et pour toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour atteindre 50 % d'attribution
Gilles KOHLER Fonction : Président-Directeur Général	N° : 9 Date : 24/10/2012	9 500	72 219	Fév. 2015	Fév. 2017	Plan N° 9 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 900 M€
	N° : 10 Date : 24/10/2013	6 000	88 364	Fév. 2016	Fév. 2018	
	N°:11 Date : 23/10/2014	6 000	115 020	Fév. 2017	Fév. 2019	
Total		21 500	285 603			
Emmanuel VIELLARD Fonction : Vice-Président Directeur Général Délégué	N° : 9 Date : 24/10/2012	9 250	70 319	Fév. 2015	Fév. 2017	Plan N° 10 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 000 M€
	N° : 10 Date : 24/10/2013	5 850	95 905	Fév. 2016	Fév. 2018	
	N°:11 Date : 24/10/2014	5 850	112 145	Fév. 2017	Fév. 2019	Plan N° 11 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 100 M€
Total		20 950	278 368			



2.5.8 Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	N° et date d'attribution du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions*
Gilles KOHLER Fonction : Président-Directeur Général	N° 8 Date : 26/10/2011	6 125	26/02/2014	26/02/2016	1 000 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 1000 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de la fonction de Président Directeur Général
Total					
Emmanuel VIELLARD Fonction : Vice-Président Directeur Général Délégué	N° 8 Date : 26/10/2011	5 950	26/02/2014	26/02/2016	1 000 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 1000 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de la fonction de Vice-Président Directeur Général
Total					

* Tient compte de la division du nominal de l'action par 5.

2.6 | MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE « APPLIQUER OU EXPLIQUER » DU CODE AFEP-MEDEF

Dispositions du code AFEP-MEDEF écartées	Explications
Nombre de membres indépendants au Conseil d'Administration	
Art. 9.2 : la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées.	Selon les critères du Code AFEP-MEDEF auxquels se réfère la société, Monsieur Eric ANDRE administrateur de celle-ci depuis plus de 12 ans, ne bénéficie plus de la qualité d'administrateur indépendant. En conséquence, la règle de composition du Conseil prévoyant qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant n'est plus respectée. En 2015 et 2016, deux nouvelles administratrices indépendantes seront nommées, ce qui permettra de régulariser la situation.
Composition du Comité d'Audit	
Art. 16.1 : la part des administrateurs indépendants dans le Comité d'Audit doit être au moins de deux tiers.	Le Comité d'Audit est composé d'un tiers d'administrateurs indépendants, d'un tiers d'administrateurs de référence et d'un tiers d'administrateurs non indépendants. Un nouvel administrateur indépendant sera nommé à ce comité au cours de l'année 2015 afin d'atteindre le nombre requis par le Code AFEP-MEDEF.
Actions LISI à détenir par les administrateurs	
Art 20 : hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition	Les administrateurs qui ne sont pas encore en conformité avec cette préconisation régulariseront la situation au cours de l'année.

3 | LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Description de l'environnement du contrôle interne

3.1 | DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'environnement général du contrôle interne est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via un site intranet. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :

- Production, stocks, suivi des flux,
- Qualité,
- Hygiène, sécurité et environnement,
- Personnel, paie,
- Comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
- Achats et investissements,
- Ventes.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

3.2 | ORGANES DE CONTRÔLE GÉNÉRAL

- Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Le Comité d'Audit, qui comprend un administrateur indépendant, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques lors de chaque arrêté comptable publié.
- La cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe peuvent compléter l'équipe d'intervention.
- La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.
- Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie, consolidation, secrétariat juridique, couverture d'assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 | RÉFÉRENTIEL GROUPE

- Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de son pays.

- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 | PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE ET DE SUIVI DES RISQUES

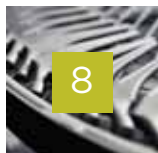
- Le Groupe est engagé dans un processus convergent de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique une fois par an. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le budget de l'année suivante.
- Le comité des risques sécurité et environnement, mis en place en 2001, identifie et répertorie les risques inhérents puis engage les actions correctives nécessaires.

3.5 | PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus trésorerie-financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont gérés au niveau du Groupe.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus hygiène, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.



1	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	142
1.1	Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	142
1.2	Limitation des pouvoirs de la direction générale	143
1.3	Structure de Direction	143
1.4	Rémunérations et avantages en nature	143
1.5	Référentiel de Contrôle Interne	143
2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014	145
3	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014	146
4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014	147
5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014	148
6	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014	149
7	PROJET DE RÉSOLUTIONS	151
	TABLE DE CONCORDANCE	154



1 | RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et les recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport rend compte de la composition du Conseil et du principe d'équilibre de la représentation des hommes et des femmes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, de la limitation des pouvoirs confiés au Directeur Général, des principes et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

La Société LISI se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF révisé en juin 2013, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.com). Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

Afin de ne pas alourdir le présent rapport, la part invariante des éléments visés par l'article L.225-37 du code de commerce relative à la gouvernance de la société et du contrôle interne est décrite dans le chapitre 7 du Document de référence déposé auprès de l'AMF.

Dans ce chapitre 7 figurent ainsi les principes, les dispositions statutaires, celles du règlement intérieur du Conseil et des chartes de comités qui précisent les missions, la composition et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés.

Il est rendu compte dans le présent rapport, des modifications et événements intervenus au cours de l'exercice 2014 relevant des dispositions légales visées ci-avant.

Ce rapport a été soumis et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 février 2015.

1.1 | PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.1 Organisation

En décembre 2013, le Conseil a procédé à la création d'un Comité des Nominations distinct du Comité des Rémunérations chargé d'examiner le renouvellement des mandats des administrateurs et la nomination des nouveaux administrateurs.

Il existe donc maintenant quatre comités spécifiques au sein du Conseil d'administration de LISI - le Comité des Rémunérations, le Comité d'Audit, le Comité Stratégique ainsi que le Comité des Nominations - les trois premiers chargés de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans chacun de ces trois domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le rôle et la composition de

ces comités sont rappelés dans le chapitre 7 du Document de référence sur la Gouvernance de la Société.

1.1.2 Composition

Le Conseil d'Administration est la représentation de l'actionnariat de la Société ; sa composition vise notamment à respecter les différents équilibres des participations. Les membres ont été choisis par rapport à leurs compétences et à la connaissance des différents marchés sur lesquels évoluent le Groupe.

Depuis l'Assemblée Générale du 23 avril 2014, le Conseil d'Administration est composé de 13 membres dont 9 appartiennent aux groupes familiaux majoritaires, 3 sont indépendants au sens du Code AFEP / MEDEF, le dernier membre étant administrateur de la Société depuis plus de 12 ans au cours de l'exercice 2014, ne peut plus être qualifié d'indépendant.

La nomination de trois nouvelles administratrices a été proposée et acceptée par cette même Assemblée Générale du 23 avril 2014. La Société est donc composée actuellement de 4 femmes et 9 hommes, la proportion de femmes membres du Conseil atteignant le taux de 31 %.

Un administrateur référent a été nommé dans la séance du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2011. Ce dernier a pour rôle d'être l'interface entre la Direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Il s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la société. Cet administrateur référent a été choisi parmi les administrateurs indépendants en la personne de Madame Lise NOBRE.

1.1.3 Modalités de fonctionnement sur l'exercice

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil s'est réuni cinq fois.

■ Lors de la séance du 20 février 2014 au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe LISI. Il a en particulier décidé de proposer à l'Assemblée Générale la nomination de 3 nouvelles administratrices, la modification statutaire des mandats des administrateurs pour la ramener à 4 ans ainsi que la division par 5 de la valeur nominale du titre LISI.

■ Lors de la séance du 23 avril 2014, le Conseil a approuvé le principe de l'acquisition de la société MANOIR par la division aéronautique de LISI dans les conditions financières et économiques proposées par la direction générale du groupe ; il a également fixé le montant définitif des actions sous conditions de performance du plan d'attribution du 28 juillet 2011.

■ Lors de la séance du 24 juillet 2014, le Conseil a décidé la création d'un Comité des Nominations et approuvé les modifications apportées au Règlement Intérieur de la Société.

■ Lors de la séance du 23 octobre 2014, les administrateurs ont visité trois sites de production ainsi que le nouveau siège de la division automobile situés en Franche-Comté. Au cours de cette séance, le Conseil a validé les orientations stratégiques du Groupe lors de la revue annuelle consacré à ce sujet. Il a procédé à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution

d'actions sous conditions de performance et en a arrêté le règlement indiquant précisément les critères de performance à atteindre.

- Lors de la séance du 18 décembre 2014 consacrée à la présentation du budget 2015 de la Société, le Conseil a examiné ses modalités de fonctionnement en matière de gouvernance d'entreprise. Sur le sujet de la proportion du nombre d'administrateurs indépendants en son sein, le Conseil d'Administration a constaté qu'il dérogeait au Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère. Il a donc décidé de nommer dans les deux années à venir deux nouveaux administrateurs indépendants pour régulariser sa situation.

1.1.4 Préparation des travaux

Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions. Dans le cadre de l'amélioration permanente des modes de fonctionnement du Conseil, ces dossiers doivent parvenir aux administrateurs au moins trois jours avant la séance.

Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de Rémunérations. Ce comité s'est réuni 2 fois en 2014 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances relatives à l'arrêté des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'Audit. Ce comité s'est réuni 2 fois en 2014 avec un taux de participation de 66 % de ses membres.

Les séances qui traitent des sujets stratégiques font l'objet d'une présentation du Comité Stratégique. Ce comité s'est réuni 1 fois en 2014 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

1.1.5 Processus de prise de décision

Aucun élément nouveau n'a été apporté au processus de prise de décision du Conseil lors de l'exercice 2014, processus dont les modalités spécifiques sont rappelées dans le chapitre 7 du Document de référence.

1.1.6 Evaluation du Conseil

Conformément aux pratiques préconisées dans le Code AFEP-MEDEF, le Conseil procède formellement tous les trois ans à son auto évaluation afin de vérifier s'il répond aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat de gérer la société. Cette auto évaluation a été faite pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un questionnaire rempli par chaque administrateur où sont apparus plusieurs points d'amélioration qui ont été traités par la suite. Lors de sa séance du 18 décembre 2014, le Conseil a décidé de fixer la prochaine auto évaluation de son fonctionnement lors de sa séance de décembre 2015.

1.2 | LIMITATION DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer la société dans la limite de ceux dévolus par la loi et les statuts au Conseil d'Administration.

1.3 | STRUCTURE DE DIRECTION

Par une décision du Conseil d'Administration en date du 19 février 2009, il a été convenu que les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général ne sont pas dissociées et assumées par Monsieur Gilles KOHLER. La présence d'administrateurs, actionnaires majoritaires ou indépendants, ainsi que celle d'un administrateur référent ont permis au Conseil de considérer que ce cumul des fonctions de président et de directeur général restait conforme à la protection des intérêts de l'ensemble des actionnaires, en particulier ceux des minoritaires, et adapté à l'activité de la société.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général s'appuient sur

- 1) un Comité de Direction de 7 personnes qui se réunit mensuellement pour l'examen des dossiers majeurs traités par le Groupe,
- 2) un Comité Exécutif regroupant les directions des divisions et la direction du contrôle interne, soit au total 14 personnes qui se réunissent tous les trimestres pour faire un point d'avancement sur les principaux chantiers d'amélioration.

1.4 | RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux, exposés et proposés au Conseil par le Comité des Rémunérations chaque année, sont exposés au chapitre 7 du Document de référence relatif à la politique de gouvernement d'entreprise. Il présente en particulier les informations prévues à l'article L225-100-3 du code de commerce et les tableaux prescrits par le code AFEP-MEDEF.

1.5 | RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE

La Direction du Contrôle Interne a élaboré un nouveau Référentiel de Contrôle Interne en 2011 qui s'appuie sur un Questionnaire auto-déclaratif de 130 questions reprenant l'ensemble des processus du Manuel de Contrôle Interne : achats, investissements, ventes, stocks, trésorerie, ressources humaines.

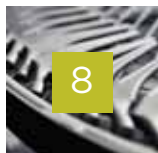
Des missions d'audit réalisées depuis 2012 ont permis de valider (ou infirmer) le niveau de contrôle interne déclaré dans chacune des unités de gestion ; elles se sont poursuivies tout au long de l'année 2014 avec 18 missions de suivi réalisées.

Ainsi, nous constatons que le niveau de contrôle interne s'améliore en 2014, traduisant ainsi la prise en compte des recommandations et des remarques d'audits qui ont fait l'objet de mesures correctrices :

- 1) Evolution favorable du niveau de contrôle interne des 36 sites du groupe LISI déjà échelonnés en 2013 :
 - 19 sites (contre 12 en 2013), réalisaient un score au-delà de 90 % (exprimé en pourcentage du nombre de conformités par rapport au référentiel standard)
 - 13 sites réalisaient un score se situant entre 80 % et 90 %

Soit au total 32 sites au score supérieur à 80 % (contre 31 en 2013)

- Parmi les 4 sites restant (contre 5 en 2013), 3 d'entre eux voient leur score progresser et approcher le niveau minima de contrôle interne fixé à 80 %, à savoir respectivement 77 %, 78 % et 79 %.



DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 2) Le score consolidé – à périmètre constant i-e sans le groupe Manoir Aerospace – s'élève à 88,5 % contre 87,3 % en 2013. Cette amélioration est générale : tous les processus montrent une progression.

Au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2014, la Direction du Contrôle interne a déployé son Questionnaire de Contrôle Interne au sein des entités de Manoir Aerospace, afin d'établir immédiatement une mesure d'étalonnage initial. Deux d'entre elles - les plus importantes par leur taille - réalisent un score de 75 % et 79 %, la 3^{ème} se situant à 68 %. Ainsi, dès 2015, les plans d'actions nécessaires pour atteindre le niveau de 80 % au plus tôt sont lancés.

Cartographie des risques

Les principaux risques identifiés dans le cadre de la planification budgétaire et stratégique à moyen terme sont de 4 ordres :

- Des enjeux commerciaux à gérer au sein de LISI AEROSPACE :
 - Le renouvellement de certains contrats majeurs à long terme avec de grands donneurs d'ordre du monde aéronautique ;
 - Le positionnement à prendre sur des nouveaux programmes qui doivent remplacer des programmes existants en fin de vie ;
- Des défis industriels à relever :
 - Le Plan « Visserie » spécialisant réciproquement les sites de Delle et de Saint-Florent sur Cher ;
 - Les montées en cadence de nouveaux produits (toutes divisions) ;
 - Des programmes de productivité indispensables à réaliser pour pérenniser certaines activités industrielles et préserver la compétitivité dans des zones de coûts élevés, parfois accompagnés de reconversion sur des segments de métier plus attractifs ;
- Des risques de sécurisation des actifs détectés sur certains sites : inondation, détection et protection incendie, pour lesquels des projets de déménagements de site sont à l'étude ;
- Des installations détectées comme critiques pour lesquelles des plans de prévention et de sécurisation doivent être opérés ;

Déploiement d'un logiciel d'audit et de cartographie des risques

2014 a été pour l'Audit interne l'année de la digitalisation, avec la mise en place d'un logiciel dédié à l'informatisation du Questionnaire de Contrôle Interne ainsi que de la cartographie des risques, ce qui permettra un suivi plus direct des recommandations des audits et d'optimiser la cartographie des risques pour les 41 sites industriels du groupe LISI.

Fraude

Le Groupe LISI a dû faire face un rythme toujours élevé de tentatives de fraude en 2014 comme en 2013, la plupart d'entre elles par usurpation d'identité. Devant cette menace constante, la procédure d'alerte initiée en 2013 a été renforcée. Il a été ainsi enregistré 26 tentatives (contre 25 en 2013), certaines d'entre elles ont fait l'objet de dépôt de plaintes.

Contrôle de rentabilité des investissements majeurs

Dans le cadre de la procédure relative aux engagements d'investissements du manuel de contrôle interne, des audits de mesure de la réalisation des critères (Payback et ROI) sont réalisés sur une base de sondage dans les 2 ans qui suivent la réalisation des projets majeurs pour le Groupe.

CONCLUSION

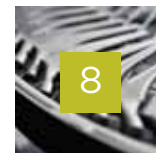
Le Groupe juge le niveau de contrôle interne adapté à la taille et à la typologie des risques identifiés.

Les travaux à mener en 2015 doivent permettre de consolider l'approche Audit Interne pour :

- Répondre à la croissance du groupe, intégrer et mettre au standard d'audit au plus vite les entités entrantes dans le périmètre ;
- Élever le niveau de contrôle interne des sites dont le score n'atteint pas la norme groupe de 80 % ;
- Insérer un nouveau processus au Référentiel de contrôle interne, à savoir le Management des systèmes d'information.
- Déployer l'approche par les risques via le logiciel mis en place, et harmoniser son processus avec l'ensemble des plans d'actions stratégiques et opérationnels.

Gilles KOHLER

Président du Conseil d'administration



2 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LISI et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
 - d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.
 -
- Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

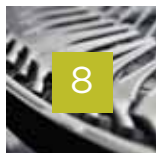
Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Exincourt et Paris-La Défense, le 24 mars 2015

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas



3 | RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

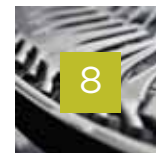
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Exincourt et Paris-La Défense, le 24 mars 2015

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas



4 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ La direction du Groupe LISI est amenée à retenir des jugements et des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs, les provisions, la valorisation des instruments financiers et les impôts différés, exposées dans les notes 2.2.2, 2.2.8.5, 2.2.13, 2.2.6 et 2.2.18.5 de l'annexe. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et ces estimations, revu, par sondages, les calculs effectués par la société, examiné la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

■ Votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.7.1, 2.2.8.5 et 2.5.1.1 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes mentionnées ci-avant donnent une information appropriée.

■ La note 2.2.14 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et des avantages au personnel fondés sur des actions. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations externes et internes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.2.14 et 2.5.4.2 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

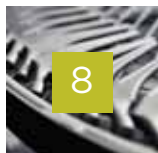
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Exincourt et Paris-La Défense, le 24 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas



5 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque leur valeur d'usage s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, tel que décrit dans le paragraphe b « Immobilisations financières » de la note 2.1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

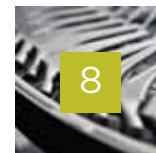
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Exincourt et Paris-La Défense, le 24 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas



6 | RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société LISI, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre 6 du Document de Référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting RH et HSE dans leurs versions 2014 (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre novembre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1 Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code. Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

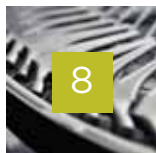
Nature et étendue des travaux

Nous avons mené neuf entretiens avec sept personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Ressources Humaines et de l'Hygiène/Sécurité/Environnement, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information



DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné(s)⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 13 % des effectifs et 12 % des consommations d'énergie primaire.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et les tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 20 février 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

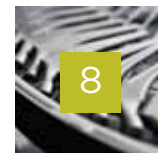
Christophe Schmeitzky
Associé Développement Durable

Bruno Perrin
Associé

³ **Informations environnementales et sociétales** : la politique générale en matière d'environnement (organisation de la société), la pollution et gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie).

Informations sociales : l'emploi (effectif total et répartitions), l'organisation du travail (absentéisme), la santé sécurité (conditions de santé sécurité au travail, accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité), la formation (politiques mises en œuvre en matière de formation, nombre total d'heures de formation).

⁴ Les sites de Kierspe (Allemagne), Villefranche-de-Rouergue (France), et Rugby (Angleterre).



7 | PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 AVRIL 2015

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Avis sur la rémunération attribuée au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- Avis sur la rémunération attribuée au Vice Président - Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Pouvoirs à donner au Conseil d'Administration d'émettre des actions en numéraire dans la limite de 2 Millions d'Euros (nominal + prime) ; suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 24 037 035 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 24 109 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2014, faisant ressortir un bénéfice de 81 385 660 €.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

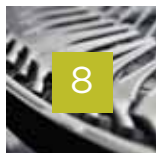
Quatrième résolution - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2014, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	24 037 035 €
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	63 883 102 €
Soit, au total	87 920 137 €



DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,37 € par action,	
soit la somme de qui sera mise en paiement le 7 mai 2015	19 988 834 €
au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de	67 931 303 €
étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.	

Le dividende revenant à chaque action est de 0,37 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI pour les actionnaires y ayant droit est de 0,37 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice	Dividende versé éligible à l'abattement de 40 %	Pour information : dividende par action après division de la valeur nominale
31 décembre 2011	1,30 €	0,26 €
31 décembre 2012	1,40 €	0,28 €
31 décembre 2013	1,70 €	0,34 €

Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles KOHLER pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Septième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick DAHER pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Huitième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société VIELLARD MIGEON et COMPAGNIE, dont le représentant permanent est Monsieur Cyrille VIELLARD pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Neuvième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société CIKO, dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Philippe KOHLER, pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de

l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Dixième résolution - Fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée générale fixe le montant annuel des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 300 000 €.

Ce montant restera applicable à compter de l'année 2015 et jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

Onzième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef qui constitue le code de référence de la société prévu à l'article L225-37 du code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 à Monsieur Gilles KOHLER, Président Directeur Général, tels que présentés dans le document de référence.

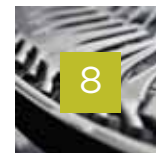
Douzième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Vice Président-Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef qui constitue le code de référence de la société prévu à l'article L225-37 du code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Vice -Président - Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le document de référence.

Treizième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 24 Avril 2014 ;
- autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 5 402 387 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 701 193 actions ;
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme



à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 40 € hors frais d'acquisition,

Le montant maximal que LISI SA est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 40 €, s'élèvera à 158 402 360 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Quatorzième résolution – Pouvoirs au Conseil d'émettre des actions en numéraire dans la limite de 2 Millions d'Euros (nominal + prime) ; suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, constatant que le capital social est entièrement libéré, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-19-6 et L225-138 et suivant du Code de Commerce et L3332-18 et suivants du code du travail, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, réservée aux salariés du groupe, adhérents du fonds commun de placement d'entreprise.

Les actions émises devront correspondre à une ou des augmentations de capital d'un montant maximum global de 2 000 000 €, prime d'émission comprise.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration sera autorisé à procéder à l'émission de ces actions est de vingt six mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles qui seront émises au profit des salariés adhérents du fonds commun de placement d'entreprise de la société, créé à cet effet et régi par l'article 20 de la loi du 23 décembre 1988.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment :

- d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- de décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- de constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- de procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Quinzième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMF

8

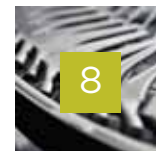
La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2012 ET 2013

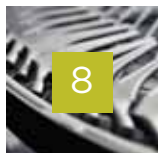
Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2013 (D13-0250).
- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2013 (D14-0210).

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809 / 2004	Chapitre	Page
1. Personnes responsables		
- Personnes responsables	1	6
- Déclarations des personnes responsables	1	6
2. Contrôleurs légaux des comptes		
- Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	1	6
3. Informations financières sélectionnées		
- Informations financières historiques	1	10
- Informations financières intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques		
	3	44 à 47
	5	87 à 91
5. Informations concernant l'émetteur		
- Histoire et évolution de la société	1	12
- Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1	13
- Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1	13
- Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1	13
- Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1	6-13
- Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2	16 à 28
	3	35
- Investissements	2	16 à 28
- Principaux investissements réalisés	3	42-52-53
	4	80
- Principaux investissements en cours	3	52
- Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	NA	NA
6. Aperçu des activités		
- Principales activités	2	16 à 20
- Principaux marchés	2	16 à 20
- Evénements exceptionnels	3	62
- Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5	89-90
- Positionnement concurrentiel	2	16 à 20



7. Organigramme		
- Description du Groupe	1	7 à 9
- Liste des filiales importantes	3	42-43
	4	85
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	3	52-53
	4	80
- Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3	57
	6	102 à 104
9. Examen de la situation financière et du résultat		
- Situation financière	2	21 à 28
	3	32
	4	72-73
- Résultat	3	30
	4	66 à 68-77
- Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3	44 à 47
	5	88 à 91
- Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	2	21 à 28
- Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3	44 à 47
10. Trésorerie et capitaux		
- Informations sur les capitaux	3	34 - 56
	4	72-73-77
	7	110 à 114
- Source et montants des flux de trésorerie	3	33-56
	4	76
- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	3	44 à 47-53-54-59-60
	4	82
- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
- Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	3	68
11. Recherche et développement, brevets et licences	3	51
12. Informations sur les tendances		
- Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	2	21 à 28
	4	72-73
- Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3	67 à 69
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
- Organes d'administration et de direction	7	131 à 134
- Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	7	134-135
15. Rémunération et avantages		
- Montant de la rémunération et avantages en nature	3	67
	4	86
- Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites, ou d'autres avantages	7	135 à 139
	3	58-59-67



DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
- Date d'expiration des mandats actuels	7	131 à 134
- Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
- Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7	121 à 124
- Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	7	116 à 127-139
17. Salariés		
- Nombre de salariés	2	16-18-23-25-26-28
	4	86
	7	128
- Participation et stock-options	3	67
	7	128 à 130-136-138-139
- Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	7	128
18. Principaux actionnaires		
- Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	1	10
	7	112 à 114
- Existence de droits de vote différents	1	13-14
	7	112
- Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	1	10
- Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	7	112
	NA	NA
19. Opérations avec des apparentés	3	67
	4	85
	7	114-115
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
- Informations financières historiques	4	86
- Informations financières pro forma	NA	NA
- Etats financiers	4	74 à 77
- Vérification des informations historiques annuelles	NA	NA
- Date des dernières informations financières	NA	NA
- Informations financières intermédiaires	NA	NA
- Politique de distribution des dividendes	3	56
	4	72-73-86
	7	111
	8	152
- Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
- Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	NA	NA
21. Informations complémentaires		
- Capital social	7	110 à 112
	3	56
	1	10
- Acte constitutif et statuts	1	13-14
22. Contrats importants	5	89-90
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	8	142 à 150
24. Documents accessibles au public	1	6-14
25. Informations sur les participations	4	85

LISI AEROSPACE

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F - 75583 PARIS Cedex 12
Tél : +33 (0)1 40 19 82 00
Fax : + 33 (0)1 40 19 82 01
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

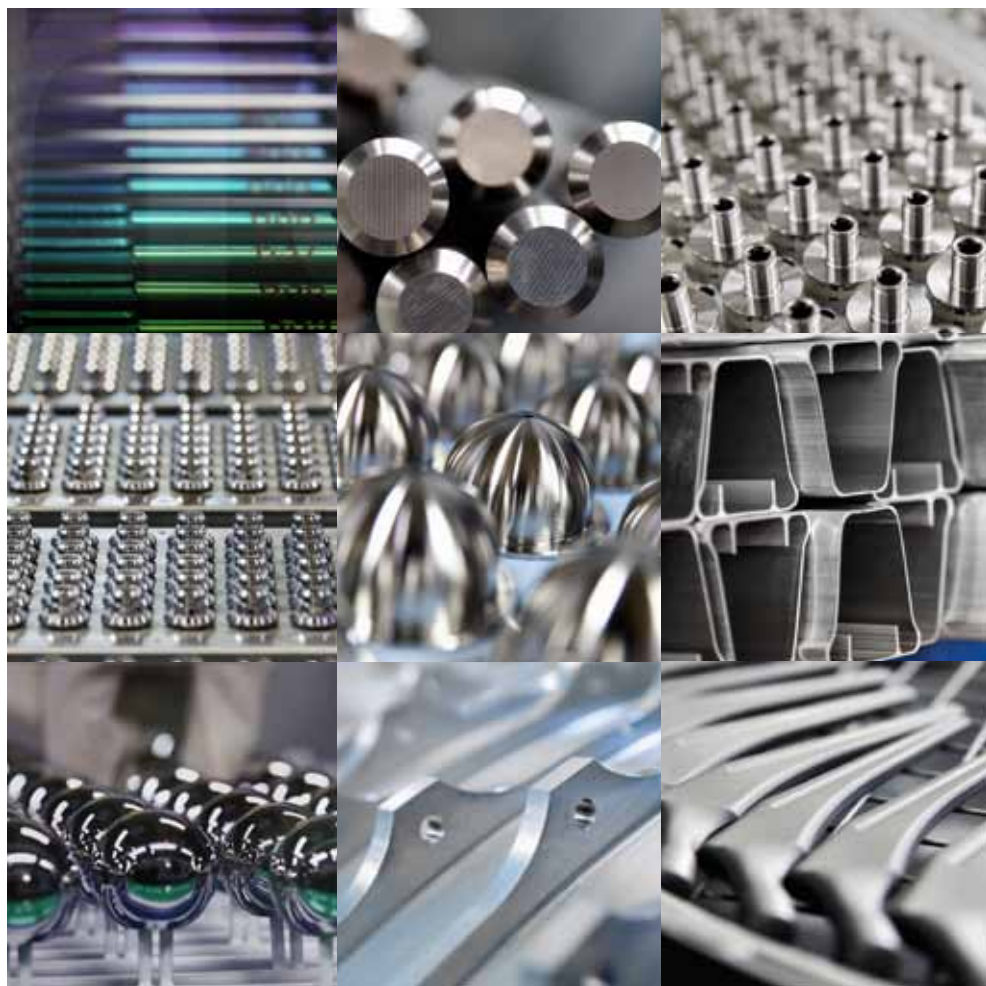
10 rue Juvénal Viellard
F - 90600 Grandvillars
Tél : +33 (0)3 84 58 63 00
Fax : +33 (0)3 84 58 63 02
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL

19 Chemin de la Traille
Neyron
F - 01701 MIRIBEL
Tél : +33 (0)4 78 55 80 00
Fax : +33 (0)4 72 25 81 61
www.lisi-medical.com

LISI

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F - 75583 PARIS Cedex 12
Siège social
Le Millenium
18 rue Albert Camus
CS 70431
F - 90008 BELFORT Cedex
Tél : +33 (0)3 84 57 00 77
Fax : +33 (0)3 84 57 02 00
www.lisi-group.com



lisi

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY